

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016
OPENBARE ZITTING VAN WOENSDAG 28 SEPTEMBER 2016**

M. Le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte. De zitting wordt geopend.

Je vais revenir sur la fin du Conseil que nous avons eu au mois d'août, et donc vous avez tous reçu sur votre bureau un document qui vous explique les procédures de vote. Je suppose qu'il faudra peut-être deux ou trois points pour que cela fonctionne, mais il y aura donc un appel au vote. A ce moment-là vous appuyez sur le petit personnage qui se trouve en-dessous pour préciser votre présence et puis ensuite il y aura la demande du vote qui sera ouverte et je le fermerai. Dans ce délai-là, vous aurez besoin d'exprimer votre vote - oui, non ou abstention - en poussant sur le bouton ad hoc qui est expliqué sur le document en français et en néerlandais. Voilà, s'il y a des questions à ce moment-là et s'il faut recommencer l'un ou l'autre au début du Conseil, nous le ferons, parce que je peux comprendre qu'il puisse y avoir un problème qui se pose à la compréhension pour l'un ou l'autre le cas échéant. On est d'accord, merci.

Quand le vote est demandé, une fois que le vote est clôturé, vous arrêtez, parce que les techniciens feront apparaître à ce moment-là les résultats du vote sur le tableau.

Alors, pour revenir sur la fin du Conseil que nous avons eu vendredi, il avait été convenu qu'un point serait introduit en urgence concernant une motion introduite par le PS, le SP.A, le PTB-PVDA. Et donc, le Conseil, comme vous le savez, s'était engagé à respecter cette demande et à voter l'urgence pour l'introduction de ce point. Donc je vais vous demander, mais ça, je vous propose de le faire à main levée : est-ce que tout le monde est d'accord pour introduire ce point en urgence ?

Voilà, merci beaucoup. Donc les deux-tiers sont atteints, il n'y a pas de souci.

**1. Secrétariat communal - Motion relative aux sans-papiers.
(Ajouté en séance)
Gemeentelijk secretariaat - Motie betreffende de zonder papieren.
(Toegevoegd tijdens de zitting)**

M. le Président :

Monsieur Ikazban, comme vous étiez le porte-parole par rapport à cette motion, qu'il avait également été convenu qu'elle serait présentée en début de Conseil communal, je vous propose de prendre la parole sur ce sujet-là et nous aborderons les autres points du Conseil communal aussitôt que nous aurons délibéré celui-ci, merci.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, mais juste une petite question : je souhaitais également demander le rajout d'un point à l'ordre du jour, je suppose que c'est maintenant qu'on peut le faire ?

M. le Président :

Concernant ?

M. Ikazban :

Je me réfère à l'article 117 de la Nouvelle loi communale par rapport aux attributions du Conseil communal, à l'article 133, par rapport aux attributions du Bourgmestre et à l'article 133 bis qui donne le droit au Conseil communal d'être informé des droits de la Bourgmestre, et alors surtout l'article 84 de la Nouvelle loi communale qui explicite qu'aucun acte ne peut être soustrait à l'examen du Conseil, il nous revient, Monsieur le Président, qu'il y a un changement de taille dans la politique du personnel et nous souhaitons pouvoir aborder ce point aujourd'hui, à huis clos, puisqu'il s'agit éventuellement de citer des noms de personnes. Nous souhaitons aborder ce point aujourd'hui. Donc nous vous demandons le rajout de ce point à huis clos, puisque nous constatons un changement d'attitude du Collège par rapport à des demandes spécifiques du personnel. Nous sommes un peu troublés, en tout cas au minimum. Donc nous souhaitons le rajouter à l'ordre du jour du huis clos.

M. le Président :

Je propose de passer au vote, parce que pour la Bourgmestre, c'est d'accord, il n'y a pas de souci. Ce sera à huis clos. Et donc nous allons, puisque nous ne devons pas aborder le point maintenant, il sera discuté à huis clos, donc, est-ce que ...

M. Ikazban :

Parce que si on vote, vous êtes quand-même majoritaires, donc si vous n'acceptez pas qu'on débattenne de ça pour quelque raison que ce soit ...

M. le Président :

A huis clos, oui il n'y a pas de souci.

M. Ikazban :

Je voudrais quand-même que cela soit inscrit d'office au prochain Conseil communal, même si c'est avec regret.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Monsieur Ikazban, on vient de vous dire que nous sommes d'accord de le faire. Est-ce qu'on peut voter ?

Si quelqu'un ne veut pas aborder le sujet, c'est un droit. Donc il faut avoir les 2/3, donc s'il vous plait, est-ce que je peux demander aux Conseillers qui sont d'accord de mettre le point à l'ordre du jour de lever la main. Merci beaucoup. Comme ça le point sera bien à l'ordre du jour du huis clos.

Et donc maintenant, Monsieur Ikazban, je vous cède la parole concernant le dépôt de la motion.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, on va vraiment essayer de ne pas la faire longue, on a déjà eu beaucoup de débats et de discussions. Evidemment, la proposition qui a été déposée du PS, SP.A, PTB-PVDA, mais il est clair que dans notre chef, à partir du moment où on trouve un assentiment plus large, c'est une motion qui est portée par le Conseil communal, de préférence l'ensemble du Conseil communal. Je ne sais pas très bien, je suis un peu pris au dépourvu. Il est vrai qu'entre vendredi et aujourd'hui, très peu de temps nous

a été donné pour pouvoir nous parler et échanger, mais on a quand-même fait un effort. C'est que par rapport à la motion que nous déposons, nous avons tenu compte du document qui a été envoyé et qui était issu d'une proposition Ecolo-Groen et donc, nous avons d'office repris certains éléments. Nous considérons que nous pouvons le faire en tout cas dans le "décide". Moi, je propose de m'attarder sur les "décides" et j'ai l'impression qu'il y a deux points qui posent encore quelques distensions ici. Donc je propose éventuellement qu'on s'attarde sur ces deux points-là, parce que le reste, libre à chacun évidemment de dire ce qu'il pense.

Donc, je peux y aller Monsieur le Président ?

M. le Président :

Je vous en prie.

M. Ikazban :

Donc je me suis permis de donner un document aux chefs de groupes et à quelques-uns, mais je n'ai pas fait énormément de copies. Peut-être que le Président devrait en avoir une. Je vais faire la lecture si vous le voulez bien.

Dans le premier paragraphe des « décide », je précise les « décide », nous nous sommes mis d'accord pour modifier notre position avec l'amendement, je vais l'appeler comme ça, qui était proposé par nos collègues au Conseil communal, pour donner le paragraphe suivant.

Donc je lis : demander à la Bourgmestre d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral pour témoigner de la conduite exemplaire durant plus de deux années des sans-papiers chassés du 184C boulevard Léopold II et retenus actuellement en centre fermé ; demander une révision de leurs dossiers et exiger à tout du moins que soient mises en œuvre toutes les procédures permettant la libération du centre fermé des douze personnes arrêtées. Ça, c'est le premier « décide » pour lequel je pense qu'il y a des divergences.

Alors dans le deuxième, on reprend textuellement celui qui nous a été proposé, dois-je le relire Monsieur le Président ?

Donc je lis : de demander au Secrétaire d'Etat à la Politique d'Immigration et d'Asile d'adopter un positionnement clair alimenté par l'avis d'experts indépendants qui ont débattu démocratiquement concernant la situation de personnes se trouvant sur le territoire national depuis de nombreuses années et en particulier aux familles avec enfants dont la scolarité pourrait être perturbée en cas d'expulsion ou aux personnes dont les conditions de santé pourraient s'aggraver si elles venaient à être privées de soins appropriés, si elles quittaient le territoire.

Donc la proposition de Khadija Tamditi que nous reprenons évidemment telle quelle, nous la trouvons pertinente, s'ajoute à ça le troisième, ce qui devient le troisième considérant, qui est le deuxième considérant qui avait été proposé. A nouveau, on reprend une proposition qui nous a été faite de : demander au Gouvernement fédéral de permettre une reconnaissance de droits suffisants aux personnes sans papiers présents de longue date en Belgique leur permettant de vivre dans la dignité.

A cela, nous revenons avec notre considérant qu'on modifie légèrement, on ajoute un ou deux mots, donc : demander à l'Echevin du Logement de continuer à rechercher une solution de relogement à ces ex-occupants via la mise à disposition d'un autre lieu plus salubre et le plus adapté possible.

Le décide suivant, c'est également une proposition qui nous a été faite et que nous reprenons dans notre proposition et nous rajoutons un élément demandé par le Président du CPAS : de demander également à la Région et à la COCOM d'étudier l'élargissement du dispositif de relogement des personnes quittant un immeuble occupé sans titres, ni droits, ou insalubre, indépendamment de leurs statuts sur le territoire, y compris en fixant une solution de relogement sur le territoire de la Commune de Molenbeek.

A la suite de ça, Monsieur le Président, on reprend en fait notre texte et là, on a : demander aux services sociaux de la Commune et du CPAS d'assurer la poursuite de la scolarité des enfants qui étaient dans cet immeuble, ainsi que le soutien médical des familles ; demander au CPAS de garantir la continuité de l'aide médicale urgente tant que celle-ci n'est pas garantie par une autre Commune ; demander aussi aux services de la Commune de soutenir positivement les demandes de régularisation en particulier celles des parents dont les enfants sont scolarisés afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité ; demander au Collège de procéder à la réquisition de l'immeuble du boulevard Léopold II 184C via une expropriation afin d'y développer un lieu d'accueil et de relogement.

Et nous terminons avec un « décide » qui avait été proposé également par Madame Khadija Tamditi et nous lui avons rajouté une petite phrase, nous l'avons aussi trouvé pertinent parce que, si vous vous souvenez, on a eu un certain nombre de questions pour lesquelles nous étions restés sans réponse et donc c'est : d'inviter les membres du Conseil de police à se pencher sur le dispositif policier mis en place au moment de l'évacuation disproportionnée afin d'en éclaircir le mécanisme décisionnel et le coût d'une telle intervention.

Voilà, Monsieur le Président, il est évident qu'ici ce sont le premier et le dernier « décide » qui posent problème. On peut soit débattre de ça, soit passer au vote directement pour ne pas perdre de temps. Si, évidemment, il y a beaucoup plus qui vous pose problème, et bien alors soit on y passe la nuit, soit on passe au vote et on verra directement qui approuve notre proposition ou pas. Est-ce que c'est clair ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame Khadija Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, effectivement on a travaillé sur base de nos deux textes. Nous, ce qui dans les « décide » nous pose problème, c'est l'expropriation. Et autre chose, mais pour laquelle nous n'avons pas eu de discussion, c'est les « considérants » qui pour nous, sont importants, donc, de savoir dans le texte final, quel « considérant » on va devoir introduire. C'est vrai que pour l'instant, aujourd'hui, on n'est pas arrivé à un consensus faute de temps. Nous en tout cas, les « considérants » tels que proposés dans la motion du SP.A, PS, PTB-PVDA, en tout cas certains points chez nous posent question et dans les « décide », là, c'est l'expropriation qui n'est pas possible. Voilà, et donc du coup, s'il n'y a pas de consensus, alors je vous propose de déposer un amendement par rapport à nos « considérants ».

M. le Président :

Vous avez terminé Madame Tamditi ?

Mme Tamditi :

Donc c'est le texte complet, en fait.

M. Ikazban :

Dans les « décidés », nous avons un problème avec l'expropriation, d'accord. Pas avec le reste, c'est déjà ça. Et pour le reste, vous demandez à ce qu'on reprenne tous vos « considérants », c'est ça ?

M. le Président :

Oui, c'est ce que j'ai compris.

Mme Tamditi :

Oui, mais voilà, pourquoi on n'est pas d'accord avec l'expropriation ? Parce que les expropriations ne peuvent avoir lieu que dans certains cas et que par exemple lorsqu'il y a eu l'expropriation dans le cadre du contrat de quartier « Petite Senne », il s'agissait d'un contrat de quartier et pour ce qui est du boulevard Léopold II, le contrat de quartier va prendre fin dans quelques semaines et donc, il n'est plus possible de procéder à une expropriation de ce bien.

M. le Président :

Merci.

Je cède la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, alors, concernant le Groupe d'Intérêt Communal, comme son nom l'indique, nous sommes un groupe qui se limite strictement à ce qui est des compétences communales. Donc on a déjà eu affaire à plusieurs motions sur des compétences qui dépassaient le cadre communal. Nous avons à chaque fois eu la même attitude, c'est à dire que, soit nous nous abstenions, soit nous votions contre toute motion qui dépassait le cadre communal.

Nous comprenons bien qu'il y a ici deux questions qui touchent aussi le niveau communal. Dans ces questions, il y a, sans parler sur le fond des « considérants » que vous avez émis, nous, nous voyons simplement la question de l'expropriation qui nous concerne, c'est à dire que non seulement, il me semble que nous ne sommes pas en mesure de faire des expropriations, une expropriation, c'est bien, mais en même temps cette expropriation et le projet que vous souhaitez lui donner, a un coût et ce coût peut rapidement se chiffrer à plusieurs millions d'euros, cinq ou six millions d'euros auxquels il faudra aussi prévoir des frais de fonctionnement annuels, de cinq cent mille à six cent mille euros pour pouvoir faire en sorte que le centre d'accueil fonctionne de manière optimale. Donc, c'est bien de faire des propositions, cependant ces propositions, il faut également les chiffrer, il ne faut pas mentir aux gens, cela a un coût. La Commune n'est pas en mesure de le faire financièrement, et il n'est pas dans ses compétences de le faire non plus. Et donc, cette condition que vous posez, nous, en tout cas elle nous pose un vrai problème. Donc la motion telle quelle, sans parler des autres « considérants » qui ne nous concernent pas, qui touchent directement d'autres niveaux de pouvoir, ça dépend de la décision de ce que vous allez mettre.

Alors, on est tout à fait ouvert à pouvoir soutenir des amendements et de faire un peu entorse à notre déontologie, mais de grâce, qu'on vienne avec des choses réalistes. Simplement, je crois qu'on est dans le cadre de ce que prévoit la Nouvelle loi communale en matière d'expulsions, c'est à dire que la Bourgmestre a une obligation de s'enquérir du relogement des personnes, ça c'est ce que prévoit la loi, la Nouvelle loi communale. Le CPAS peut effectivement continuer à suivre les gens au niveau des soins médicaux, mais également au niveau de la scolarisation des enfants, mais plus que ça, je ne vois vraiment pas, je parle de choses concrètes, je ne parle pas d'aller interpellier le Ministre de l'Asile et bazar, ça, ce sont des paroles, ce sont des paroles en l'air, c'est juste des postures, les choses concrètes, c'est le relogement des gens. Donc, oui, la Bourgmestre a une obligation de s'enquérir du relogement. Je rappelle toutefois que c'est une obligation de moyens et pas une obligation de fin. Ensuite, il y a la scolarisation des enfants et le suivi médical. Oui, à ce niveau-là, il me semble qu'on peut faire des choses au niveau du CPAS. Voilà, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content que la question ait été acceptée par le Conseil. Lors de la dernière réunion du Conseil communal extraordinaire de vendredi passé, avec le PTB-PVDA, on a indiqué deux points.

Premièrement, la façon démesurée d'intervenir, pas justifiée du tout par la situation dans le bâtiment et donc je suis content de retrouver effectivement dans les « décidés » une mesure où on va demander des explications à la police, police locale et j'espère aussi fédérale, sur le comment ça s'est passé, quelles sont les responsabilités et quels sont les moyens impliqués.

Puis on s'est dit, deuxième chose, que pour nous, ce qui est important, c'est qu'il y ait un droit au logement à garantir, un droit à la scolarité à garantir, un droit à la santé à garantir. Et il y a un droit de sécurité aussi à garantir. Et donc, on est content de retrouver en tout cas dans les « décidés » que la Commune s'engage via son CPAS, via ses assistants sociaux de garantir une scolarité, ce qu'on a demandé, que la Commune s'engage à ce qu'effectivement l'aide médicale urgente soit acceptée ou continuée dans la mesure du possible, tant que le relogement n'est pas constaté et que la Commune s'engage. Et je trouve important, Monsieur Lakhloufi, qu'effectivement la Commune fasse de son mieux pour aider et garantir les droits maintenant dans ses compétences, mais qu'elle interpelle aussi, parce qu'on est dans un climat qui me fait peur, où des choses normalement ne devraient pas se passer, sur lesquelles nous devrions tous être indignés, sur le comment les choses se passent ; que oui, dans une situation comme ça, une Commune comme Molenbeek a aussi, je trouve, le droit et le devoir éthique de réagir. Donc, oui, les paroles sont importantes à ce moment-là aussi. Et donc, je trouve que c'est important, même si on sait que ce n'est pas la Commune qui décide, que la Commune soutienne une demande de régularisation, que la Commune intervienne pour demander la libération. Donc, je suis content qu'il y ait cette note, cette motion qui est soumise. J'ai été étonné, mais bon, étonné de la démarche qu'il y avait une autre proposition émanant d'un parti de la majorité, alors que la majorité avait refusé un point en urgence, il y a deux ou trois semaines, mais je vois qu'il y a de la bonne volonté et j'espère qu'on ne va pas commencer à chipoter sur l'un ou l'autre détail et que l'ambiance que j'ai ressentie vendredi passé, qu'en tout cas, on la retrouve ici et qu'on passe un signal clair en tant que Molenbeek, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je pense que ce point est un point évidemment qu'on ne peut pas contester. Enfin voilà, cette motion contient des éléments qu'on ne peut pas contester puisqu'il s'agit d'une question humanitaire et là, nous sommes au sein de notre Commune confrontés à une arrivée de citoyens du monde et aussi à des citoyens qui ne sont pas régularisés actuellement. Cette occupation existe depuis deux ans et donc, je voudrais remercier toutes les associations qui ne sont pas seulement molenbeekoises, mais bruxelloises, qui se sont investies pour soutenir ces gens-là humainement et qui ont été là pour les aider humainement et c'est quelque chose d'extraordinaire et ça, c'est le tissu associatif citoyen. Et je voudrais qu'on soit dans le politiquement correct, c'est-à-dire de ne pas utiliser ces citoyens qui sont des gens en souffrance dans des polémiques et qu'on puisse leur faire miroiter ce qui n'est pas la réalité.

Nous sommes dans une Commune et il y a plusieurs pouvoirs de décision, il y a plusieurs niveaux de décision. Il y a des décisions qui se prennent au niveau communal, d'autres au niveau régional, d'autres au niveau fédéral et donc au niveau communal, effectivement, nous devons prendre notre responsabilité pour essayer de trouver un relogement, on devrait faire cet effort-là, de trouver une manière de les reloger et de les soutenir. Le CPAS le fait déjà, voilà, il y a l'aide médicale, il y a tout ce qui a été décidé, mais on devrait vraiment faire cet effort. Mais ces citoyens du monde doivent comprendre qu'au niveau communal, on est vraiment arrêté à certaines décisions et qu'il y a d'autres décisions. Il faudrait peut-être manifester, il faudrait voir avec d'autres associations, il faudrait que vous puissiez avoir le soutien d'autres politiques, parce qu'il s'agit de plusieurs partis politiques et donc, il y a des décisions effectivement qu'on va soutenir en tant que majorité parce que c'est une réalité-même et on doit prendre cette responsabilité-là, mais il ne faut pas leur faire croire qu'on va régler tous leurs problèmes parce que c'est un problème au niveau national, c'est un problème au niveau européen et il faudrait j'espère, franchement, j'ai beaucoup d'espoir qu'on puisse arriver à voir cet aspect humain et pas seulement de clivages politiques ou de guerres politiciennes. Donc on serait personnellement, en tant que parti, notre formation politique est d'accord pour pouvoir trouver des solutions et peut-être pourquoi pas interpeller le Fédéral sur la question des régularisations, pouvoir massivement réagir pour qu'on puisse leur donner leurs droits parce que chaque citoyen a ses droits et nous devons rester humains. Donc nous soutenons cette motion, merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Le parti Islam évidemment soutient une motion sur laquelle tout le monde sera d'accord effectivement. Vous connaissez l'esprit du parti Islam, c'est l'accueil, la fraternité, la main tendue vers tous les opprimés du monde et les faibles qui se trouvent dans notre société. C'est le contexte géopolitique qui les amène, et l'oppression que subissent ces peuples qui les amène jusqu'ici, qui les amène à s'exiler et c'est lié et c'est dû à notre politique. Et je dis tous partis confondus et tous les Etats confondus. Donc, accueillir c'est

indispensable et la manière dont on s'y est pris pour expulser ces gens n'est pas une manière humaine. Et je disais dans mon intervention précédente lors du Conseil communal du vendredi, qu'il faudrait un peu d'humanisme dans cette majorité. Il ne faut pas simplement se réduire à du répressif. Ces derniers temps, on vit des situations difficiles, on est toujours au niveau 3 et il ne faut pas confondre les gens, il ne faut pas confondre ceux qui veulent perturber et ceux qui sont là, qui demandent à ce qu'on les loge, qui demandent à ce que leurs enfants soient scolarisés, qui demandent, qui viennent de pays sinistrés parfois, qui sont dans des misères politiques, sociales, économiques.

Donc, c'est vrai qu'il y a des compétences par rapport à la motion. Moi j'ai reçu deux motions dans ma boîte mail, elles étaient assez divergentes, mais je suis satisfait qu'on se rapproche d'un accord, que bien sûr parmi les « décidés », il y a ce qui pose problème, c'est je pense uniquement l'expropriation apparemment qui pose problème. Mais moi aussi je suis contre les expropriations. Il faut une seule motion, bien entendu, une motion sur laquelle on a tous un consensus. Et je suis sûr qu'on pourra y arriver avec de la bonne volonté. La Commune, elle peut reloger, elle peut assurer la scolarité, elle peut via le CPAS assister médicalement ces personnes. Et puis bon, il y a des demandes qu'on doit faire à l'Etat fédéral par rapport à la régularisation.

Mais il y a autre chose que je voudrais dire : c'est quand-même qu'ici, on a parfois l'impression d'être dans des discussions, c'est vrai, de bacs à sable avec nos partis politiques. Nos partis politiques, je vous dis, nos politiques se retrouvent à tous les niveaux de pouvoir. Excepté peut-être le PTB-PVDA, le parti Islam, bon voilà, mais sinon les partis traditionnels sont à tous les niveaux de pouvoir. Et bien sûr, quand on s'adresse à la Bourgmestre, Députée fédérale, on a, certains partis ici aussi présents se retrouvent à tous les niveaux de pouvoir et donc, il faudrait que nos collègues ici présents demandent à leurs collègues à des niveaux supérieurs de pouvoir parler en faveur de ces sans-papiers. Moi, quand je parle de sans-papiers, je ne me limite pas à ceux qui sont présents simplement ici, mais de ceux qui sont sur notre territoire globalement, ils sont là, on doit les accueillir, donc il faut changer nos politiques, introduire un peu plus de fraternité dans nos politiques et les accueillir.

Ça, c'est mon point de vue et vous le connaissez et donc voilà je soutiendrai une motion raisonnable bien entendu. Elle émane, en premier lieu bien sûr, elle a émané de l'opposition, donc c'est celle-là la première, c'est celle-là. Et peut-être que certains décident qu'elle pourrait être améliorée. Je m'arrêterai là, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja Mijnheer de Voorzitter, beste collega's, ik zal zoals vorige week mijn tussenkomst in het frans doen want anders zullen er niet veel mensen in de zaal zijn die kunnen begrijpen en het is toch de bedoeling van een democratisch koersorgaan dat zo veel mogelijk mensen kunnen mee de debatten volgen.

Je continue en français, l'intervention du SP.A sera brève. Je résume ce que nous avons dit avec pas mal de mes autres collègues la semaine passée. Trois choses : un, que nous dénonçons très fortement l'intervention GI Joe, Robocop qui s'est faite il y a deux semaines, enfin il y a moins de deux semaines, au boulevard Léopold II. Nous la dénonçons

avec force, force et vigueur, parce que nous trouvons que c'était tout à fait démesuré par rapport à la problématique qui se présentait.

Deux, nous dénonçons aussi le fait que cette intervention policière se soit faite sans qu'il y ait une véritable solution qui ait été trouvée pour tous les gens qui y logeaient depuis deux ans et, il faut le répéter, ils logeaient sans trop de problèmes, sans problèmes de voisinage et sans révolte des gens qui habitaient dans leur environnement, des gens qui se sont d'ailleurs bien manifestés au moment de l'intervention parce qu'eux aussi ont dit que c'était une intervention démesurée de la police.

Trois, le SP.A dénonce aussi le fait que cette intervention policière connue et autorisée par la Bourgmestre s'est faite à un moment où il y avait déjà un Conseil extraordinaire convoqué par l'opposition pour justement débattre de la problématique. Et donc, qu'en quelque sorte la Bourgmestre a court-circuité le contrôle démocratique et le contrôle démocratique qui est le nôtre et qui est le devoir d'un Conseil communal.

Ce sont ces trois éléments que nous défendons encore toujours aujourd'hui. Ce sont ces trois éléments que nous avons défendu vendredi passé avec une réaction, il faut le dire, assez étonnante, d'une part de l'Echevin du Logement qui a répondu de façon très virulente, très politico-politicienne, c'est malheureux, et d'autre part aussi par une Bourgmestre qui a, soyons francs, qui a tourné autour du pot et n'a pas répondu à toutes les questions que nous avons posées.

Et donc, au lieu de tourner autour du pot aujourd'hui, je propose qu'on passe au vote sur la motion que nous avons présentée ici. C'est une motion qui reprend les trois points que je viens d'évoquer. C'est une motion très claire et cessons de tourner autour du pot, c'est au pouvoir communal, au Collège et à la Bourgmestre de prendre leur responsabilité et si elle ne veut pas le faire, si vous ne voulez pas le faire, si vous voulez continuer à tourner autour du pot comme vous l'avez fait lors du Conseil précédent, faites-le, mais nous, nous en avons marre et nous voulons un vote clair sur vos intentions et nous ne voulons plus du marchandage. Il faut que cela soit clair une fois pour toutes, quelles sont vos intentions. La motion sur table elle est claire, soit vous la votez, soit vous ne la votez pas, mais je trouve qu'il est temps de mettre fin à ce cirque, je suis désolé.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pour le groupe Défi, ce qui était important aujourd'hui, c'était avant tout d'avoir un choix clair, posé, par l'ensemble du Conseil communal. Moi, en tant que chef de groupe, je participe donc à cette discussion sur la motion qui a été présentée par l'opposition et j'y ai vu des points de convergence entre tous les partis, et donc je peux déjà regretter qu'on discute aujourd'hui de deux motions et pas d'une seule. Alors moi, je vais vous dire pourquoi, on me parle d'amendement, mais peu importe, on n'arrivera pas ici à... Soit on vote ensemble une motion, et on pourra porter clairement la demande de la Commune. Parce que la demande de la Commune, il y a ceux qui ont une définition des motions de dire qu'elles doivent uniquement porter sur les compétences communales, mais de nos leviers communaux, nous pouvons avoir un appui, une forme de pression auprès des instances. Là, on parle à la fois de la Région et on parle à la fois du Fédéral. Donc, je vois ici dans la motion qui est proposée par le PS, le PTB, le SP.A, et bien, elle regroupe l'ensemble des leviers sur lesquels on peut s'appuyer et je trouve dommage donc de ne pas pouvoir avoir un vote

consensus. D'ailleurs, elle exprime clairement des actes à poser, des actes forts pour arriver à un résultat, parce que les motions, ce ne sont pas simplement des intentions, c'est aussi essayer d'avoir à remplir et de rencontrer des objectifs bien clairs.

Donc, je n'ai pas envie de lancer un dernier appel aux différentes formations politiques, mais je pense que clairement, pour le groupe Défi, la proposition qui a été faite par l'opposition est suffisante et satisfaisante et donc, nous les soutiendrons.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je pense qu'effectivement, comme certains de mes collègues l'ont dit, je pense qu'il faut maintenant atterrir, il faut essayer d'avancer, il faut prendre les décisions.

Alors le PS, le SP.A, le PTB, ce sont trois partis différents. Trois partis différents ici, mais trois partis qui se sont mis d'accord sur un texte et qui l'ont déposé ici face à la souffrance d'une partie de la population, d'ailleurs il y a des gens qui sont présents ici. Et je pense qu'aujourd'hui, ce que les gens attendent de nous, c'est de voir si nous sommes capables, au-delà de nos appartenances politiques, d'être de vrais élus de cette commune et de porter haut et fort le message de populations qui souffrent, de populations en souffrance. Et je remercie ma collègue qui a parlé de citoyens du monde, je la remercie déjà d'avoir annoncé qu'elle soutenait notre proposition. Et donc, quand on discute ensemble d'un texte et d'une motion, d'office si on veut un accord, on ne va jamais aboutir à 100 % de ce que l'on veut, et nous avons déjà montré l'exemple, puisque par rapport à notre proposition initiale et le texte qu'on a maintenant, il y a déjà beaucoup de modifications qui ont été effectuées. Donc nous-mêmes, les trois partis différents que nous sommes, PS, le SP.A et le PTB, nous avons accepté des modifications parce que d'abord, il nous semblait qu'on nous avait fait des remarques assez pertinentes et puis parce que c'est l'intérêt de certains concitoyens. Alors je pense qu'ici maintenant, on doit rentrer dans le concret. Est-ce que nous sommes capables de ne plus voir dans ces gens des réfugiés, de ne plus voir des migrants, de ne plus voir des sans-papiers, je dirais même des musulmans pour une grande partie d'entre eux, mais de voir des Molenbeekoïses, ce sont des Molenbeekoïses qui aujourd'hui sont en souffrance et qui subissent les conséquences de ce qui se passe aujourd'hui.

J'ai entendu, j'ai écouté attentivement Madame Tamditi, je dirais simplement que si ce sont les « considérants » qui vous posent problème, si ce sont vos « considérants » que vous voulez absolument voir dans notre texte, moi, je vous le dis très franchement, il y a des « considérants » que vous proposez qui nous déplaisent, qui nous posent problème parce que notamment, ce sont des « considérants » qui sont des petites phrases qui visent plutôt à exonérer votre majorité des choix qu'elle a effectués. Mais néanmoins, si c'est le prix pour aboutir à un accord et si c'est l'ensemble du Conseil communal qui est prêt à voter cette motion, nous pouvons accepter vos « considérants » dans leur ensemble, même si certains d'entre-eux nous dérangent.

Et par rapport aux « décidés », j'ai entendu parler de ceux qui avaient un problème avec l'expropriation, avec ceux qui promettaient monts et merveilles. Je vous signale que la loi permet, à partir d'une requête motivée du Président du Conseil de l'Aide Sociale, le Bourgmestre dispose à partir de la mise en demeure d'un propriétaire, d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois afin de le mettre à

disposition de personnes sans abri, article 134bis de la loi. Alors arrêtez de faire croire qu'on dit n'importe quoi ici. On a réfléchi, on a discuté, on a eu une soirée pleine et entière vendredi, aujourd'hui on est ici dans notre deuxième séance, aujourd'hui montrez que vous êtes de bonne volonté, on vient de vous montrer ici en direct qu'on était prêt à prendre tous vos « considérants » puisque ça vous pose problème et ça vous chipote même si, je le répète, ce sont des « considérants » qui en fait, ont tendance à vouloir exonérer la majorité des choix qu'elle a effectués, mais soit.

Et si c'est le prix à payer d'un accord pour faire que ce Conseil communal prenne de la hauteur, se relève par rapport à ces souffrances, il y a un collègue ici qui a parlé de ces gens qui ont fait des milliers de kilomètres, qui ont quitté des situations catastrophiques, épouvantables, pour venir ici vivre en paix avec respect et dignité. Alors aujourd'hui, montrez que vous êtes capables d'être des hommes et des femmes qui ont cette humanité en eux, qui ont cette volonté d'être solidaires, oui Madame Evraud, ayez cette volonté solidaire, nous avons fait un effort, nous avons quasi changé la moitié de notre texte, à vous maintenant de faire votre effort et de voter ce texte ce soir pour en finir. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, donc en fait, je vais peut-être lire les « considérants » qui pour que tout le monde puisse les entendre : « Considérant que les personnes étrangères en situation irrégulière, également appelées sans-papiers, subissent chaque jour les conséquences dramatiques de leur manque de droits ; considérant que cette situation administrative particulièrement difficile les met souvent en danger ; considérant que, sans existence légale sur notre territoire, ces personnes ne peuvent malheureusement pas recourir aux mêmes accès au logement, à l'intervention des services sociaux et aux soins de santé ; considérant que, plus qu'un logement, les sans-papiers revendiquent un accès aux mêmes droits que tous les résidents sur notre territoire et que ces droits ne pourront leur être accordés que par le biais d'une régularisation sur base de critères objectifs et clairs ; considérant que pour les personnes sans-papiers, les seules possibilités de logement sont souvent en marge de la légalité et passent par des occupations précaires et autres solutions de fortune ; considérant qu'afin de revendiquer leurs droits, un collectif de sans-papiers avait décidé en juillet 2014 d'investir une ancienne maison de repos abandonnée sur le territoire de la commune de Molenbeek pour y constituer le groupe appelé La Voix des Sans-papiers dans le cadre de l'expression de leurs droits légitimes à revendiquer une régularisation ; considérant que pendant deux ans, l'occupation a pu compter sur la collaboration de la Commune de Molenbeek et du CPAS de Molenbeek ; considérant que la Commune estime qu'une occupation précaire est acceptable à condition que celle-ci soit négociée avec le propriétaire, qu'elle soit encadrée par les associations qui assurent le suivi social des occupants et que l'occupation se déroule dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité ; considérant que la Bourgmestre a dû prendre un arrêté de police, jugeant le bâtiment privé qui est situé boulevard Léopold II 184C dangereux, insalubre et inhabitable, ordonnant sa fermeture et l'évacuation de ses occupants, cette décision entraînant logiquement la fin de l'occupation du lieu ; considérant que ce bâtiment privé ne réunit pas donc les conditions pour figurer dans un dispositif réglementaire de rénovation urbaine ; considérant que la Commune a proposé aux différents occupants un relogement dans les limites du cadre légal ; considérant que le CPAS, en étroite collaboration avec la Commune, a convenu d'assurer un suivi des cartes médicales octroyées aux occupants ; considérant que la Commune ne dispose pas à ce jour de solutions de relogement suffisantes permettant d'héberger dans des conditions d'hygiène

et salubrité décentes plus de deux cents personnes ensemble, considérant que malgré la demande de la Commune adressée à la Région et à la COCOM, une solution de relogement n'a pas été fournie pour les occupants du 184C boulevard Léopold II, considérant qu'une très large majorité du collectif, accompagné par une série d'associations responsables, a admis justement l'insalubrité du lieu et a trouvé une autre solution de relogement temporaire sur le territoire d'une autre commune de la région de Bruxelles-Capitale, considérant néanmoins que les possibilités de relogement n'ont pas permis à l'ensemble des personnes qui étaient en séjour irrégulier de trouver une autre solution de relogement qu'une occupation précaire, considérant qu'au moment de l'évacuation du bâtiment, au terme de deux années successives, quatorze personnes sur deux cents ont été interpellées et que douze d'entre-elles ont été mises à disposition de l'Office des Etrangers qui a décidé de leur placement en centre fermé, considérant que l'intervention impressionnante des forces de l'ordre a suscité beaucoup d'interrogations auprès des riverains, considérant que l'ampleur du drame que vivent les personnes sans-papiers dépasse largement celui de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et qu'il s'agit d'une urgence humanitaire d'ampleur régionale et fédérale ».

Et donc, pour les « décidés », comme je l'ai dit, on a discuté entre nous et donc pour nous, on peut tout-à-fait soutenir le « décide » tel que proposé par les groupes de l'opposition, sauf l'expropriation bien entendu.

M. le Président :

C'est terminé Khadija ?

Monsieur Ikazban, je peux donner la parole à Monsieur Papadiz ? Ok, je cède la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Excusez-moi, j'ai pris un peu le temps parce que je voulais terminer mon texte. Je ne voulais pas intervenir, parce que j'ai voulu laisser ma collègue faire le nécessaire, mais je voudrais quand-même souligner le travail des associations qui ont été encadrées et tous les efforts de la Commune pour accompagner les sans-papiers. Cette décision a dû être prise et a été communiquée afin d'éviter les problèmes, mais il ne faut pas donner de faux espoirs aux gens. Il faut les respecter, il faut respecter ces gens-là. Le problème du logement, on le connaît. Des milliers de Molenbeekois veulent un logement de qualité, pas des logements dans lesquels vous avez logé malheureusement, à vos risques et périls évidemment. Mais, voilà, c'est aussi une priorité pour Molenbeek et c'est aussi une priorité pour le Collège molenbeekois. Molenbeek fait déjà beaucoup pour les personnes précarisées, à l'inverse d'autres communes, quand vous allez voir Uccle ou Ixelles, vous n'avez pas un CPAS qui fait tout ce que nous accomplissons. On ne peut accuser d'inertie Molenbeek qui fait beaucoup comme, je l'ai répété, avec son CPAS et ses services. L'heure n'est pas à la démagogie. On espère que le niveau de pouvoir, comme la Région, pourra trouver des solutions structurelles. Personne n'est insensible au problème et les amendements proposés sont clairs et réalistes, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'entends bien que l'opposition est prête à adopter les amendements relatifs aux « considérants » qui ont été déposés et qui, à mon sens, éclairent pleinement justement la motion que vous déposez parce que, c'est un problème complexe, et donc il y a lieu évidemment d'élargir cette motion. Je pense également, en ce qui concerne les articles, qu'il y a lieu de prendre en considération ceux qui sont déposés par le groupe Ecolo, parce qu'il ne suffit pas d'interpeller le Fédéral, il faut également faire en sorte que tant les Communautés, que les Régions soient partie prenante à la résolution de cette problématique qui ne touche pas que Molenbeek. Et je voudrais quand-même, si je peux entendre les articles qui sont présentés par le PS, SP.A et PTB, je voudrais quand-même vous faire remarquer que demander à la Bourgmestre d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour la libération de douze personnes détenues en centre fermé c'est, et vous le savez pertinemment bien, vous savez qu'une autorité ne peut pas intervenir, que les interventions dans le cadre d'un Etat de droit, cela ne se fait pas et donc, moi, je ne veux pas faire d'intervention auprès du Fédéral pour assurer la libération de personnes qui sont retenues alors qu'on sait très bien qu'il s'agit de décisions qui relèvent de l'autorité fédérale, de la justice, du Secrétaire d'Etat à la Politique d'Immigration. Et donc je suis très perturbée par le terme que vous utilisez à savoir l'intervention par rapport à l'Etat de droit dans lequel nous vivons et je pense vraiment que la proposition qui a été faite par les amendements qui ont été déposés par le groupe Ecolo, à savoir de demander aux autorités fédérales d'exploiter les procédures permettant une libération des douze personnes arrêtées en marge de l'évacuation du bâtiment, me semble tout-à-fait appropriée en ce qui concerne l'interpellation des autorités fédérales parce qu'elle est beaucoup plus réaliste, elle est beaucoup plus concrète. Et d'ailleurs, sur les douze personnes qui ont été arrêtées, il y en a deux qui ont d'ailleurs été remises en liberté parce que nous sommes dans un état où il y a des procédures et que ces procédures sont respectées et elles doivent être respectées pour toutes les personnes qui sont privées de leur liberté. Et je pense qu'en reprenant cette demande pour le Gouvernement fédéral, de même que la demande au Gouvernement fédéral de permettre une reconnaissance des droits suffisants aux personnes sans papiers présentes de longue date en Belgique leur permettant de vivre dans la dignité, rencontrent également cette préoccupation, et elle est réaliste. Moi, je ne veux pas ici voter une motion qui ferait croire, notamment aux personnes qui sont ici présentes, que nous avons la possibilité, que nous avons le pouvoir de pouvoir résoudre leurs difficultés. Moi je ne prends pas cette responsabilité, je ne peux pas dire le contraire de la vérité, je dois encore pouvoir regarder les gens droit dans les yeux, comme je l'ai toujours fait. Et donc moi, je demande vraiment que vous modifiez vos articles avec cette intervention où vous demandez à la Bourgmestre d'intervenir, et également en prenant en considération tous les amendements qui ont été déposés par le groupe Ecolo-Groen dans le cadre de cette motion, et je pense que là, on aura vraiment un consensus pour voter la motion à l'unanimité.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On ne va pas épiloguer pendant très longtemps. J'entends Madame la Bourgmestre nous dire qu'elle ne peut pas demander au Fédéral d'intervenir pour une libération. Par contre, vous avez demandé au Fédéral de l'aide pour l'expulsion, soit. Si, vous avez demandé, vous avez dit ça vendredi passé, vous avez demandé au Fédéral, ah si, la fois passée, vous avez dit que vous n'aviez rien à voir, ce n'est pas nous, c'est l'Office des Etrangers, c'est le Fédéral, c'est Jan Jambon, Théo Francken, ce n'est pas vous, aujourd'hui

vous dites que vous ne pouvez pas intervenir, donc c'est bizarre. Soit, je pense qu'il y a un problème de communication entre vous. Tout à l'heure, les chefs de groupes ont accepté une proposition, et puis vous changez, dès qu'il y en a un à qui cela ne plaît pas, vous changez.

Donc je vais répéter une dernière fois l'article dans le « décide » dont vous parlez, on ne vous demande pas d'aller libérer les demandeurs, si on savait que vous étiez capable de le faire, il y a longtemps qu'on vous l'aurait demandé autrement que dans une motion, et donc on l'a écrit autrement et je vais le lire, le relire : « demander à la Bourgmestre d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral pour témoigner de la conduite exemplaire durant plus de deux années des sans-papiers chassés du 184C boulevard Léopold II et retenus actuellement en centre fermé. ». Nous vous demandons de témoigner qu'il n'y a jamais eu de problèmes de sécurité et d'ordre public avec ces gens et vous l'avez confirmé vendredi, à moins que vous n'ayez changé d'avis. C'est ce que vous avez dit vendredi, c'est ce qu'il se dit partout, les habitants du quartier le confirment, ces gens n'ont jamais posé de problèmes d'ordre public à l'extérieur, en face de moi vous l'avez confirmé également. C'est ça qu'on vous demande de faire au niveau du Fédéral et évidemment d'exiger, nous sommes en droit nous, le Conseil communal, c'est nous qui allons approuver cette motion que nous allons porter, ce n'est pas le PS, le PTB ou Ecolo, nous on s'en fout, nous ce qu'on veut, c'est que ce soit porté par l'ensemble, exiger évidemment à tout le moins que soit mises en œuvre toutes les procédures permettant la libération des centres fermés des douze personnes arrêtées. Je pense que ça aussi c'est clair, c'est limpide, c'est clair, c'est limpide, alors je comprends que certains sont dans une situation où ils sont inconfortablement installés et mal à l'aise, ça c'est la première remarque.

Deuxième remarque, Madame Tamditi, nous vous avons dit tout à l'heure que nous étions prêts à accepter vos « considérants ». Même si parmi ceux-là, il y en a certains qui ne nous plaisent pas du tout, avec lesquels nous ne sommes pas d'accord. Parce qu'ils ont tendance à vouloir exonérer votre majorité et on n'est pas d'accord avec ça. Mais au moins, nous acceptons quand-même, si c'est pour que vous approuviez le reste, mais là vous n'êtes pas clairs. On vous dit qu'on est prêt à accepter tous les « considérants » et vous ne dites pas si vous êtes prêts à accepter le reste. Vous savez dans la vie, quand on fait un pas vers vous, il faut savoir faire un pas également. Mais je dirais même, moi je vais vous faire l'économie, je ne vais pas lire tous les « considérants » que nous, on avait préparés. Ce qui est important, c'est le « décide », mais dans vos « considérants », il y a un « considérant » qui pose particulièrement problème et je vais vous le lire. Dans tout ce que vous avez dit, vous dites, le 11ème « considérant » : « considérant que la Commune a proposé aux différents occupants un relogement dans les limites du cadre légal », mais ce que vous dites-là, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas du tout partagé par l'ensemble des occupants. Vous avez proposé peut-être des solutions, mais qui ne garantissaient rien au niveau de la sécurité de ces gens, ces gens ont peur, ces gens ne veulent pas être séparés, ne veulent pas être divisés, ils ont traversé des kilomètres, ce n'est pas pour être divisés, séparés, donc vos propositions, si vous en avez faites, elles étaient inacceptables. Eh bien vous savez, on n'est pas d'accord avec ça. Et si vous êtes prêts à voter la motion, on est prêt à prendre tous vos « considérant, ».

Pour le reste, Madame la Bourgmestre, j'ai lu le premier le « décide », le premier « décide », je l'ai relu, ce qu'on vous demande, c'est de témoigner du fait que pendant deux ans, ces gens n'ont jamais posé de problèmes de voisinage, n'ont jamais posé problèmes d'ordre public, c'est ce que vous avez dit vendredi, nous on veut bien reprendre les procès-verbaux, si certains ont des trous de mémoire. A ce moment-là, on est d'accord et je pense qu'il faut arrêter d'épiloguer, il faut arrêter de parler pendant des heures, passons au vote et voyons directement qui dans ce Conseil communal va voter ou non. Moi, je considère que nous avons fait un énorme effort. On a motivé quasi la moitié de votre motion pour essayer de trouver un accord, pour essayer de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt des

hommes, des femmes et des enfants qui attendent un geste de notre part et j'ai envie de dire à Monsieur Lakhloufi, même les gestes symboliques, parce que vous donniez des leçons tout à l'heure en expliquant que vous, le groupe, votre grand Groupe d'Intérêt Communal, vous ne parlez que de ce qui est d'intérêt communal, je vous rappelle qu'on a parlé de la Palestine ici, je vous rappelle qu'on a parlé des avions, on a parlé d'énormément de choses pour lesquelles vous avez discuté. Parfois, en politique, les gestes symboliques sont aussi des gestes forts, et ici, on vient avec des propositions qui ne sont pas des propositions dénuées de sens, qui sont praticables, réalisables, et contrairement à certains, on n'a fait des promesses à personne. Voilà, moi je propose que nous passions au vote et qu'on arrête de discuter pendant des heures.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre

Mme la Bourgmestre :

Je peux témoigner auprès du Fédéral que l'occupation s'est passée de manière pacifique pendant les deux années, mais je ne peux pas m'engager pour les personnes qui ont été interpellées parce que ces personnes, je ne sais pas si elles occupaient le bâtiment pendant deux années, je ne les connais pas personnellement. Donc je ne peux pas m'engager pour ces personnes, je peux m'engager, je peux témoigner pour l'occupation pacifique et correcte qui s'est faite pendant les deux années, mais pas sur les personnes que je ne connais pas, dont je ne connais pas les dossiers.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

On essaie d'arriver à un consensus s'il-vous-plait, du calme.

M. Ikazban :

Madame accepte une partie...

M. le Président :

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Moi j'ai été claire, je pense, dès le début de ma première intervention, j'ai pris la parole après l'intervention de Monsieur Ikazban, donc pour nous, les « décidés », on les a discutés, en tout cas ceux qu'on a discutés ensemble, il n'y a pas de souci donc si on peut modifier la phrase de la Bourgmestre, moi ça me paraît tout-à-fait bien. Donc qu'elle peut témoigner de l'occupation pacifique des sans-papiers présents au 184C, ça me semble bon et fidèle à la réalité à laquelle elle peut s'engager. Par ailleurs, moi, j'ai tout de suite dit que pour nous, les « décidés » étaient ok, sauf l'expropriation.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je voulais simplement préciser, concernant la réquisition, qu'il existe une loi que vous avez citée à un moment donné, qui est la loi Onkelinx et qui est à priori une loi intéressante mais il se fait que cette loi n'a jamais, au grand jamais, été pratiquée en Belgique, pour la simple et bonne raison qu'elle est en fait impraticable et ce n'est pas moi qui le dit tout seul, mais c'est par exemple Yvan Mayeur, encore l'année passée. Alors, dire qu'on va réquisitionner un bâtiment alors que c'est une loi qui est impraticable, et bien j'aimerais beaucoup pouvoir le faire en tant qu'Echevin du Logement, mais malheureusement, ce n'est pas possible. Et donc on peut arriver à une proposition de compromis qui dirait d'exploiter lorsque ce sera possible la réquisition d'un bâtiment, mais faire croire aux gens que la loi le permet aujourd'hui effectivement, alors que cela n'a jamais été appliqué en Belgique, ce n'est pas possible. Une proposition de compromis, demander au Collège, lorsque que cela sera praticable de procéder à la réquisition de l'immeuble et de cette manière, on arrive à un compromis.

M. le Président :

S'il vous plait, Madame El Belghiti, un peu de patience, il y a d'autres personnes qui avaient demandé la parole et qui sont encore en attente avant vous.

Je cède la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi

Alors, pour les personnes qui étaient attentives et qui ont compris le message que j'ai essayé de faire passer, c'est que par principe, nous, en tant que groupe communaliste, nous ne nous intéressons pas à des questions qui dépassent le niveau de compétence des communes. Vous avez cité Monsieur, tout à l'heure, Monsieur Ikazban, tout à l'heure, votre proposition de reconnaissance de la Palestine, mais est-ce qu'on est à l'ONU ici pour reconnaître un Etat ? Il faut être raisonnable dans ce qu'on veut, alors, je sais, vous voulez avoir des postures, mais on n'est pas obligé d'entrer dans votre jeu. Mais cependant, j'ai quand-même fait un pas vers vous en disant qu'on est prêt à discuter de certaines choses. Simplement, la question sur laquelle nous, en tant que Groupe d'Intérêt Communal, nous bloquons, c'est la question de la réquisition d'un immeuble et d'en faire la rénovation, tout cela a un coût et ce coût, dites-le aux Molenbeekoïses, dites-leur que c'est aux Molenbeekoïses que vous comptez le faire porter, parce que cinq, six millions d'euros, est-ce que vous avez consulté les Molenbeekoïses ? Est-ce qu'ils sont d'accord avec vous pour ce que vous proposez ? Parce que cela ne va pas sortir directement de votre poche, j'imagine.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je cède la parole à Madame El Belghiti, s'il-vous-plaît, pas de polémiques, Monsieur Ikazban, chacun a le droit de s'exprimer.

Mme El Belghiti :

Je crois qu'il faut vraiment qu'on revienne au bon sens et je pense que ces gens méritent vraiment tout le respect et toute la dignité possible et qu'on puisse être dans la cohérence et dans la réalité.

Moi, j'ai envie de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que, bon voilà, il y a des matières que nous pouvons résoudre au niveau communal et là, nous en avons la

compétence et là, nous pouvons mettre ces points et en discuter pour pouvoir trouver une solution par du relogement, par de l'aide sociale, voilà ça, c'est une réalité. Au niveau de la régularisation, au niveau de certaines autres matières, qu'elles soient de justice ou autres, cela ne dépend pas de la Commune. Nous pouvons effectivement être un relais au niveau de nos partis respectifs et nous pouvons faire des demandes, interpeller le Fédéral. Et donc, il ne faudrait pas laisser croire à ces gens, à ces citoyens qui méritent le respect, que nous allons résoudre leurs problèmes au niveau communal, ce n'est pas la réalité, d'accord ? Par contre, je pense que nous pouvons être évidemment des entités de pression, si au niveau des collègues, des rencontres entre Bourgmestres, nous pouvons présenter ces matières au niveau global. La gestion des matières sur l'immigration, nous pouvons essayer de voir comment nous allons gérer ça au niveau des différentes communes, quels sont les moyens qui vont être donnés par le Fédéral pour qu'on puisse traiter ces matières. Donc, franchement, je pense qu'on ne doit pas prendre des heures à discuter de choses qui sont, par moments, juste des choses où on s'entend parler en tant que politicien, je pense qu'il faut être vraiment réel et nous dire voilà, au niveau communal, nous pouvons régler ça. Je pense que tous les partis ici sont dans le bon sens et qu'il n'y a pas lieu de polémiquer et que nous pouvons justement, dans le futur, les prochains mois, réfléchir sur une réelle politique sur l'immigration, comment nous pouvons régler les problématiques de ces citoyens du monde qui viennent sur notre territoire, comment nous pouvons discuter avec les communes pour faire passer un message fort au Fédéral et peut-être au niveau européen aussi, qu'on ait assez de moyens pour pouvoir régler ça, parce qu'il y a aussi une question de précarité au niveau des communes, certaines communes sont beaucoup plus pauvres que d'autres aussi, qui sont beaucoup plus riches. Et il y a une question de répartition aussi et donc tout cela doit être discuté évidemment pourquoi pas via la Bourgmestre, via le Collège des Bourgmestres, c'est une suggestion pour le futur, merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti

Je cède la parole à Monsieur Achaoui

M. Achaoui :

Monsieur le Président, je voudrais simplement intervenir sur ce que je viens d'entendre de Monsieur Lakhroufi, au-delà des considérations qui ont été évoquées et qui ont fait l'objet de discussions objectives. On ne peut pas accepter les dernières paroles de Monsieur Lakhroufi à savoir, demander l'avis des citoyens contre des citoyens, ça c'est gravissime comme situation. Rapporter la vie humaine à des considérations chiffrées uniquement c'est, je veux dire, de la part d'un groupe qui parle des intérêts, c'est inadmissible. On ne peut pas délaisser, sous prétexte, évidemment qu'il s'agit de coûts, évidemment, mais ramener le débat des coûts à des gens, c'est honteux, honteux de la part d'une personne aujourd'hui qui se croit, qui se défend, c'est inadmissible, moi je n'ai pas de mots à ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, voilà, donc par rapport à la motion que nous avons déposée ensemble et le résultat d'aujourd'hui, nous estimons que nous avons énormément avancé,

énormément modifié pour faire plaisir à la majorité, à certains membres de la majorité. Je pense qu'on a été au bout du bout, on devrait passer au vote.

Maintenant, j'entends bien encore les deux dernières remarques et je souhaite me concerter avec mes collègues du Parti socialiste et mes autres collègues de l'opposition, mais je pense qu'après ça, il faut passer au vote, donc je vous demande simplement quelques minutes pour pouvoir nous concerter.

M. le Président :

Accordé.

*La séance est interrompue 10 minutes.
De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je ré-ouvre la séance du Conseil communal, merci.

Donc, suite aux discussions, Monsieur Ikazban, vous avez, semble-t-il, un texte à proposer.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, donc on accepte, nous avons accepté la modification. Donc nous voulions la suppression d'un paragraphe, certains voulaient le rajout dans un autre, on a trouvé une formule pour maintenir le paragraphe qu'on ne voulait pas, encore une concession que nous faisons dans l'intérêt de tous et également nous avons rajouté un élément pour un autre paragraphe.

Alors, peut-être comme il y a beaucoup de texte et beaucoup de documents, on va devoir relire complètement la motion. Simplement, je vous prie de m'excuser d'avance, mais je ne vais pas mettre d'ordre dans les « considérants », je vais lire les nôtres et puis les vôtres, avec la petite modification et puis les « décides » et on passe au vote si vous le voulez bien. D'accord ?

M. le Président :

D'accord.

M. Ikazban :

Et donc, évidemment on enlève le titre « proposition PS, SP.A, PTB » rien qu'avec ça, je suis sûr que vous êtes déjà plusieurs à retrouver le sourire. Donc si c'est porté par l'ensemble, tant mieux.

Suite à l'arrêté d'évacuation de l'immeuble 184C boulevard Léopold II occupé depuis deux ans par des migrants, suite à l'arrestation et à l'expulsion des occupants de cette ancienne maison de repos, ce lundi 19 septembre, aujourd'hui douze personnes sont en détention en centre fermé où elles sont en danger. C'est onze, on m'a dit aujourd'hui.

M. le Président :

Dix, il y en a deux qui ont été libérées.

M. Ikazban :

On m'a dit onze en fait. On dit onze, moi le dernier chiffre que j'ai, c'est onze effectivement. Alors, je lis : "Suite au constat selon lequel l'occupation ne posait aucun problème de voisinage, qu'un collectif de bénévoles et d'associations apporte un soutien sérieux à ces occupants, que le groupe a défini un règlement d'ordre intérieur et assuré un contrôle à l'entrée jour et nuit ; considérant que l'avenir de ces populations reste inquiétant et préoccupant pour les enfants, femmes ou hommes qui se retrouvent à la rue ; considérant que ces personnes ont dû fuir les guerres et autres situations de détresse dans leur pays d'origine et qu'une bonne politique de migration globale doit respecter les droits de l'homme et ceux qui permettent aux gens de mener une vie conforme dans la dignité humaine comme le stipule l'article 23 de la constitution belge et tenir compte de l'inégalité globale, des opportunités de développement dans le Nord et le Sud, ainsi que de la motivation des ambitions des migrants eux-mêmes ; considérant les soins nécessaires à leur bien-être, à l'instruction comme le stipulent de nombreuses dispositions internationales, notamment l'article 24 de la charte européenne des droits fondamentaux de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, suite au débat sur cette question lors du Conseil communal extraordinaire du 23 septembre convoqué par l'opposition, considérant qu'une utilisation publique d'un bien est une prérogative communale et rendue possible notamment sur base de la loi Onkelinx; suite aux multiples demandes des membres du Conseil communal, suite à l'engagement de la majorité d'accepter la mise à l'ordre du jour en début de ce Conseil-ci, donc du 28 septembre de la présente motion."

Alors, je reviens maintenant au « considérant » qui a été proposé par Madame Tamditi, en tout cas par l'ensemble des autres collègues : "Considérant que les personnes étrangères en situation irrégulière, également appelées sans-papiers, subissent chaque jour les conséquences dramatiques de leur manque de droits ; considérant que cette situation administrative particulièrement difficile les met souvent en danger ; considérant que sans existence légale sur notre territoire, ces personnes ne peuvent malheureusement pas recourir aux mêmes accès au logement, à l'intervention des services sociaux et aux soins de santé ; considérant que plus qu'un logement, les sans-papiers revendiquent un accès aux mêmes droits que tous les résidents sur notre territoire, et que ces droits ne pourront leur être accordés que par le biais d'une régularisation sur base de critères objectifs et clairs ; considérant que pour les personnes sans-papiers, les seules possibilités de logement sont souvent en marge de la légalité et passent par l'occupation précaire et autres solutions de fortune ; considérant qu'afin de revendiquer leurs droits, un collectif des sans-papiers avait décidé en juillet 2014 d'investir une ancienne maison de repos abandonnée sur le territoire de la commune de Molenbeek pour y constituer le groupe appelé La Voix des Sans-papiers dans le cadre de l'expression de leur droit légitime à revendiquer une régularisation ; considérant que pendant deux ans, l'occupation a pu compter sur la collaboration de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, du CPAS de Molenbeek ; considérant que la Commune estime qu'une occupation précaire est acceptable à condition que celle-ci soit négociée avec le propriétaire, qu'elle soit encadrée par des associations qui assurent le suivi social des occupants et que l'occupation se déroule dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité ; considérant que la Bourgmestre a dû prendre un arrêté de police jugeant le bâtiment privé situé boulevard Léopold II 184C dangereux, insalubre et inhabitable, ordonnant sa fermeture et l'évacuation de ses occupants, cette décision entraînant logiquement la fin de l'occupation du lieu ; considérant que ce bâtiment privé ne réunit pas les conditions pour figurer dans un dispositif réglementaire de rénovation urbaine".

Et c'est là qu'il y a un changement : "Considérant que la Commune a proposé aux différents occupants un relogement dans les limites du cadre légal ne pouvant satisfaire qu'un quart de ces occupants", c'est ce que nous rajoutons. Ensuite : "Considérant que le CPAS, en étroite collaboration avec la Commune, a convenu d'assurer un suivi des cartes médicales octroyées aux occupants ; considérant que la Commune ne dispose pas, à ce

jour, de solution de relogement suffisante permettant d'héberger dans des conditions d'hygiène et de salubrité décentes plus de deux cents personnes ensemble ; considérant que malgré la demande de la Commune adressée à la Région et à la COCOM, une solution de relogement n'a pas été fournie pour les occupants du 184C boulevard Léopold II ; considérant qu'une très large majorité du collectif accompagné par une série d'associations responsables a admis l'insalubrité du lieu et a trouvé une autre solution de relogement temporaire sur le territoire d'une autre commune de la Région de Bruxelles-Capitale ; considérant néanmoins que les possibilités de relogement n'ont pas permis à l'ensemble des personnes étrangères en séjour irrégulier de trouver une autre solution de relogement qu'une occupation précaire ; considérant qu'au moment de l'évacuation du bâtiment, au terme de deux délais successifs, quatorze personnes sur deux cents ont été interpellées et que douze d'entre-elles ont été mises à la disposition de l'Office des Etrangers qui a décidé de leur placement en centre fermé ; considérant que l'intervention impressionnante des forces de l'ordre a suscité beaucoup d'interrogations auprès des riverains ; considérant que l'ampleur du drame que vivent les personnes sans-papiers dépasse largement celui de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et qu'il s'agit d'une urgence humanitaire d'ampleur régionale et fédérale".

Voilà, ça c'est pour les « considérants ». Et maintenant, le changement, on peut être d'accord d'associer ces deux « considérants », en tout cas pour la partie « considérant ».

Maintenant je passe à la partie « décide ». Je reprends le premier paragraphe : « Le Conseil Communal décide de demander à la Bourgmestre d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral pour témoigner de la conduite exemplaire durant plus de deux années des sans-papiers chassés du 184C boulevard Léopold II et retenus actuellement en centre fermé; de demander une révision de leurs dossiers; d'exiger à tout le moins que soient mises en œuvre toutes les procédures permettant la libération des centres fermés des douze personnes arrêtées; d'appeler le Secrétaire d'Etat à la Politique d'Immigration et d'Asile à adopter un positionnement clair alimenté par l'avis d'experts indépendants débattu démocratiquement concernant la situation de personnes se trouvant sur le territoire national depuis de nombreuses années et en particulier aux familles avec enfants dont la scolarité pourrait être perturbée en cas d'expulsion ou aux personnes dont les conditions de santé pourraient s'aggraver si elles venaient à être privées de soins appropriés si elles quittaient le territoire; de demander au Gouvernement fédéral de permettre une reconnaissance de droits suffisants aux personnes sans papiers présentes de longue date en Belgique leur permettant de vivre dans la dignité; de demander à l'Echevin du Logement de continuer la recherche d'une solution de relogement à ces ex-occupants via la mise à disposition d'un autre lieu le plus salubre et le plus adapté possible; de demander également à la Région et à la COCOM d'étudier l'élargissement des dispositifs de relogement des personnes quittant un immeuble occupé sans titres, ni droits et/ou insalubre indépendamment de leur statut sur le territoire, y compris en fixant une solution de relogement sur le territoire de la commune de Molenbeek; de demander aux services sociaux de la Commune et au CPAS d'assurer la poursuite de la scolarité des enfants qui étaient dans cet immeuble ainsi que le soutien médical des familles; de demander au CPAS de garantir la continuité de l'aide médicale urgente tant que celle-ci n'est pas garantie par une autre commune; de demander aussi aux services de la Commune de soutenir positivement les demandes de régularisation en particulier celles des parents dont les enfants sont scolarisés afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité; de demander au Collège de procéder à la réquisition de l'immeuble boulevard Léopold II 184C via une expropriation afin d'y développer un lieu d'accueil et de relogement dès que la loi Onkelinx sera praticable sur le terrain; d'inviter les membres du Conseil de police à se pencher sur le dispositif policier mis en place au moment de l'évacuation disproportionnée afin d'en éclaircir les mécanismes décisionnels et les coûts d'une telle intervention".

Voilà, j'ai presque envie de dire « amen ». Voilà, je suis pour.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, donc moi, je vais être brève. Je salue de part et d'autre le compromis qui a été trouvé pour atterrir à cette motion qui a un caractère un peu redondant parfois. Donc, voilà, je pense que maintenant, on ne va plus épiloguer pour remanier le texte pour qu'il soit plus light ou plus, voilà parce qu'on parle de douze personnes, mais voilà, on vote pour.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi

Je suis, et notre groupe est d'accord avec le texte qu'on vient d'entendre, à 95 %. Il y a 5 % qui manquent et je le dis depuis le début, mais j'ai l'impression que vous entendez mal et je crois que c'est de ma faute en réalité, c'est moi qui me suis mal exprimé et je tiens à remercier Monsieur Hassan Rahali et Monsieur Achaoui, avec qui je viens d'avoir une discussion pendant l'interruption et qui m'ont dit « on sait que ce n'est pas ta pensée, mais tu devras la clarifier ». Evidemment que si les moyens ne viennent pas de Molenbeek pour acquérir le bâtiment dans le cadre d'une expropriation, pour assurer sa rénovation, pour assurer un budget de fonctionnement, ce n'est pas nous, groupe communaliste qui allons nous opposer à ça. Donc si vous rajoutez dans votre texte..., sinon, ce sera sans nous, eh bien ce sera sans nous. Faites ce que vous voulez, point à la ligne.

M. le Président :

Tout-à-fait, nous allons passer au vote.

M. Lakhloufi

On est d'accord à 95 %, on..., je termine Monsieur le Président...

M. le Président :

S'il vous plait, nous allons passer au vote.

M. Lakhloufi :

Et bien cela sera sans nous, voilà. Si vous engagez les pouvoirs régionaux et fédéraux à débloquer les moyens dans le cadre d'expropriations, on est d'accord. Vous ne vous engagez pas dans cette motion de demander à la Région et au Fédéral et aux Communautés d'intervenir dans le cadre de l'acquisition, de la rénovation et de la pérennisation au projet que vous mettez là sur papier, parce dans un autre cas, vous êtes en train de mentir aux gens, c'est tout. Voilà, point à la ligne. Non, je suis prêt à voter, vous rajoutez ça ?

M. le Président :

Merci, le débat est terminé, nous passons au vote et donc je vais demander à tous les Conseillers de se présenter. Alors, vous avez le petit bonhomme - s'il-vous-plaît, est-ce que je peux demander le silence dans la salle, c'est une nouvelle procédure et donc il faut que les Conseillers comprennent et donc je demande le silence. Donc vous avez actuellement normalement devant vous, si vous n'avez pas touché à l'appareil, le petit bonhomme qui clignote et vous poussez sur le petit bonhomme. Si vous l'avez déjà fait, vous avez à ce moment-là les trois possibilités de vote qui clignotent. Et à partir de maintenant tout le monde vote. Alors, « pour », c'est le 2, contre c'est « 3 » et « 4 », c'est abstention. Tout le monde a voté ?

Voilà, nous avons trente-quatre personnes qui se sont inscrites pour le vote, nous avons vingt-cinq oui, un non et sept abstentions et il y a une personne qui n'a pas voté.

S'il vous plait, on va le faire calmement et on va recommencer. Remettez les compteurs à zéro et personne ne touche à rien. Donc maintenant, vous poussez sur le petit bonhomme, le petit bonhomme qui clignote et à partir de maintenant top, vous votez. Allez-y, votez !

Tout le monde a voté ? Oui, merci.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 25 votes positifs, 8 abstentions, 1 vote nul.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 8 onthoudingen, 1 nul stem.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci, je voudrais, si vous me le permettez, je voudrais remercier tous les Conseillers pour avoir mené ce débat d'une façon très sereine et nous allons maintenant entamer la suite du Conseil communal, ce point-ci étant terminé.

Monsieur Ikazban, vous voulez faire une conclusion ?

M. Ikazban :

Je voudrais simplement me réjouir effectivement que ce Conseil Communal ait pu, sous l'impulsion, se grandir, et je voudrais remercier tous les Conseillers communaux qui ont contribué à faire une motion complète, faire une motion approuvée par le plus grand nombre, donc je remercie tous ceux qui ont voté pour. Et tous ceux qui n'ont pas voté, pour la prochaine fois, on essaiera de vous convaincre un peu mieux de la pertinence de nos idées mais je vous remercie, pas pour nous, pour les gens qui nous devons défendre.

M. le Président :

Je vais faire une interruption de deux ou trois minutes pour permettre aux personnes qui souhaitent quitter la salle de pouvoir le faire dans le calme, merci.

La séance est interrompue 5 minutes.

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

M. le Président :

Puis-je demander aux Conseillers de reprendre leur place, nous reprenons le Conseil communal et donc, nous en sommes maintenant aux questions d'actualité et il y en a plusieurs qui sont effectivement rentrées au niveau du Secrétariat communal. Nous avons reçu des questions d'actualité concernant des points qui étaient déjà soulevés par d'autres Conseillers au niveau des interpellations et donc, vous savez que la Loi communale est précise et clairement, on ne discute par Conseil communal qu'une seule fois les points. Comme ces points-là étaient déjà mis à l'ordre du jour depuis avant jeudi minuit, les questions d'actualité pourront être jointes au débat à partir du moment où on abordera les interpellations en fin de Conseil, comme prévu. Nous avons par contre une question d'actualité qui a été introduite par Monsieur Ikazban concernant les événements qui se sont produits à Beekkant et donc je vais donner la parole à Monsieur Ikazban, mais je sais que Monsieur De Block m'avait dit qu'il allait faire une motion d'ordre, donc je lui donne la parole.

M. De block :

Je vais être très court, le Règlement d'Ordre Intérieur permet de poser des questions d'actualité si un fait se passe après le délai de cinq jours ou sept jours, vendredi matin, donc juste après le délai de jeudi soir, il y a un article dans la presse qui démontre l'existence d'une directive envoyée par la Commune et qui est en contradiction avec des faits et des paroles qui sont tenues dans la presse sur le dossier des études supprimées ou maintenues. Moi, je suis content et je me joindrais bien avec l'interpellation sur le fond de la question, c'est-à-dire l'annulation de tout le bazar. Moi par contre, la question d'actualité, je l'ai posée sur le fait que cette lettre, c'est un nouveau fait qui contredit ce qui a été dit par la Bourgmestre ou son cabinet. Donc je trouve que ces éléments-là, c'est-à-dire la discordance entre quelque chose qui a été relaté dans la presse et quelque chose qui a été contredit dans la presse, je voudrais poser une question d'actualité et je pense que si vous n'acceptez pas que je pose cette question d'actualité, vous jetez votre propre règlement d'ordre intérieur dans la poubelle.

M. le Président :

Monsieur De Block, ma réponse, je la donnerai à partir du moment où les différentes personnes qui demandent à pouvoir intervenir l'auront fait, et le suivant, c'est Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, aangezien dat er nog ouders van jeugdspeelers aanwezig zijn, stel ik toch de vraag of mijn interpellatie in het begin van de zitting kan gehouden worden, puisqu'il y a encore des parents de joueurs de l'Ecole des jeunes qui sont encore présents, je pose quand même la question si je peux faire l'interpellation sur les problèmes de football en début de séance. Concernant le sujet que Monsieur De Block a abordé, je peux confirmer que moi, j'ai introduit mon interpellation, d'ailleurs c'était obligatoire, avant que j'ai pu lire l'article dans la presse.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur Berckmans a indiqué qu'il était prêt à débattre de son interpellation qui traite du même sujet que ma question d'actualité. Je ne vais pas faire un incident, mais à partir du moment où cette question d'actualité est recevable, je n'ai pas envie de créer un précédent, parce qu'à l'époque, on l'a déjà fait, on avait couplé des questions d'actualité et des interpellations et ce, en début de séance. Donc ici, j'entends que Monsieur Berckmans est prêt à faire comme on faisait avant et j'accepte sa proposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit, je me plie totalement dans ce qui vient d'être dit.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur Achaoui surveille toujours le poids de ses mots, moi j'ai toujours tendance à exagérer dans les mots et donc on s'équilibre tous les deux. Ici, je pense que la question qui est posée, donc le règlement, la Loi communale précise que pour les interpellations, on ne peut pas déposer une interpellation sur un sujet qui est déjà traité dans l'ordre du jour. Par contre, ce n'est pas clair pour les questions d'actualité. Si on applique le même principe, ça équivaut à annuler dorénavant les questions d'actualité. Donc effectivement, je pense qu'il y a un problème d'interprétation qu'on va devoir régler. Nous sommes assez ouverts, mais c'est vrai qu'il y a des moments où on a regroupé ensemble en début de séance des questions. Mais moi, je trouve qu'on a vraiment un problème, ça ne se fait pas ailleurs et donc on a vraiment un problème d'interprétation et on va devoir régler ce problème, sinon on va créer un précédent et on n'en finira plus.

M. le Président :

Vous savez très bien que dans le règlement du Conseil communal, il est indiqué que c'est le Président qui a la mainmise sur la décision de savoir si les propos relèvent d'une question d'actualité ou non. C'est donc moi qui peux déterminer si c'est bien une question d'actualité ou une interpellation. Je rappelle quand même une chose ici, c'est qu'on ne se trouve pas dans cette situation-là, on se trouve dans la situation où vous avez reçu un ordre du jour dans lequel ce point avait été mis à l'ordre du jour dans le cadre d'une interpellation et donc, le fait d'introduire une question d'actualité, c'est dénaturer le principe de l'interpellation et c'est vouloir se substituer, dans le cadre du débat, à la présentation qui doit être faite au niveau de l'interpellation. Je peux comprendre que vous n'avez pas eu l'occasion de lire l'ordre du jour, mais ce n'est pas pour cette raison-là, qu'on doit pouvoir invoquer de passer devant. En ce qui concerne les faits nouveaux, si on prend l'Ecole de football, les propos qui sont relevés dans l'interpellation de Monsieur Berckmans sont différents de ceux qui sont amenés aujourd'hui sur la table. Ce débat existait déjà avant la date fatidique de jeudi à 24 heures. C'est la même chose pour ce qui concerne les problèmes d'études dirigées, ce n'est pas parce qu'il y a un article supplémentaire dans la

presse qu'automatiquement nous devons admettre que ce doit être un fait d'actualité récent. Je crois que quand on parle de faits d'actualité, ce doit être un fait d'actualité nouveau, qu'on ne connaissait pas et s'il y a déjà une interpellation qui a déjà été introduite, à ce moment-là, je trouve illogique que l'on se substitue à la personne qui a introduit cette interpellation. Voilà, ça c'est mon point de vue. C'est la raison pour laquelle j'ai informé les Conseillers au début du Conseil pour ceux qui avaient introduit une question d'actualité en doublon d'une interpellation, et bien leurs sujets seraient traités au moment des interpellations. C'est la raison pour laquelle je maintiens ma position et que je vous demande maintenant, Monsieur Ikazban, de développer votre question d'actualité, qui elle, n'est pas contestable. Mais avant, je donne encore la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je vous entends très bien Monsieur le Président, mais avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous vous êtes permis une considération personnelle de préjugés sur un certain nombre de faits et d'éléments. On appelle une question d'actualité parce qu'elle est d'actualité. Indépendamment du contenu, il a toujours des éléments additionnels par rapport à une situation précédente, mais vous, vous permettre de préjuger une situation d'actualité sous prétexte que vous avez le pouvoir, on peut s'inscrire là-dessus, mais il y a une demande de Monsieur Berckmans qui demande de ramener son interpellation en début de séance, par respect pour certains parents qui sont là dans la salle aujourd'hui. Je pense que le Conseil communal permet également, en séance publique, au public de venir écouter la position des Conseillers communaux. Donc aujourd'hui, la proposition de Monsieur Berckmans est à mon sens légitime, puisque par le passé nous l'avions également fait dans le même dossier. Il y avait également des interpellations et des questions d'actualité et vous aviez eu la décence à ce moment-là, parce que je peux comprendre le conflit d'intérêts dans le dossier que vous avez, mais vous aviez permis malgré tout à Madame Bastin de présider la séance en amont du Conseil communal et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on ne pourrait pas faire la même chose, d'autant plus que le Conseil communal est chargé : il y a les modifications budgétaires, il y a un huis clos qui est assez chargé, et je pense que faire attendre le public de manière volontaire, parce que vous avez une lecture différente, je pense que c'est un non-respect des Conseillers communaux et des parents qui se trouvent en ce moment dans le public.

M. le Président :

Monsieur Achaoui, j'ai bien compris la remarque, moi ce que je propose par rapport à tout ce qui a été fait, c'est que nous demandions au Secrétariat communal de poser la question à la Tutelle pour savoir comment on peut gérer la chose et à ce moment-là, d'adapter le règlement d'ordre intérieur de façon que ce problème ne puisse plus se poser. Maintenant, par rapport à la demande de Monsieur Berckmans, si le Conseil est d'accord de changer l'ordre du jour pour que son interpellation puisse être présentée directement après la question d'actualité Monsieur Ikazban, puisqu'il y a le public qui est venu assister à la réponse sur cette question, moi personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient. Tout le monde d'accord ?

(Accord des Conseillers - Akkoord van de Gemeenteraadsleden)

M. le Président :

Je vais donner la parole à Monsieur Ikazban pour sa question d'actualité et ensuite je donnerai la parole à Monsieur Berckmans pour développer son interpellation et je propose aux personnes qui ont introduit une question d'actualité de se joindre au moment de l'interpellation.

4. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative aux affrontements entre la police et des jeunes près de la station de Métro Beekant. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende de confrontatie tussen de politie en jongeren vlakbij het Metrostation Beekant. (Aanvullend)

M. Ikazban :

Merci Monsieur Ikazban, alors je voudrais évidemment aborder la question d'actualité qui nous occupe concernant les affrontements qui ont opposé les jeunes à la police près de la station de métro Beekant, dimanche dernier. J'aurais voulu avoir, Madame la Bourgmestre, de plus amples informations sur ces affrontements qui ont opposé les forces de l'ordre aux jeunes à Molenbeek-Saint-Jean, le jour de la journée sans voiture. Je me promenais à ce moment-là dans les rues qui étaient relativement paisibles à Molenbeek ce jour-là. Évidemment la vidéo qui a circulé rapidement après les incidents et que vous avez certainement vue aussi, reste assez inquiétante à plus d'un titre. Il y a cette vidéo mais il y a aussi maintenant des témoignages supplémentaires. Les médias se sont d'abord contentés de la version de la police, selon laquelle un contrôle de police aurait mal tourné, où plusieurs jeunes s'en seraient pris à la police, ce qui a entraîné des interpellations et des policiers blessés. La diffusion de la vidéo montre une version moins catégorique des faits. Pour ceux qui n'ont pas vue, on voit une intervention policière importante, on voit des personnes qui semblent vouloir séparer des gens qui se font arrêter, qui se font plaquer au sol. On voit des coups de pieds qui sont donnés à des gens qui sont plaqués au sol. On voit ça dans la vidéo et j'ai des témoignages qui vont également dans ce sens, des témoignages de gens qui étaient sur place. Je pense d'ailleurs que l'Echevine Turine a assisté à tout. Étrangement, je n'ai trouvé aucune trace dans les médias du témoignage de l'Echevine en question.

Madame la Bourgmestre, avant d'aller plus loin, j'aimerais bien que vous puissiez nous en dire un peu plus sur ces affrontements, sur ce qui s'est passé, est-ce qu'une enquête a été ouverte suite à la diffusion de cette vidéo et pourquoi le contrôle a-t-il mal tourné ? Il y a eu une première intervention, ça s'est arrêté, il y a eu un replay, on a recommencé et on est revenu au même endroit. Pouvez-vous nous expliquer le pourquoi de cette violence durant cette journée sans voiture qui était paisible et puis surtout, même si c'est toujours délicat de vous poser des questions sur la police, parce que vous êtes responsables de la police, vous ne pouvez pas toujours répondre à toutes les questions ici, nous ne sommes pas au Conseil de police. Ici, nous sommes néanmoins en droit de nous poser des questions. Par rapport au rôle joué par la prévention, les éducateurs, qu'en est-il parce qu'il semble qu'il y ait un malaise dans ce quartier ? Ce n'est pas le premier incident, il y a eu d'autres incidents dans le quartier, il y a eu des moments difficiles et est-ce que vous pensez qu'il y a un problème particulier dans ce quartier avec la police et les jeunes ? Je regrette quand même l'absence de Madame Turine qui aurait peut-être pu nous éclairer au niveau du travail de prévention. Je suis certain qu'elle nous aurait dit qu'il faut renforcer le travail de prévention, mais moi, j'entends au Conseil qu'on réduit les moyens à cet endroit-là, on a même réduit le nombre d'animateurs à cet endroit-là. Pour la petite histoire, Madame la Bourgmestre, sachez qu'il y a même un animateur qui a été plaqué au sol par la police et roué de coups. Il s'agit d'un éducateur qui passait par là et qui a essayé d'arrêter la bagarre. Que fait la Commune concrètement pour éviter cette escalade dangereuse et inquiétante. Je rappelle quand même que, dans ce quartier, il y a eu une agression il y a quelques années d'un jeune, le procès est toujours en cours. Pas très loin, vous avez aussi eu des incidents avec un jeune qui a perdu la vie. Et puis, au parc des Muses, il arrive ici et là des incidents, donc il est quand même à quelques encablures de ce quartier Beekant. Je le disais tout à l'heure, il y avait au moins une Echevine, parce qu'il paraît qu'il y avait aussi un autre Echevin, mais il est passé très vite, et donc il y a une Echevine qui a vraiment assisté à tout,

du début jusqu'à la fin et il n'y a pas de trace de cela nulle part, alors que d'habitude, il y a une assez grande présence dans la presse en temps normal. Et là, bizarrement rien, alors qu'il y avait un animateur plaqué par terre, de la violence gratuite.

Par rapport au dimanche sans voiture, il y a quelque chose que je ne comprends pas, pourquoi n'y avait-il pas d'activité et d'animation à cette occasion-là ? Je ne dis pas que c'est le manque d'activité qui fait que nous avons un incident, et inversement. L'année dernière, il y a eu un événement assez important qui a drainé beaucoup de jeunes, avec quelques chanteurs, ça s'est bien passé, il n'y a que ceux qui ne se sont pas rendus aux concerts qui ont été un peu choqués. Mais donc, je ne comprends pas pourquoi cette fois-ci on n'a pas eu d'animation dans le quartier. J'ai fait un tour avec certains de mes camarades à Molenbeek, c'était assez calme, assez paisible, mais nous étions assez choqués de voir qu'il n'y avait rien d'organisé dans ce quartier. La seule activité que j'ai eu l'occasion de voir, c'est au Karreveld et encore, ce n'était pas une activité organisée par la Commune. C'est la fille d'un de mes collègues ici au Conseil communal, la fille de Monsieur Chahid pour ne pas le nommer, qui organisait une activité où il y avait un barbecue, un château gonflable etc. Mais la Commune n'organisait rien alors que précédemment, le jour de la journée sans voiture, à différents endroits, on organisait des animations.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, puis-je vous demander de conclure ?

M. Ikazban :

Je ne suis pas là pour dire que nos policiers étaient méchants et que nos jeunes étaient gentils, je pense que de part et d'autre, il y avait des frictions, mais je pense que nous avons aussi le devoir de comprendre ce qui se passe dans ce quartier et pourquoi on en arrive à ce genre de situation, pourquoi on en arrive à ce genre d'escalade. Il me semble que le désinvestissement de la prévention au niveau des animateurs, le manque d'activités dans les quartiers et dans les flux, c'est un élément qui cause ce genre de problème. Voilà, maintenant vous pouvez couper mon micro.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je précise quand même que je n'ai pas coupé votre micro.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ikazban, pour répondre à votre question, je vais d'abord vous communiquer le rapport de police qui m'a été transmis sur ces événements. Le départ des incidents se situe le dimanche 18 septembre vers 12h30, lors de la journée sans voiture, où plusieurs jeunes se trouvant devant la station de métro Beekkant arrêtent les conducteurs à fin de les contrôler de manière tout à fait irrégulière et illégale et en leur demandant s'ils avaient bien la dérogation pour pouvoir se déplacer à bord d'un véhicule sur le territoire de la commune. Parmi ces véhicules qui ont été bloqués par ces jeunes, se trouvait une policière se rendant à son travail au commissariat, rue du Facteur. Elle donne un léger coup de klaxon, elle présente sa carte de légitimation et certains jeunes, qui l'ont probablement reconnue, vont alors entourer le véhicule, frapper sur la vitre arrière et suivre son véhicule ensuite pendant 500 mètres en courant. Suite à la mise en place de ce barrage filtrant, et suite à l'incident avec la policière, il est demandé aux inspecteurs d'effectuer des passages à la station Beekkant. De nombreux jeunes sont encore sur place lorsque les policiers arrivent sur place vers 13h40. Les policiers décident de contrôler six jeunes et de les rassembler dans un

périmètre. C'est alors qu'une dame tenant une petite fille par la main aurait crié et insulté les policiers. Elle essaye alors d'entrer dans ce périmètre de sécurité, son fils ayant été interpellé. Elle aurait ensuite incité les personnes présentes à se rebeller, en proférant de nombreuses menaces à l'égard des policiers. Au même moment, un pot de peinture est lancé depuis un des étages de l'immeuble, tombant sur le véhicule de la police et endommageant fortement le capot. Suite à l'interpellation du premier jeune, qui a 15 ans, un autre jeune de 20 ans lance une bouteille de Coca-Cola remplie, en direction des policiers et en criant des insultes. Il est directement interpellé par les policiers. Il est alors 14 heures et le calme revient progressivement. Vers 15h35, une équipe de la police fédérale, c'est-à-dire de la police des chemins de fer, remarque que la rue Dubois-Thorn, entre la station de métro Osseghem et Beekkant est bloquée par des grands containers-poubelles et derrière ces containers, se cachent plusieurs jeunes armés de pierres et de bouteilles. Un des jeunes va courir derrière le véhicule de la police fédérale et jeter les bouteilles à plusieurs reprises, imité ensuite par les autres jeunes qui vont encercler le véhicule et jeter d'autres projectiles abîmant la camionnette. Le véhicule fait alors marche arrière et va demander du renfort. Au moment où il des patrouilles de la zone de police arrive sur place en renfort, elle reçoit un projectile qui casse la vitre avant droite, traverse l'habitacle et qui va briser la vitre arrière gauche. Les policiers ne sont pas blessés, malgré les débris de vitre reçus en plein visage. Le suspect est alors poursuivi et interpellé à 15h55 dans un des immeubles du boulevard Machtens. Lorsque les policiers sortent de l'immeuble avec le suspect qui a 15 ans, ils se retrouvent face à une cinquantaine de personnes qui les auraient insultés. La dame qui avait déjà incité les jeunes à se rebeller lors du premier incident, se montre cette fois-ci encore plus agressive. Elle aurait essayé de libérer le jeune pendant que d'autres jeunes jetaient des pierres sur les policiers. Les policiers ont alors essayé de refouler les jeunes quand l'un d'eux va recevoir une pierre en plein visage. Le policier tombe au sol. Afin d'évacuer le policier blessé, les policiers vont alors devoir utiliser leurs sprays lacrymogènes pour éparpiller la foule et se créer un passage. Le jeune ayant lancé la pierre, prend la fuite, les patrouilles de police quittent les lieux une à une, vu la situation. Lorsque le dernier véhicule quitte les lieux à 16h15, un autre jeune jette une pierre vers le véhicule de la police endommageant alors la porte avant droite. Au total, ces incidents ont abouti à quatre arrestations administratives, dont trois mineurs, six arrestations judiciaires dont deux mineurs qui ont été mis à la disposition du parquet et qui ont été ensuite libérés, dont un sous conditions, cinq véhicules de la zone de police ont été dégradés, ainsi qu'un véhicule de la police fédérale et quatre policiers ont été blessés.

Voilà, il s'agit là du rapport de police qui m'a été transmis sur ces incidents. Certains témoignages me sont également parvenus et je me suis rendue moi-même en début de soirée sur place. L'Echevine Sarah Turine s'est également rendue sur place, mais elle est arrivée après les incidents. Certaines images des incidents et de l'intervention policière ont été diffusées sur les réseaux sociaux et j'ai demandé qu'elles soient analysées par le service de contrôle interne, afin qu'ils mènent une enquête, sous la supervision du Comité P, de l'intervention policière lors de ces incidents. En effet, j'estime que chaque policier se doit évidemment d'avoir un comportement exemplaire. L'enquête est en cours et elle est menée, vous le savez, à charge et à décharge. Nous disposerons plus tard des conclusions par rapport à l'intervention qui s'est faite.

J'invite tout le monde dans ce dossier à être prudent, à ne pas se livrer à des conclusions hâtives et évidemment, toute personne qui le souhaite, toute personne qui a été témoin, peut évidemment se faire entendre par la cellule qui mène cette enquête. J'invite vraiment les personnes qui le souhaitent à se faire entendre dans le cadre de cette enquête.

Concernant les éducateurs de rue, la majorité de ces éducateurs avait été déployée dans le quartier maritime, puisque vous le savez, chaque année, il y a une grande manifestation à l'occasion de la journée sans voiture pour le festival « Embarquement immédiat ». Ils n'étaient donc pas présents ce jour-là dans le quartier Beekkant. Je

rappellerai quand même, que l'année passée, il y a eu un événement important qui s'est déroulé dans le quartier Beekkant. La journée sans voiture, c'est l'occasion de déployer des activités sur le territoire de la commune, ça se fait certaines années dans tel quartier, et d'autres années dans un autre quartier et on peut se féliciter que les activités ont été importantes encore cette année et que tout s'est déroulé de façon tout à fait positive. Les éducateurs n'étaient donc pas présents ce jour-là, à ce moment-là, dans le quartier Beekkant. Par contre, une réunion avec les habitants du quartier avait été programmée à 19 heures, avec un représentant du Logement Molenbeekois. Cette réunion a été maintenue malgré les incidents survenus durant l'après-midi. Les éducateurs sont donc intervenus en début de soirée vers 18 heures, après les seconds incidents. Dans ce cadre, ils ont avant la réunion, discuté avec les jeunes pour ramener le calme. Deux éducateurs étaient également en stand-by dans le centre, puisque certains jeunes avaient émis la volonté de descendre dans le centre pour se rendre au commissariat, ce qu'ils n'ont finalement pas fait.

Concernant le quartier Beekkant, je vais quand même vous rappeler l'accompagnement des jeunes de ce quartier qui est réalisé. Il y a des initiatives qui ont été prises sous cette législature, notamment la mise à disposition d'un local, l'accompagnement au niveau de l'ISP en collaboration avec le Foyer, des activités destinées aux enfants et aux adolescents, des suivis individuels, un atelier d'écriture, un studio rapp, et plus récemment les jeunes ont été invités à créer une série par rapport à la vie dans leur quartier avec l'aide de deux artistes qui vont encadrer ces jeunes. Il y a également un encadrement des groupes de jeunes adolescentes.

En ce qui concerne la prévention, par rapport aux éducateurs et aux animateurs de rue, il y a également de la prévention concernant les gardiens de la paix qui n'était pas présents au moment des faits, mais il y a des gardiens qui sont des gardiens du logement et qui travaillent à Beekkant jusqu'à 23 heures, ils ont été sensibilisés aux événements et ils ont reçu l'instruction de faire remonter tout problème en lien avec le quartier.

Comme vous bien évidemment, je regrette ces incidents, on peut les déplorer parce que ça laisse toujours des traces, ça laisse des traces auprès de toutes les personnes qui ont été directement concernées, que ce soient les jeunes, que ce soient les policiers, que ce soient les habitants qui étaient présents. On peut dire quand même que cette journée sans voiture s'était déroulée dans une bonne ambiance et donc on regrette vraiment de pareils incidents et je pense vraiment, que face à ces événements, il faut faire toute la lumière et c'est ce que nous avons demandé à la police et je pense que nous aurons des résultats et des conclusions par rapport à cette enquête et vous pourrez en prendre connaissance. Je vous rappelle qu'il est également possible aux Conseillers de police qui le souhaitent d'intervenir pour poser toutes les questions au Conseil de police.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, merci Madame la Bourgmestre de nous avoir donné connaissance du rapport établi par la police, j'en prends bonne note. Vous dites que la vidéo va être analysée et qu'une enquête est diligentée, dont nous attendons les résultats. Nous sommes impatients de connaître ces résultats. Mais entendons-nous bien, moi, je n'ai même pas discuté de la première intervention, parce qu'il y a toujours un point d'interrogation sur le départ des incidents, mais j'ai bien parlé de la deuxième intervention, on voit quand même des gens qui n'ont pas jeté de pierre sur les policiers, qui n'ont pas jeté de pot de peinture et

qui ramassent des coups de la part des policiers, qui sont plaqués au sol, en recevant des coups de pied dans la figure. C'est le cas d'un animateur qui travaille pour la Commune, c'est le cas de certaines personnes qui n'avaient rien à voir, qui était là pour séparer les protagonistes et donc là, il y avait un problème. Je ne savais pas que des contrôles étaient organisés pour filtrer les voitures, j'ai constaté que durant cette journée sans voiture, il y avait beaucoup de véhicules qui circulaient, mais néanmoins j'espère que personne n'a demandé à ces jeunes de faire ces contrôles-là.

Madame la Bourgmestre, je voulais quand même insister sur un élément, quand les événements surviennent, comme vous dites on peut les déplorer, qu'on peut diligenter une enquête pour savoir ce qui s'est passé, mais je pense qu'on doit aussi essayer de comprendre comment on peut faire pour éviter que ça ne se reproduise. Moi, vous ne me retirerez pas de l'idée qu'il me semble qu'on aurait pu mettre plus de moyens de prévention, avec une présence plus importante et ne pas abandonner la rue. Vous dites que vos animateurs ont été envoyés vers l'activité « Embarquement immédiat » dans le quartier maritime, mais cette activité, elle a lieu chaque année et l'année dernière, elle a eu lieu en même temps que celle de Beekant. Il y avait donc moins d'animateurs présents sur le terrain, vous avez confirmé cette information, moins de gardiens de la paix également et donc moins de présence préventive, dissuasive et la création d'un climat plus convivial. Il me semble qu'il y a un problème dans ce quartier, un problème sérieux, il me semble qu'il y a un problème relationnel, de part et d'autre, je pense qu'il y a des excès, entre jeunes et forces de l'ordre, et à mon avis, vous ne pourrez pas, je regrette que l'Echevine ne soit pas là, mais vous ne pourrez pas faire l'économie d'une analyse sérieuse, d'une évaluation, d'une remise en question par rapport à l'investissement sur place. Il y a des éducateurs qui ont confirmé qu'ils avaient souhaité qu'une activité soit organisée et on leur a répondu qu'il n'y avait pas de moyens pour le faire. Ils ont confirmé que pour eux, ils étaient intéressés de reproduire une activité similaire, ça n'a pas été le cas. Je pense que vous devez aussi vous poser ce genre de questions, c'est important pour la suite des événements.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous passons à l'interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant les péripéties footballistiques et je cède ma place à Madame Bastin.

Madame Bastin prend la présidence de la séance.

Mevrouw Bastin neemt het voorzitterschap van de zitting.

2. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC, relative aux longues péripéties footballistiques à Molenbeek-Saint-Jean.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de aanslepende voetbalperikelen in Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik heb mijn interpellatie ingediend in twee talen. Om tijd te winnen, zal ik een deel in het nederlands doen en een deel in het frans. J'ai introduit

mon interpellation dans les deux langues, elle est assez longue et pour gagner un peu de temps, je ferai une partie en néerlandais et une partie en français.

Je remercie les collègues d'avoir accepté de traiter ce point en début de séance, comme ça, les parents présents dans le public peuvent écouter les informations qui seront données.

Tijdens het vorige voetbalseizoen 2015-2016 waren er reeds heel wat voetbalproblemen in onze gemeente, inzonderheid wat betreft het gedeeld gebruik van het Edmond Machtensstadion tussen de eerste ploegen van RWS Bruxelles (Racing White) en Racing White Daring Molenbeek (RWDM). Ik ga voorlopig niet verder in op deze problemen die zich vorig voetbalseizoen voordeden. La nouvelle saison vient à peine de commencer et de nouveau, après les problèmes de l'année passée, il y a de nouveaux problèmes cette fois-ci en ce qui concerne les terrains d'entraînement pour les équipes de jeunes, notamment de l'équipe RWDM. En ce moment, il y a quatre entités, si je peux m'exprimer ainsi, qui jouent en tant qu'équipes de jeunes, Racing White Star, RWDM, Jeunesse Molenbeek et RWDM Girls.

Het eerste gedeelte van mijn vraag betreft de terreinen die door de jeugd ploegen als oefenvelden worden gebruikt in het Machtens-, het Sippelberg- en het Verbiststadion, met uitzondering van het zogeheten terrein C in het Machtensstadion (zie hierover infra onder B). Donc je parle ici de tous les terrains disponibles comme terrains d'entraînement au Sippelberg, au stade Verbist et au stade Machtens. Voici mes questions :

1° Hoeveel beschikbare oefenterreinen zijn er respectievelijk beschikbaar in de 3 voormelde stadia (Machtens, Sippelberg en Verbist) ?

2° Combien de terrains les clubs respectifs Racing White Star, RWDM, Jeunesse Molenbeek en RWDM Girls ont demandé pour la saison 2016-2017 comme utilisation de terrains d'entraînement ?

3° Combien de terrains d'entraînement ont été mis à la disposition effectivement de ces quatre clubs pour leurs équipes de jeunes à partir du mardi 13 septembre 2016 ?

Ik vermeld 13 september jl. als "startdatum" omdat de jeugd ploegen van RWDM tot en met maandag 12 september konden gebruik maken van de oefenterreinen in het Sippelberg- en het Verbiststadion maar niet meer vanaf dinsdag 13 september; vanaf die dag zijn zij verplicht om voor hun trainingen uit te wijken naar oefenvelden gelegen in Zellik (Asse).

4° Qui a pris la décision concernant la mise à disposition à partir du 13 septembre dernier des terrains d'entraînement aux équipes des jeunes ?

Êtes-vous d'avis qu'il s'agit ici d'une décision judiciaire inéquitable ? Sauf si dans votre réponse vous pouvez me convaincre du contraire, je pense qu'il s'agit d'une décision qui n'est pas du tout juste. Une décision équitable pourrait consister par exemple à une répartition proportionnelle entre les quatre clubs en fonction du nombre des joueurs, du nombre de leurs équipes de jeunes. Une autre possibilité consiste à répartir les terrains en tenant compte de l'âge des différents joueurs, des différents jeunes joueurs. Pour éviter des problèmes avec les plus petits, maintenant les équipes de jeunes du RWDM doivent s'entraîner à Zellik. Pour éviter des problèmes avec les plus petits, s'il n'y a pas assez de place, on aurait pu prendre une répartition où on laisse jouer les plus jeunes de tous les clubs à Molenbeek et pour ceux qui ont 15 ou 16 ans, de les laisser aller à Zellik, si c'est vraiment nécessaire. Parce qu'à ce moment-là, ils sont déjà assez grands pour s'y rendre éventuellement en transport public. Depuis une ou deux semaines, les équipes de jeunes

toutes ces équipes de jeunes du RWDM doivent aller deux fois par semaine à Zellik. Donc je pense que ça pose problème, pour certains parents, ce ne sera pas possible d'y aller régulièrement. En plus, on doit faire un trajet plus long, c'est l'heure de pointe. Moi, je viens de la campagne et quand on devait faire 5 km, on faisait ça en cinq à 10 minutes, ici quand on doit faire 2 km, en ville on a parfois besoin d'une heure. Donc je ne suis pas sûr que beaucoup de personnes puissent encore y aller ou en tout cas qu'ils arriveront à temps.

J'insiste sur une bonne révision de cette décision parce qu'il est important pour ces jeunes, non seulement pour leur sport, mais aussi parce qu'ils feront connaissance avec d'autres valeurs comme le fairplay, jouer ensemble, la discipline etc. Je pense qu'on est tous d'accord ici qu'on préfère que les jeunes se trouvent sur le terrain de football et pas dans la rue s'ils n'ont pas d'autre place. On l'a encore entendu avec l'interpellation de Monsieur Ikazban. Donc je vais être très bref pour la deuxième partie qui concerne le terrain C du stade Machtens, pourquoi, parce que ce point est également à l'ordre du jour de ce Conseil communal et je poserai la question un peu plus en détail. La seule chose que je demande actuellement à Monsieur l'Echevin des Sports, est-ce qu'il a déjà une idée quand ce terrain sera disponible dans le sens qu'il faut réinstaller l'installation d'éclairage ?

Pour terminer, on m'a signalé plusieurs fois qu'à certains moments, le soir, pendant la semaine, tous les terrains d'entraînement ne sont pas du tout occupés, donc je pense qu'il y a quand même moyen de faire quelque chose de plus équitable entre les quatre clubs. Selon les chiffres que j'ai reçus, pour le moment, il y a 396 affiliés dans les équipes de jeunes du RWDM, plus encore quelques dossiers qui sont en attente. Par contre, on me signale que du côté White Star, il y a beaucoup moins de joueurs, 297.

Pour terminer, je pose aussi la question à l'Echevin des Sports pourquoi rien n'a été fait plus tôt ? Vous étiez invités au mois de février à la présentation de l'académie des jeunes du RWDM, vous n'étiez pas présents, il y avait certains Conseillers qui étaient présents et si je ne me trompe, la Bourgmestre était aussi présente. En mars 2016, le club RWDM a demandé à l'Echevin des Sports par e-mail et par courrier recommandé de pouvoir disposer pour les équipes de jeunes qui allaient commencer en septembre, de disposer de terrains. Il n'y a pas eu de réaction. Fin avril, il y a encore eu plusieurs rappels, également sans réponse. RWDM heeft begin juli een voorstel gedaan om iets te doen voor de verlichting op terrein C. Om welke reden heeft u dit voorstel van RWDM geweigerd ? Il paraît que le RWDM a fait une proposition au mois de juin pour aider à réparer cet éclairage.

Voilà, il y a pas mal de questions et je vous remercie déjà d'avance pour vos réponses. Dank u wel.

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

J'ai reçu plusieurs appels de téléphone de papas et de mamans inquiets, fâchés par cette décision qui les oblige maintenant de faire un déplacement et de revenir parfois très tard le soir et pour des enfants qui sont scolarisés, ce n'est vraiment pas l'idéal. Ils se plaignent que c'est une décision qui a été imposée mi-septembre après avoir déjà payé leurs cotisations, ils avaient déjà organisé leur vie, et puis tout à coup, tout change. Il y a quelque chose qui se répète malheureusement et je voudrais demander à la Commune de se prononcer là-dessus. À ma connaissance, l'amendement que j'avais proposé, fait de la Commune le juge, l'arbitre des éventuels demandes de cohabitation. Est-ce qu'il y a eu oui

ou non des demandes d'utiliser plus de terrains, et qu'est-ce que la Commune a répondu à cela ? Dans cette convention, c'est la Commune qui doit juger les cohabitations et qui doit négocier avec les différents locataires du stade. J'ai l'impression, c'est vraiment une impression, je voudrais être convaincu du contraire, que la Commune ne prend pas ce dossier suffisamment au sérieux, quand je vois le nombre d'enfants qui sont occupés dans ces activités, je pense que c'est presque le même nombre d'enfants qui se rencontrent dans les maisons de quartier et ailleurs. Les maisons de quartier et la LES reçoivent des moyens et l'attention de la Commune. Mais là, je crains alors que ça touche 700 à 800 enfants, même plus de 1.500 enfants, je trouve que ça mérite que la Commune agisse d'une façon proactive. Je ne vais pas répéter toutes les questions concrètes que Monsieur Berckmans a déjà posées, mais effectivement il y a des gens qui disent qu'à l'époque, il y avait une cohabitation entre trois clubs et ça ne posait pas de problème. Et maintenant, avec deux clubs et quelques écoles, ça pose un problème. Donc répondez-moi, s'il vous plaît, comment ça se fait ? Est-ce qu'on ne peut pas, s'il vous plaît, trouver un terrain d'entente, on regarde avec la commune qui est dirigeante, qui doit être un petit peu la médiatrice entre ces différents clubs, comment faire jouer tous ces clubs dans la commune. On doit être capable de s'organiser autrement parce que je suis certain que plein de parents vont arrêter d'y aller parce que ça prend trop de temps d'aller jusque-là. Et donc s'ils arrêtent à cause de ça, je trouve vraiment que c'est triste.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur De Block, je pense qu'on a bien entendu vos questions.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Monsieur De Block a mis le doigt sur toute une série de questions que nous partageons et les préoccupations que nous partageons également, en tout cas en ce qui concerne notre groupe et je remercie notre collègue Berckmans de faire son interpellation. C'est effectivement un dossier qui, à notre sens, n'est pas pris à sa juste mesure parce que si c'était le cas, je crois qu'on aurait pu très rapidement dégager des solutions. Je reste intimement convaincu que des solutions sont possibles, simplement par le fait qu'à l'époque, on a toujours connu à Molenbeek des clubs qui cohabitent, et moi, je me souviens, il y a deux saisons de cela, il y avait beaucoup plus d'équipes qui occupaient ces infrastructures. Si je compte les 650 jeunes effectifs, pas sur papier, les 650 jeunes réels que l'Ecole des Jeunes a faits dans ces infrastructures, plus les équipes existantes de la jeunesse, plus celles des autres académies, on avait beaucoup plus d'équipe et on arrivait à faire cohabiter tout ce monde-là au sein de Molenbeek Sport et au sein des infrastructures du Machtens.

Très concrètement, je vais attendre la réponse de l'Echevin El Khannouss et j'aimerais par la suite faire une proposition très concrète, merci.

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

À l'école de football des entraîneurs, on demande aux formateurs de pouvoir, en toutes circonstances, s'adapter à la situation, c'est-à-dire un quart de terrain, un demi terrain, le nombre de joueurs qu'il a à l'entraînement, les conditions atmosphériques etc., moi je constate ici, qu'à la fois les acteurs sportifs, et je parle à la fois des dirigeants, des entraîneurs, des clubs concernés, ils sont en train, depuis un certain temps de mettre de l'eau dans leur vin et travaillent pour trouver une solution. Quand je vois qu'on a discuté depuis le début du Conseil communal de l'expulsion de personnes, ici, ce qu'on est en train de faire, c'est exactement la même chose, on met dehors des jeunes, on les empêche de pratiquer leur sport, avec ce qui est en train d'être mis en œuvre, si on n'agit pas. Je pense que c'est une manière aussi de donner un signal qui n'est pas du tout positif que quand on doit tenir compte des valeurs et des bienfaits qu'apporte la pratique du football tant du point de vue social que du point de vue du vivre ensemble et de la formation des jeunes au niveau du sport, c'est indispensable et notamment pour notre commune.

Donc franchement, quand j'entends les interventions des uns et des autres, tout est réuni pour avoir une solution. Et Monsieur Berckmans a repris ce que j'avais demandé dès le départ, je n'étais pas le seul il y a quelques mois, je demandais une solution, et évitons ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire de demander à des parents, des enfants d'aller à Zellik pour pratiquer le football quand ils sont inscrits dans un club de Molenbeek et donc ça, c'est forcément inacceptable. Moi, je trouve qu'ici on doit prendre de la hauteur, mais on doit surtout arrêter de tergiverser, il y a urgence, il y a des solutions qui sont sur la table et aujourd'hui je voudrais savoir quelles sont les décisions prises par la Commune ?

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Chers collègues, je vous avoue que j'aurais aimé ne plus devoir parler de football ici, parce que ça fait deux ans qu'on parle de football et chaque fois, c'est malheureusement pour dire que ça ne va pas bien, qu'il y a des problèmes, et moi je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont dit parce que je trouve qu'il l'ont fort bien dit, mais j'aurais voulu dire une chose, c'est-à-dire venons à l'origine de tout ceci, c'est qu'il y a deux ans, la Commune, vous, le Collège, n'avez pas voulu nous écouter quand on a voulu vous proposer d'organiser un partage équitable entre les deux clubs à Molenbeek, et tous les débats que nous avons eu depuis, toutes les interventions qu'on a eues ici au Conseil communal, cela vient du point de départ qui était mal lancé et qui a été orchestré par l'Echevin des Sports et par la Commune en octroyant à Monsieur Bico la totalité du stade et des terrains de football. Et finalement, c'est à chaque fois, c'est à ça que reviennent les discussions, parce qu'on est parti d'une décision initiale mauvaise, et donc tout ce qu'on fait à chaque fois, c'est d'essayer d'adapter un tout petit peu, mais finalement le point de départ était tellement mauvais, que nous sommes toujours là avec les conséquences de ces décisions désastreuses, d'il y a deux ans, et donc, j'invite l'Echevin des Sports et le Collège à y remédier, à trouver une solution en équilibre, sans parti pris et donc pas comme vous l'avez fait dans le passé.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Madame la Présidente, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Conseillers communaux, et plus particulièrement mon cher ami l'Echevin des Sports, cela fait plus de deux ans maintenant que le dossier foot occupe les devants de la scène. Le sujet ne cesse de susciter l'intérêt et continue de faire débat dans la presse. Ce n'est pas étonnant, car après avoir exécuté sans cœur l'équipe première du White Star, en la privant naturellement de jouir de son mérite, à savoir évoluer en division Pro League, parmi les grands du ballon rond de notre pays, le Collège reste insensible à la difficulté que vit notre jeunesse aujourd'hui. Oui Mesdames et Messieurs de la majorité, je suis un têtard, je ne cesserai jamais de le répéter, par manque de courage politique généralisé, vous avez privé notre commune de marquer l'histoire. Inutile pour moi bien évidemment de m'attarder et de vous rappeler les raisons et motivations qui vous ont poussé à provoquer ce tsunami sans précédent. Croyez-moi, elles seront à jamais gravées dans les mémoires et l'histoire ne manquera pas de nous les rappeler. Monsieur l'Echevin des Sports, pourquoi vous, parce que vous êtes d'abord Echevin des Sports et parce qu'on parle de football et le football c'est du sport. Alors, vous semblez ignorer que la pratique du football, c'est bien du sport, et que le sport est une de vos prérogatives et compétences échevinale. Par votre absence, excusez-moi de ma sincérité, vous vous êtes mis en position hors-jeu, pour utiliser un terme de football, dans ce dossier. Savez-vous pourquoi, parce que je pense que vous méconnaissiez les règles de base de ce formidable sport. Permettez-moi de vous en vouloir personnellement et d'être sincère avec vous, car vous aviez tout en main, mais alors là vraiment tout en main, et vous avez privilégié les querelles et les discordes au lieu de la concertation, de l'écoute, de l'apaisement et surtout de la hauteur dans un dossier sensible et important, qui plus est, le football. Votre insouciance, je ne dirai pas votre incompetence, votre manque de cohérence n'ont pas aidé et ont conduit au marasme que nous connaissons et que notre jeunesse vit en ce moment.

Au-delà du mal et du préjudice que notre commune a dû vivre, vous avez surtout privé plusieurs générations de jeunes joueurs d'évoluer au plus haut niveau dans un club d'élite au cœur même de Molenbeek, chance inouïe que probablement on ne verra plus jamais. Aujourd'hui la question de la cohabitation des deux clubs, des deux écoles des jeunes fait débat à son tour. D'emblée, je m'interroge, allons-nous vivre la même saga que celle qui a ramené le volet football molenbeekois au-devant de la scène nationale voire même internationale, avec toutes les répercussions négatives, tant sur le plan socio-économique que culturel et médiatique pour Molenbeek ? Sincèrement, et croyez-moi, en tant qu'Echevin des Sports, ce chapitre dramatique ne vous a pas grandi aux yeux du monde extérieur, c'est le moins qu'on puisse dire !

Alors Monsieur l'Echevin, vous allez encore nous dire une fois de plus, ce n'est pas moi, c'est Françoise qui me méprise, c'est Sarah qui ne me suit plus, que vous êtes victime et fragilisés et seuls contre tous. Mais cela fait depuis très longtemps que nous tirons la sonnette d'alarme au sujet de la question des écoles des jeunes et que le fonctionnement de celles-ci allait se poser tôt ou tard. Savez-vous que nous sommes la seule commune où l'Echevinat des Sports ne fait rien pour aider les clubs de football ? Je m'explique, gérer une école de formation n'est pas une mince affaire, je le conçois, mais la priver, alors qu'elle est déjà en grande difficulté, de toute aide logistique, matérielle et financière, comme vous l'avez fait depuis le début, est odieux et inhumain. En effet, depuis la reprise, aucune aide n'a été apportée aux acteurs principaux, White Star, RWDM, moi je ne fais pas la distinction. Je vous précise, à l'inverse de ce que Monsieur Berckmans a dit, c'est qu'il y a plus de 560 jeunes actuellement inscrits au White Star officiellement. Il peut encore jouer en élite et ce n'est certainement pas grâce à votre ambition, mais grâce à des gens dévoués dont la seule préoccupation, c'est les jeunes. À ce titre, j'aimerais à mon tour saluer le travail remarquable

qui ait été fait de la part de la direction du White Star et du RWDM, pour démontrer qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Effectivement, je voudrais remercier les parents, les entraîneurs, les coordinateurs, les joueurs qui se sont mouillés malgré les difficultés et qui continuent à être des grands artisans, malgré les obstacles et les difficultés évidentes. Il n'est pas normal que le stade Machtens soit privé de tout encadrement de la Commune. Alors bien évidemment, vous allez me parler d'une convention qui stipule clairement que le club est responsable. Mais au-delà de l'équipe des jeunes, puisque c'est notre priorité aujourd'hui, les images diffusées en juillet dernier sur les réseaux sociaux montrant parents et joueurs coupant l'herbe avec des moyens rudimentaires et essayant de tout faire pour rendre le terrain praticable ainsi que le stade présentable pour les visiteurs extérieurs, témoigne d'un manque de respect de la Commune et de l'Echevin des Sports que vous êtes. Je suis peut-être dur avec vous, Monsieur l'Echevin, mais ça me permet de dire la vérité.

M. L'Echevin El Khannouss.

Qui aime bien, châtie bien.

M. Achaoui :

Merci Monsieur El Khannouss, savez-vous que des rencontres officielles de jeunes n'ont pas pu être jouées pour cause de terrains non conformes et ont causé des forfaits et qu'il y a risque d'amendes ? En effet, l'état des terrains B et C est pitoyable et les pansements collés par-ci, par-là sur les parties malades du terrain sont dangereux et insuffisants.

Aujourd'hui, la question de la répartition des terrains se pose entre RWDM et White Star, à juste titre. Savez-vous qu'à cause de votre manque de proactivité et d'implication, les responsables des deux clubs respectifs ont décidé de se parler, ils se sont vus et ils se sont entendus. Bizarre, n'est-ce pas ? Grâce à l'initiative de la direction sportive du White Star, des solutions temporaires ont été offertes au RWDM pour que les jeunes puissent débiter les entraînements au mois de juillet et août, que le White Star réduit le nombre d'entraînements de ses propres équipes de jeunes et a arrêté toute nouvelle inscription, et ce pour permettre aux jeunes du RWDM de bénéficier de plages horaires suffisantes ?

Je porte également à votre connaissance, Monsieur l'Echevin, qu'il existe entre les deux clubs une réelle entente, tant au niveau des jeunes qu'au niveau des équipes premières ? Cette collaboration nouvelle se traduit sur le terrain et semble porter ses fruits. Permettez-moi de préciser certaines choses, depuis le début, certains ont décidé de diaboliser les deux clubs et leurs dirigeants respectifs ici, je tiens à féliciter le courage et l'humanisme des deux responsables, Monsieur Bico et Monsieur Dahy, dans la gestion actuelle de ce dossier. Rappelons aussi que malgré l'injustice, le White Star et sa direction ne se sont pas désistés, ils continuent leurs projets sportifs et la pérennisation de l'Ecole des Jeunes, responsabilité pour laquelle ils se sont engagés.

Ce qui me désole aussi, c'est qu'il m'a été rapporté que vous avez refusé d'assister à certaines réunions initiées par les responsables des deux clubs et la Commune, et cela afin d'évoquer ensemble un certain nombre de points parmi lesquels la répartition et l'occupation des terrains, ceci est à mes yeux regrettables. Bien évidemment, dans la presse, vous vous justifiez sur le fait que vous ne pouvez pas délocaliser certaines équipes du White Star. Bien évidemment que non, personne ici n'acceptera cela. De grâce, ne flirtez pas avec la notion discriminatoire éventuelle qui sera suscitée si on vous oblige à le faire. Le White Star, de sa propre initiative a déjà fait beaucoup et est actuellement au bord de la saturation complète. Venir aujourd'hui nous dire que vous ne pouvez rien faire car tout est complet, c'est trop

facile. Il aurait fallu dès le départ ouvrir le dialogue avec les différents acteurs et aussi avec les responsables du RWDM, au moment du projet de leur école des jeunes. Il aurait fallu procéder à une cartographie exacte et précise des plages réellement disponibles et s'inscrire dans la durée. Il aurait fallu prioriser les deux projets et ne pas les voir comme concurrents et ennemis. En mon humble avis d'expert que je suis, une gestion optimale du dossier réalisé bien en amont qui aurait dû tenir compte de la situation contextuelle, des ambitions des deux clubs, des opportunités d'aménagement et des possibilités réelles, aurait sans aucun doute dégagé une situation bien plus harmonieuse pour tous aujourd'hui.

Le moment de votre bilan viendra, mais force est de constater, Monsieur El Khannouss, que depuis que vous êtes Echevin, rien de significatif et j'insiste sur le thème significatif, n'a été fait puisque vous semblez vous plaire, c'est-à-dire de vous contenter des acquis de vos prédécesseurs. L'éternel problème du terrain C, dont vous refusez de faire toute la lumière qui s'impose, constitue bien évidemment un handicap et vous le savez, le chantier du Sippelberg qui va bientôt être considéré comme monument classé, pour cause de stagnation.

Mes questions sont les suivantes : quelles sont les actions concrètes qui ont été menées par l'Echevin que vous êtes pour résoudre la grosse polémique autour de ces écoles des jeunes ? Quelles sont les actions concrètes qui seront prises par l'Echevin pour permettre aux nombreux jeunes de notre commune de pratiquer leur sport favori au sein de nos installations ? Au-delà des paroles et des accusations gratuites, que comptez-vous faire pour adopter une attitude constructive dans l'intérêt général de tous les acteurs du terrain ?

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je pense que nous avons tout dit, le groupe MR plaide depuis le début pour qu'il y ait un accord entre le White Star et le RWDM. Je pense que maintenant des solutions sont possibles pour une bonne collaboration entre les deux clubs et je dis : ne laissons pas passer cette chance, prenons-la et faites le nécessaire, Monsieur l'Echevin !

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Papadiz, c'était bien synthétisé, merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Monsieur Achaoui a bien développé le sujet, il a fait un très bon historique. Moi, je rappelle simplement qu'effectivement, le RWDM est le club historique, mais bon, il est tombé en faillite et oui il s'est reconstitué, il y a eu le Brussels et puis de nouveau, pour des questions de mauvaise gestion, une nouvelle faillite, et puis la Commune a signé une convention avec le White Star qui était un club avec de grandes ambitions. Ils ont fait une école des jeunes et ils occupaient les lieux. Puis, le RWDM est venu et le parti Islam a appuyé le point 9.5 qui se trouvaient dans la convention et qui donnait la possibilité au RWDM de revenir. Je n'ai pas vu leur dossier, on me dit qu'il était bien ficelé, selon l'Echevin

des Sports et la Bourgmestre, et donc on était tous d'accord que ce lieu soit occupé par deux clubs et qu'il y ait une bonne cohabitation. Et puis, il est arrivé cette tuile au White Star qui a gagné ce championnat en D2 et qui selon moi, méritait d'accéder à la première division et comme par hasard, au moment où il allait obtenir cette licence, on a annulé la convention. Donc est-ce que ça a influencé la décision de l'Union belge ? On n'en sait rien, mais c'est tombé à un mauvais moment. Ils n'ont donc pas pu rejoindre la Pro League et donc ils ont reçu le coup de marteau, ce coup de massue et doivent rester en D1 amateur. Mais ces jeunes occupent ce stade, il y a une école des jeunes avec beaucoup d'enfants et le RWDM a formé également son école des jeunes. C'est un excellent projet, il faut une occupation pour nos jeunes, le sport, c'est excellent du point de vue cognitif etc., c'est une excellente occupation. Le football, moi je l'ai pratiqué aussi, mes enfants le pratiquent, et donc c'est très bien. Je ne vais pas dire qu'il y a priorité au White Star pour les jeunes, non, les deux gestionnaires, Monsieur Dailly et Monsieur Bico, sont à mon avis de grandes personnes capables de s'entendre. Je pense que la Commune de son côté doit être l'arbitre de cette entente, elle doit participer en tant que propriétaire, elle doit aussi veiller à ce que les jeunes de notre commune aient une occupation. Conduire des enfants jusqu'à Zellik, ça pose question. Moi j'ai vu personnellement les entraînements du White Star sur le terrain C, parce que j'ai un enfant qui s'entraîne avec les U15, et c'était catastrophique, c'était sur-occupé. Maintenant, il y a le terrain Verbist qu'ils peuvent occuper, mais c'est vrai qu'on pourrait peut-être aménager, enfin je ne suis pas pour le fait qu'on amène les jeunes jusqu'à Zellik. Il faudrait trouver le moyen pour les faire revenir à Molenbeek, mais je ne suis pas non plus pour qu'on déplace des U15, c'est vrai que c'est personnel, que j'ai un enfant qui a 13,5 ans, il est en U15, et je ne le laisserai pas se déplacer seul jusqu'à Zellik. Il faudra trouver un moyen, faire en sorte qu'effectivement on puisse amener ces petits, soit au Sippelberg soit au stade Verbist. Je soutiens toutes ces demandes et j'espère et je serais heureux que ces deux clubs s'entendent et qu'ils aient un bon avenir vu les objectifs du RWDM et que le White Star pourra se maintenir et donc j'espère qu'ils s'entendront et qu'ils parviendront à un accord, avec l'arbitrage de la Commune.

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Merci Monsieur Ait Jeddig, je pense que nous avons bien compris.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss, mais peut-être qu'avant, j'aimerais bien dire quelque chose qui me dérange, c'est que j'aimerais bien que les personnes qui sont dans la salle restent dans la salle et ne viennent pas auprès des Conseillers communaux. Quand il y a une interruption, c'est avec le plus grand plaisir qu'on les rencontre, mais je pense que pendant les interventions, il vaut mieux que ce soit tout à fait clair et que les Conseillers communaux puissent parler calmement.

M. L'Echevin El Khannouss :

Merci Madame la Présidente de me donner la parole, que vous dire après ces différentes interventions ? Certaines ont été, je pense, très raisonnables, les porteurs de ces interventions ont montré beaucoup de compréhension quant au mode de fonctionnement de nos différentes structures, parce que nous avons la Commune qui gère le stade Machtens, mais nous avons aussi Molenbeek Sport. Je suis même surpris de certaines interpellations et entre autres celle de Monsieur Berckmans. Je vais peut-être vous rafraîchir la mémoire, Monsieur Berckmans, c'est que vous étiez membre du Comité de gestion de Molenbeek Sport jusqu'il y a pas si longtemps, ainsi que d'autres représentants de différentes formations politiques qui sont ici présents parmi nous ce soir et donc, le mode de fonctionnement de Molenbeek qui gère aussi bien le Sippelberg que le terrain qui se trouve au parc Marie-José fait que vous avez une connaissance théorique du règlement de la manière dont on attribue ces terrains-là, mais aussi quelles sont les occupations qui sont d'actualité.

Certains intervenants, dont Monsieur Achaoui et je voudrais d'ailleurs lui poser la question, je voudrais connaître le nom de celui qui a écrit son texte, parce que je trouve que c'est très bien écrit ? Franchement, c'est très bien écrit ! Si ce n'est que je déplore que vous avez dit des choses, qui pour moi, versent plus dans le manque de respect, que réellement interroger l'Echevin incompetent que je suis, c'est ce que vous avez sous-entendu. Mais si ça peut vous faire plaisir, l'Echevin incompetent va vous répondre et d'une manière la plus complète possible.

Je vais peut-être rappeler l'historique de la création du RWDM, même si je voudrais quand même signaler que certains intervenants sont dans une situation de conflits d'intérêts parce qu'ils ont un membre de leur famille qui gère une des écoles concernées, mais je ne vais pas le faire, parce que je crois que tout le monde peut participer à ce débat parce que notre volonté à tous, c'est évidemment de mettre en avant l'intérêt de nos enfants de par ce que je considère, que ce soient les enfants du White Star ou du RWDM, que des autres écoles des jeunes, ce sont les enfants dont nous avons la responsabilité, mais ce que je demande de créer, de grâce, c'est un tout petit peu d'honnêteté et de ne pas faire simplement de l'électoratisme, d'aller faire, pour certains en tout cas, la danse du ventre aux abords du terrain de football de Zellik en racontant tout et n'importe quoi aux parents, qui ne correspond pas du tout à la réalité. Je voudrais rappeler quand même que cette école des jeunes qui été créée il y a quelques mois, effectivement a vu le jour juste avant les vacances du mois de juillet. Le RWDM a été créé et nous avons eu, contrairement à ce que vous avez dit Monsieur Achaoui, plusieurs réunions où nous nous sommes vus avec les responsables du Collège, où j'avais d'ailleurs déjà tiré la sonnette d'alarme, j'avais dit au porteur du projet de la création de cette école. Et Monsieur Ait Jeddig, ça n'a rien à voir avec le point 9.5, qui concernait le partage du stade Machtens, ici, nous sommes dans l'occupation des infrastructures gérées par Molenbeek Sport, l'ASBL Molenbeek Sport dont dans ces organes de gestion se trouvent la plupart des représentants des formations politiques, aussi bien de la majorité que de l'opposition, connaît très bien le mode de fonctionnement de cette structure. Tous les clubs qui en fin d'année footballistique, c'est-à-dire au mois de mai dernier ont signé des conventions d'occupation, ça s'inscrivait dans la continuation de leurs activités. C'est vrai que nous avons eu à un moment donné un grand doute sur la pérennisation des activités du White Star ou pas, c'est ce qui je pense a poussé les parents du White star à aller inscrire leurs enfants au RWDM qui était une structure naissante, qui venait d'être créée, et moi j'ai toujours dit attention, dans un verre de 33 cl on ne sait pas mettre 1 litre. Nous avons des terrains qui ne sont pas élastiques, et ça n'a rien à voir, Monsieur Van Damme, avec un partage équitable, nous avons des équipes qui sont présentes depuis un très grand nombre d'années. Je vais simplement vous signaler que le White Star qui est la continuité du FC Brussels RWDM, et avant ça du RWDM qui a été créé en 2002, ne fait qu'occuper les mêmes créneaux horaires depuis 14 ans. L'Académie jeunesse qui a plus de 500 jeunes ont les mêmes horaires depuis de très nombreuses années. Donc ici, le problème auquel nous sommes confronté, c'est une structure qui vient de voir le jour qui souhaite s'installer chez nous. Ils nous ont fait la demande et la réponse que je leur ai donnée est la même que celle que je vais vous faire ce soir : « faites attention, nous n'avons pas de terrains disponibles, nous allons au fur et à mesure dégager des créneaux horaires, mais il n'est pas question que vous ayez une quelconque priorité sur des équipes qui sont là depuis très nombreuse année ». C'est une question de légalité, c'est une question de respect des clubs qui étaient déjà en activité dans nos infrastructures. Ce que nous avons fait, puisque la question m'a été posée, c'est que les clubs qui étaient en partance, et je parle ici d'un club de rugby, mais aussi de clubs de football, ils ont laissé des créneaux horaires que nous avons octroyés directement à l'école du RWDM. Ensuite, il était question que les activités du RWDM se déroulent en partie au Sippelberg dans les créneaux que nous avons attribués, mais aussi à Berchem, ce qui apparemment n'a pas pu se faire parce qu'il a été question dans un premier temps d'une construction d'un terrain de hockey, mais aussi d'autres activités qui s'y déroulent. Et puis, j'ai appris récemment, il y a quelques jours, quelques semaines, que le RWDM avait décidé de poser leurs valises au stade qui

dépend de la Commune de Zellik. Évidemment que ça nous pose problème que des parents doivent se retrouver le soir avec des petits-enfants pour se rendre jusqu'à Zellik, mais moi, contrairement à d'autres, je suis relativement transparent et franc. Je ne peux pas leur donner ce que je n'ai pas et j'ai même invité les parents qui le souhaitaient d'aller consulter les conventions d'occupation signées par tous les clubs. Vous savez, ils sont accessibles en respectant certaines procédures, contrairement à ce que certains ont fait, d'aller s'introduire sans autorisation dans les services et allez diffuser des informations qui relèvent de la gestion administrative de Molenbeek Sport. Et donc, les pistes qui sont proposées, par rapport à la situation actuelle, c'est évidemment d'abord de permettre au RWDM d'occuper les terrains qu'on leur a octroyés, ce qui est déjà le cas, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur Achaoui. Ce n'est pas une entente entre le White Star et le RWDM, c'est que j'ai pris l'initiative de demander à la direction du White Star de resserrer ses activités pour pouvoir dégager des créneaux horaires qui ont été attribués. Aujourd'hui, le RWDM a commencé plusieurs de ses entraînements sur le terrain du Sippelberg. L'autre piste qui reste à notre disposition, et qui pour moi est celle que nous devons exploiter en extrême urgence, c'est celle du terrain C. Le terrain C aujourd'hui, je ne vais pas refaire toute l'histoire du dossier qui est traité par la justice, avec un éclairage qui a été financé dans le cadre d'un subside régional, les fameux 2.150.000 €, je crois que ce n'est pas le moment de rouvrir ça, la justice se charge de ce dossier. Pour nous, l'urgence et de pouvoir mettre en place un nouvel éclairage, ce qui est été fait. Monsieur Berckmans, vous avez rappelé qu'il y a un point qui passe aujourd'hui au Conseil communal qui fait que nous avons lancé un marché public pour pouvoir enfin éclairer ce terrain C. Une autre proposition qui a été faite par les responsables du RWDM, pour lesquelles nous avons demandé des éclaircissements et des explications d'ordre technique pour que nous puissions étudier la légalité, c'est l'installation d'un éclairage provisoire. Nous sommes toujours en attente que les responsables du RWDM, via un sponsor, puissent assez rapidement nous donner les éléments précis et techniques, puisqu'ils souhaitent mettre à disposition temporairement, le temps que le marché public puisse aboutir. Ça, c'est ce que nous avons mis en place pour pouvoir solutionner la crise que connaît aujourd'hui le RWDM. Mais sachez, chers collègues, que le premier responsable de ce dysfonctionnement, c'est le RWDM. Lorsqu'on crée une structure pour pouvoir encadrer des jeunes, avant d'inscrire les enfants, on s'assure d'abord qu'il y a de la place, ce qui n'était pas le cas.

Je voudrais qu'on arrête de dire tout et n'importe quoi aux parents et tout et n'importe quoi ici au sein de ce Conseil, merci pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Madame la Présidente, trois éléments de réponse, tout d'abord Monsieur l'Echevin, je voudrais vous rassurer, malheureusement pour vous, c'est bien moi qui ai écrit la note.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est que vous avez évolué alors, c'est très bien.

M. Achaoui :

Par contre, si vous avez besoin d'aide dans la rédaction de vos prochaines notes, je suis disponible à vos idées.

M. L'Echevin El Khannouss :

J'accepte toutes les aides positifs.

M. Achaoui :

Merci, je regrette, mais vous n'avez pas bien compris le sens de mon interpellation. Bien évidemment, et on serait tous d'accord ici pour confirmer qu'il ne s'agit pas de supprimer des équipes d'un club pour les donner un autre club. Toute personne constituée normalement ne pourrait pas accepter ce principe-là. Ne rentrez pas dans un exercice difficile à concevoir, jouer le rôle de la victimisation ne sert à rien. Ce que moi je vous reproche, et vous l'avez signalé, la question du RWDM et de l'équipe première, ça ne date pas d'aujourd'hui, ça date de Matusalem. Donc lorsque le projet de création ou de renaissance du RWDM a été accompagnée d'un projet jeune, au moment même de la mise au monde du projet, il aurait fallu, laisser la Monsieur l'Echevin que je vous interpelle, en tant qu'Echevin des Sports responsable de cette compétence, il aurait fallu dès le départ recevoir ces acteurs sur le terrain. Il aurait fallu que vous ouvriez votre porte, que vous discutiez avec ces gens, leur proposer une certaine manière de travailler, dresser une cartographie puisque vous la connaissez mieux que quiconque, leur expliquer qu'il y a un historique et un acquis, qu'il y a déjà des clubs qui occupent les terrains et quels sont les disponibilités, quelle est la marge de manœuvre. Monsieur El Khannouss, vous avez manqué à cette responsabilité-là, vous avez fermé la porte au RWDM sous prétexte que c'était des racistes. À partir du moment où votre conscience ne permet pas l'ouverture vers l'autre, il n'y a pas de possibilité de solution et c'est ce qui a freiné le débat aujourd'hui.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous avez un double discours Monsieur Achaoui ! Vous êtes le maître en la matière. Vous n'arrêtez pas de vous contredire.

M. Achaoui :

Non, pas du tout. Monsieur El Khannouss, s'il vous plait, soyez poli.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je suis poli.

M. Achaoui :

Monsieur El Khannouss, je vous ai écouté, maintenant c'est moi qui la parole et cessez de m'interrompre s'il vous plait. Chaque fois que vous êtes acculé, vous avez l'art de crier fort et bêtement. Alors, restez humble et sage !

M. l'Echevin El Khannouss :

Continuez Monsieur Achaoui...

M. Achaoui :

Le projet du White Star, je le défends corps et âmes. Le projet des jeunes, je le défends corps et âmes, mais je suis contre le fait de délocaliser des jeunes du White star du terrain C du terrain B pour quelqu'un d'autre. Je dis simplement, Monsieur l'Echevin...

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est quoi votre solution alors ?

M. Achaoui :

Vous méconnaissez l'utilisation de vos terrains aujourd'hui. Vous donnez la priorité à l'Ecole des jeunes, mais pourquoi ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous voulez que je les mette dehors alors ?

M. Achaoui :

Ça, c'est votre problème. Trouvez des priorités Monsieur, vous avez cité Molenbeek Sport, il faut savoir qu'il y a des mauvais payeurs. Il faut apprendre à trouver des priorités, parce qu'évidemment qu'on ne peut pas tout faire.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, vous voulez bien laisser parler Monsieur Achaoui s'il vous plait.

M. Achaoui :

Le lendemain des élections, vous avez opté pour les compétences des sports, en connaissance de cause, je présume. Quand on veut quelque chose, il faut l'assumer ! C'est ce que vous ne faites pas aujourd'hui. Alors, défendre une position claire, aujourd'hui il y a des centaines de jeunes au RWDM, comme il y a des centaines de jeunes à la jeunesse etc., votre responsabilité, c'est de trouver une solution immédiate à ces jeunes-là.

M. l'Echevin El Khannouss :

Donc Monsieur Achaoui veut que je mette des clubs dehors. Mais dite-le !

M. Achaoui :

Non, mais tout d'abord je ne suis pas un perroquet et j'ai mes facultés de réflexion. Monsieur, quand j'entends que vous envoyez des gens d'autres communes pour venir demander s'il y a des possibilités d'occupations de terrain aujourd'hui au White Star et au terrain C, vous trouvez ça normal ?

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est très grave ce que vous dites.

M. Achaoui :

Oui c'est très grave, et c'est la réalité.

M. l'Echevin El Khannouss :

Non seulement vous êtes quelqu'un qui dit n'importe quoi, mais en plus vous êtes un menteur !

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, s'il vous plaît, laissez terminer Monsieur Achaoui !

M. Achaoui :

Madame la Présidente, il ne cesse de me couper la parole. Il y a des acteurs de terrain qui connaissent la problématique aujourd'hui. Alors vous parlez du Conseiller communal Michael Vossaert, mais ce conseiller, ce n'est pas sa faute s'il est le fils de Monsieur Vossaert. Moi Monsieur, j'ai assisté, et je le dis aujourd'hui, heureusement qu'au mois d'août il y avait Monsieur Vossaert, parce qu'il a été grandement dans le volet administratif du White Star parce qu'ils étaient en retard par rapport à un certain nombre de choses, et je tiens à le signaler. C'est pour cela que je parlais d'une bonne contribution et je constate aujourd'hui avec grand étonnement que les deux clubs s'entendent, qu'ils discutent, qui vont dîner ensemble, mais sans vous !

M. l'Echevin El Khannouss :

Je suis content.

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui, vous avez terminé ?

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Merci Madame la Présidente, j'ai quatre ou cinq éléments à formuler par rapport aux réponses à l'Echevin des Sports. Premièrement, c'est très gentil de votre part de vouloir infléchir ma mémoire, mais je sais et je n'ai pas oublié que c'est la Commune qui gère le stade Martenset que c'est Molenbeek Sport ASBL qui gère le Sippelberg et Verbist. Maintenant, je suis désolé, quand vous venez me raconter ça, vous faites preuve d'un grand formalisme, parce qu'au niveau de la Commune, il y a un Echevin, au niveau de l'ASBL, il y a un Président et je pense que c'est la même personne. Donc, il ne faut pas faire trop de formalisme ! Ce serait mieux d'essayer de trouver des solutions.

Deuxièmement, vous parlez de la création de l'Ecole des jeunes du RWDM avant juillet. Je me rappelle, et je l'ai déjà dit ici, depuis le début de l'année, vous avez été invité à des réunions du RWDM pour parler de leur demande de terrains. C'est un peu triste quand vous venez dire aujourd'hui que le RWDM a créé une équipe ou une école des jeunes avant de regarder s'il y avait des terrains disponibles. Si la personne responsable, pendant neuf mois, ne répond pas, c'est difficile pour lui aussi.

Troisièmement, et je vais être très court sur ça, j'ai constaté moi-même et j'ai aussi des témoignages d'autres personnes, même des photographies, il y a plusieurs moments où

des terrains au Sippelberg, à Verbist et au Machtens qui sont vides en début de soirée. Donc il y a quand même moyen de faire quelque chose, là aussi.

Quatrièmement, je ne suis pas du tout satisfait par vos réponses, et j'attends une juste et équitable répartition entre les équipes des différents clubs. En ce moment, ce sont les jeunes du RWDM qui sont pénalisés, je tiens à vous dire que si c'était présenté avec d'autre école des jeunes du White Star de Molenbeek jeunesse, j'aurais fait la même réflexion et j'aurais eu la même réaction.

Pour terminer, l'année passée à plusieurs reprises, vous avez parlé des racistes parmi les supporters du RWDM. Moi, je ne suis pas un grand connaisseur de football, mais je vous invite, on peut aller ensemble regarder un match en Flandre, par exemple d'Anvers ou de Beerschot, ou en Wallonie du Standard, des clubs qui ont des centaines et des milliers de supporters, finalement c'est quelque part une représentation de la société, s'il y a 1 % sur ces milliers de supporters de gens qui sont un peu racistes, je trouve que c'est maladroit de généraliser et de dire que tous ces gens sont des racistes.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Madame la Présidente, que dire après les réponses de Monsieur l'Echevin, j'ai l'impression que l'on parle à un mur. Et pourtant, Monsieur l'Echevin, vous avez été dans le passé un karatéka et je pense que vous devriez faire plus preuve de souplesse. Monsieur l'Echevin, de votre exposé, vous avez fait quelques erreurs factuelles, tout d'abord l'académie du RWDM n'existe pas depuis juillet dernier, elle existe depuis 2015. Ils ont fait une saison complète à Berchem. En février, ils ont proposé à l'ensemble du collège de venir assister à la présentation qui s'est faite au château du Karreveld. Malheureusement, vous n'êtes pas venus assister à cette présentation et pourtant, c'est un projet intéressant sportivement. Je tiens à rappeler quand même que quand on parle du RWDM, de cette Ecole des jeunes, 60 à 70 % des jeunes qui y jouent sont des Molenbeekoïses, le reste, ce sont des Bruxelloïses. Ce sont donc de nos propres enfants que nous parlons. On ne parle pas d'un club étranger qui a ressuscité de ses cendres et qui est venu s'imposer ici à tous.

Je suis étonné qu'il n'y ait toujours pas eu une réunion générale convoquée avec l'ensemble des clubs concernés, en tout cas des responsables et que tous ces clubs se soient mis à table au même moment, sous votre présidence pour voir dégager des solutions. Je crois que c'est la chose élémentaire à faire lorsqu'on veut trouver des solutions.

C'est vrai Monsieur l'Echevin, vous avez raison, matériellement il est impossible de mettre 1 l d'eau dans un verre de 33 cl. Vous avez donné cet exemple et vous avez raison, nul n'est tenu à l'impossible, c'est clair, mais c'est vrai que l'espace est par définition quelque chose de limité. Mais le temps, Monsieur El Khannouss, il est lié à d'autres principes, je ne vais pas faire un cours de physique ici, mais moi aussi j'aime bien lustrer les choses et je vais vous proposer un petit schéma aussi parce que les gens aiment bien des images, c'est plus parlant que de longs discours, effectivement j'ai été, durant la semaine me présenter sur les infrastructures du Sippelberg et ceux du Verbist, et la première chose qui m'a frappée, c'est que les premiers entraînements se donnent à 17h30, sur l'ensemble des trois sites. Alors je me suis tout de suite fait la réflexion, c'est quand même 17h30, c'est quand même une heure un peu tardive, on pourrait très bien commencer les entraînements à 17 heures. C'est une proposition, un exemple. Les derniers clubs à s'entraîner sur l'ensemble des sites,

ils commencent leurs derniers entraînements et là, ce sont des publics adultes, ils commencent leur entraînement à 20 heures. Alors c'est vrai, l'espace n'est pas extensible, mais le temps lui, on peut l'étendre. J'ai fait un petit bricolage, quelque chose de très explicatif, vous avez une petite ligne du temps ici, avec d'un côté, je vous la montre Monsieur l'Echevin, vous avez les premiers entraînements qui se donnent à 17h30 et les derniers qui commencent à 20 heures. Si je fais avancer de 30 minutes les entraînements de 17h30 à 17 heures, et que les derniers entraînements je les fais commencer une demi-heure plus tard, c'est-à-dire à 20h30, je tire d'un côté et de l'autre, et pouf, comme par magie, je crée une nouvelle plage horaire d'une heure, c'est quand même fantastique.

(Applaudissements - Applaus)

M. Lakhloufi :

Et Mesdames et Messieurs, par ce tour de magie, c'est à la portée d'un enfant de cinq ans, je n'insulte pas votre intelligence Monsieur l'Echevin El Khannouss, je sais que vous êtes quelqu'un de très intelligent, ce n'est pas l'avant-propos, on peut répéter cette opération autant de fois que c'est nécessaire, excepté les mercredis, parce que les clubs commencent plutôt, là, il commence vers 14 heures, mais on peut le faire le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Et si on le fait sur l'ensemble des sites, y compris ceux du Machtens, et bien moi, je n'ai aucun problème à placer l'ensemble des clubs. Il n'y a aucun préjudice pour les autres clubs, ils peuvent tous continuer à s'entraîner. Mais simplement, il faut avoir la volonté aujourd'hui de décider de faire commencer les entraînements à 17 heures et de faire commencer les derniers entraînements à 20h30, comme ce sont des adultes, ça ne devrait pas trop les déranger de reculer un peu leurs entraînements. C'est une proposition très concrète que je vous fais Monsieur l'Echevin, et je crois que c'est la seule solution possible au dilemme que vous nous imposez ici, mais ça demande que vous preniez vos responsabilités et que vous convoquiez l'ensemble des clubs à une réunion et que vous leur êtes part de la proposition que je viens de faire ici.

Monsieur Achaoui a dit quelque chose d'intéressant, il a dit qu'il faut prioriser, magnifique, a priorisons parce que si on priorisait, on devrait commencer avec les clubs qui ne payent pas leurs factures. Ceux qui ne payent pas leurs factures depuis un certain temps déjà, moi je n'entends pas Monsieur l'Echevin que ces clubs-là, non seulement qui ne nous payent pas, mais en plus nous imposent leurs points de vue. De grâce, Monsieur El Khannouss, sortez-nous de ce borbier une bonne fois pour toutes.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Écoutez, moi je vais être plus court que Monsieur Lakhloufi parce que je pense qu'il y a plusieurs manières de résoudre la problématique, et Monsieur Lakhloufi a présenté une hypothèse qui doit être vérifiée, mais qui aurait déjà pu l'être par les différents services. C'est là que je regrette que nous avons perdu du temps, parce que aujourd'hui on ne répond toujours pas à la question de savoir ce qu'on fait avec ces enfants, qu'est-ce qu'on fait avec les parents. Aujourd'hui nous n'avons pas eu cette réponse et je le regrette vivement.

J'avais aussi une dernière chose à dire, imaginons, mais je ne le pense pas, qu'il n'y est vraiment plus de places, par ce qu'on nous prouve par $A + B$ qu'il y a un souci d'espace, comme Monsieur Lakhloufi l'a dit, mais imaginons qu'il n'y ait pas assez de place et que la

Commune s'arrête là, je pense qu'il y a encore une responsabilité et il y a encore une action à mener, de discuter avec des communes de la région bruxelloise, de voir quelles sont les possibilités que peuvent offrir d'autres communes à proximité, parce que le football dépasse les frontières et le football démontre qu'il y a des collaborations qui sont possibles entre les différents clubs bruxellois.

Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments très intéressants et très pertinents qui ont été exposés aujourd'hui, et je vous invite, Monsieur l'Echevin, et l'ensemble du Collège à étudier et surtout de ne pas perdre trop de temps, parce que pour le moment il y a urgence, je le répète il y a vraiment une nécessité d'agir.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai entendu de bonnes propositions, de convoquer une réunion et d'étudier la possibilité d'étendre les horaires, je propose que l'on prenne un petit break de cinq minutes, qu'on mette quelque chose sur papier, une petite motion et qu'on la vote encore ce soir.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss, et je lui demande de donner simplement des réponses et de ne pas invectiver les Conseillers communaux pour que le débat reste serein.

(Applaudissements - Applaus)

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Madame la Présidente de faire la police, j'aurais aimé que vous le fassiez des deux côtés, mais bon, c'est une Présidente faisant fonction de très grande qualité et je salue son travail, mais puisqu'on a évoqué plusieurs propositions, je dirais simplement, n'oubliez pas que le collège est resté les bras croisés et a attendu qu'on vienne ici au Conseil communal de faire des propositions. Il faut savoir que nous avons réuni les parties et que toutes les possibilités ont été étudiées. Monsieur Lakhroufi, la proposition que vous avez faite a été évoquée bien évidemment, mais le RWDM n'est pas intéressé. Vous parlez de 17 heures, mais je vous signale qu'il est tout à fait possible de s'entraîner à partir de 16h30. Nous avons des créneaux horaires disponibles que le RWDM a refusés parce qu'ils estimaient que c'était trop tôt pour les enfants qui sortaient de l'école.

Par rapport aux terrains vides, il a été signifié à tous les occupants que nous serions vigilants, que si des terrains, même s'ils étaient payés, que ce soit en plein air ou dans les salles de mini foot, et qu'ils ne seraient pas occupés, après trois non-occupation, ceux-ci seront attribués à des équipes qui en ont véritablement besoin. Il n'y a pas de terrains qui sont laissés en jachère ou qui sont laissés inoccupés, il est clair que si ceux-ci ne sont pas occupés du tout ou pas suffisamment occupés, il y aura une décision au niveau de Molenbeek Sport en sachant, et je le répète, parce que certains l'oublient, qu'il y a un cadre légal d'occupation de ces infrastructures. Nous signions des conventions avec les différents clubs qui leur donnent des droits et des devoirs et qu'ils payent leur occupation. Par rapport à la proposition qui est faite de prioriser, évidemment que ce serait une bonne chose, mais ça voudrait dire qu'il faille revoir tout le système qui concerne des dizaines et des dizaines de

clubs au sein de nos infrastructures. Il y a un certain nombre de clubs qui ne payent pas et ne pensez pas qu'il s'agit de ce que vous imaginez, il y a des clubs qui ne payent pas et qui doivent parfois des montants qui peuvent aller jusqu'à 70.000 € de dettes, je vous invite à consulter vos représentants à Molenbeek Sport pour avoir accès à la liste. Nous mettons tout en œuvre, sous le contrôle de l'Inspecteur régional, pour recouvrer ces montants qui sont dus à Molenbeek Sport.

Mais rassurez-vous tout est mis en œuvre pour essayer d'atterrir par rapport à ce dossier, mais ce que je ne souhaite pas, et quelqu'un a dit très justement en début d'intervention, que depuis que le politique ne mêle plus des histoires du White Star et du RWDM, ça va beaucoup mieux, il y a une entente cordiale entre eux et je voudrais que ça continue et nous sommes prêts à mettre tout en œuvre pour essayer de faire en sorte que les choses puissent mieux s'organiser sur le terrain. Mais vous l'avez dit Monsieur Lakhroufi, nous n'avons pas de baguette magique, les terrains ne sont pas élastiques, et nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir contenter un maximum de nos enfants, qui sont notre priorité à tous.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Ce sont les Conseillers qui ont le dernier mot, je vous demanderai cependant, parce qu'il y a énormément de choses qui ont été mises sur la table, je pense qu'il y a des suggestions intéressantes qui ont été faites, ça vaudrait la peine parce que ça concerne quand même beaucoup d'enfants et le sujet est particulièrement brûlant et intéressant que l'on fasse une réunion où tout sera mis sur la table et où on pourra donner une solution concrète à nos problèmes.

Monsieur Lakhroufi, je vous donne la parole et je pense que vous serez le dernier à intervenir.

Mme Lakhroufi :

Merci Madame la Présidente, effectivement j'ai le planning sous les yeux, et je vois très bien qu'à 16h30, les plages horaires sont vides et j'ai d'ailleurs contacté les membres du RWDM, je leur ai posé la question de savoir pourquoi ils ne prennent pas ces plages horaires qui sont libres et ils m'ont donné la réponse que vous venez d'expliquer. Donc je confirme ce que vous avez dit, mais cependant, ils sont tout à fait disposés à commencer à 17 heures. C'est une question d'une demi-heure, ce n'est pas une question d'une heure, et si vous créez une nouvelle plage horaire et que vous réorganisez vos plannings et que vous commencez à 17 heures, la plupart des problèmes sont résolus pour le RWDM. Je vous invite de prendre contact eux, avec Monsieur l'Echevin, ils sont tout à fait disposés de commencer à 17 heures.

M. l'Echevin El Khannouss :

Pour autant que les autres clubs acceptent.

M. Lakhroufi :

Mais c'est à vous d'organiser, ce n'est pas à eux de décider à votre place, Monsieur l'Echevin.

Mme la Présidente :

Je pense que les choses ont été sérieusement dites et que la meilleure chose serait que les intervenants et ceux qui sont concernés, notamment l'Echevin des Sports, se mettent autour d'une table pour mettre à plat toutes les propositions faites et prennent une décision qui va dans le sens des demandes multiples des parents et des suggestions des Conseillers communaux, merci.

M. De Block :

Mais les propositions que vous faites, Monsieur l'Echevin El Khannouss les a déjà balayés, parce qu'il a dit qu'il a déjà fait ces propositions et qu'elles étaient impossibles. Mais donc de deux choses l'une, soit l'Echevin accepte qu'il s'agit proposition intéressante, alors j'aimerais bien l'entendre de sa bouche, ou qu'il dise que ça a déjà été proposé et que c'est impossible.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur De Block, je l'ai dit 15 fois, mais apparemment, vous avez du mal à comprendre. Il faut atterrir, parce qu'on est en train de passer un temps incroyable, les services de Molenbeek Sport sont en train de revoir tout le fonctionnement des infrastructures sur base de toute une série d'éléments. Il y a aujourd'hui des responsables qui sont en train de voir la question de l'occupation des terrains parce qu'on me dit ici que le White Star n'occuperaient pas certains terrains, j'ai interrogé le White Star et ils me disent que c'est totalement faux qu'ils occupent l'ensemble des terrains pour lesquelles ils ont signé une convention. Ne croyez pas que je sois bloqué par rapport à toute proposition, toute proposition réaliste qui s'inscrit dans un cadre légal et qui permet de solutionner le problème va être étudiée par les services qui gèrent nos infrastructures et je ne pense pas que c'est ici que nous allons pouvoir le faire. Je pense que cette proposition qui a été faite et qui a été mieux expliquée par Monsieur Ikazban va être proposée aux services pour voir comment on peut moduler les choses, et si on peut proposer des choses, si on peut contenter l'ensemble des occupants, parce qu'il ne suffit pas de faire plaisir aux gens du RWDM, je vous rappelle que nous avons des dizaines de clubs occupants et si nous bougeons les horaires d'une demi-heure, il faut savoir que les autres clubs doivent accepter. Donc c'est tout un travail de concertation et de consultation qui va être mise en place, et si ça devait aboutir, nous verrons vers quoi pouvons aller. Il y a une énergie importante qui est mise en place pour régler la problématique de l'éclairage du terrain C, qui pour moi réglerait déjà la grosse partie du problème parce que nous aurons l'occasion de rapatrier un certain nombre d'équipes du White Star qui vont permettre aux RWDM d'occuper en grande partie le Sippelberg ce qui permettra aussi de rapatrier tous les enfants de Zellik vers Molenbeek.

Mme la Présidente :

On a entendu Monsieur l'Echevin, il s'est engagé et je suppose que nous aurons très rapidement des résultats à la satisfaction de tout le monde, merci.

Monsieur Eylenbosch reprend la présidence de la séance.

Mijnheer Eylenbosch herneemt het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Madame Messieurs, vu l'heure tardive, plutôt que de commencer les points officiels du Conseil communal, propose de passer directement à l'interpellation concernant les études. J'ai posé la question à l'interpellateur, il est d'accord de procéder comme ça.

3. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC, relative à l'étude du soir dans les écoles communales. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de avondstudie in de gemeentelijke scholen. (Aanvullend)

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, zoals mijn eerste interpellatie heb ik die ook in de twee talen ingediend en volgens het reglement gaat dus de antwoorden van de betrokken schepenen ook in de twee talen worden bezorgd.

Dus mijn vraag is gericht aan Mevrouw de Burgemeester belast met het Franstalig gemeentelijk onderwijs en Mevrouw de Schepen van Nederlandstalige aangelegenheden ook belast met het Nederlandstalig onderwijs.

Ik heb vernomen dat de avondstudie in een Franstalige gemeentelijke school namelijk école 10 la cité des enfants in het begin van het nieuwe schooljaar werd afgeschaft. Dit zou zijn gebeurd omwille van besparingen. De ouders van de kinderen van die school waren helemaal niet tevreden met deze situatie. Enkele jaren geleden moesten ze immers plots betalen voor de avondstudie. Aanvankelijk was dat vijf euro per maand nadien was het tien euro. Het betalend maken van de avondstudie werd door de ouders aanvaard en nu worden ze terug geconfronteerd met een situatie die niet de beste is.

Quelques mamans se sont rendues chez la Bourgmestre pour exprimer leurs mécontentements et pour demander de réinstaurer l'étude du soir. Après l'entretien avec la Bourgmestre, il a été décidé d'organiser à nouveau l'étude du soir, ceci à partir du jeudi 22 septembre.

Het organiseren van avondstudies lijkt me heel belangrijk aangezien er ouders zijn die zelf hun kinderen niet kunnen helpen om één of andere reden bij hun huistaken of bij het leren van een of andere lessen bv omdat de ouders de taal van de school niet altijd machtig zijn of om andere redenen.

Ik denk dat de avondstudie op die manier ook een belangrijk sociaal element is om gelijke kansen te creëren voor alle kinderen want sommige kinderen kunnen thuis niet de nodige hulp krijgen en als het op school kan gebeuren moet dat zeker gebeuren.

J'avais posé les questions suivantes à propos de cette affaire : premièrement est-ce que l'étude du soir a été abrogée au début de l'année scolaire pour faire des économies ? Je m'imagine que cette décision a été prise pour toutes les écoles de l'instruction publique communale.

Ten tweede werd die beslissing met ingang van 22 september jongstleden ingetrokken zodat er vanaf die datum opnieuw avondstudie werd georganiseerd in alle scholen van het gemeentelijk lager onderwijs.

Ik stel die vragen zowel voor het gemeentelijk Nederlandstalig als voor het gemeentelijk Franstalig onderwijs.

Donc je pose la question aussi bien pour les écoles communales francophones que pour les écoles communales néerlandophones. Ik dank u voor uw antwoorden.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Cette affaire de garderies ou d'accueil extrascolaire, on la connaît, on en a déjà débattu longtemps, et donc je me rappelle une Bourgmestre qui a défendu bec et ongles le fait que les garderies devenaient payantes pour garantir une qualité. Je pense même que je pourrais retrouver des articles de presse où elle se vante de la qualité et spécifiquement le fait que les études allaient être intégrées dans le coût de l'étude ou de l'accueil extrascolaire. Je me rappelle des articles où elle avait mentionné la qualité de ces études garanties par le fait qu'il y a du personnel enseignant qui accompagnait ces études dirigées. Alors, coup d'éclat, les parents qui acceptent, malgré leurs difficultés financières, de payer l'accueil extrascolaire, leurs enfants vont à l'étude dirigée par un enseignant et en plus en collaboration étroite avec l'équipe pédagogique de l'école. Donc je soutiens tout ça jusque-là, mais ces parents doivent ensuite entendre que l'étude dirigée réalisée par les enseignants, est annulée. La petite souche que reçoivent les parents trahit le mécontentement des directions qui parlent bien dans la petite note, soulignée et en gras, « par décision communale ».

Alors, des parents se sont mobilisés, la presse a été informée, et qu'est-ce que le cabinet de la Bourgmestre, parce qu'à ma connaissance, ce n'est pas la Bourgmestre elle-même qui a communiqué, qu'est-ce que le cabinet de Madame la Bourgmestre raconte, qu'en fait, tout est un malentendu. Il y a donc un problème de communication, avec une note envoyée aux directions, qui n'était pas clair. Et donc le cabinet dit que l'étude dirigée n'est pas supprimée, c'est textuellement ce qui est dans le journal. Qu'est-ce qui se passe, la lettre qui a été envoyée aux écoles, aux directions, dit complètement autre chose. La lettre est signée par la Bourgmestre, Françoise Schepmans, et je vous lis le dernier paragraphe qui est souligné: « dans l'attente de nouvelles directives, nous vous demandons de ne pas organiser d'études dirigées par des enseignants. Les études gratuites surveillées par les animateurs et éducateurs doivent toutefois être organisées en faveur des élèves qui fréquentent l'accueil extrascolaire du soir. » Ça change tout le caractère de l'étude, soyons clairs, l'accompagnement par un enseignant, l'accompagnement par quelqu'un qui n'a pas été formé pédagogiquement, ça change complètement la donne. Mais le plus important, la lettre demande de ne plus organiser l'étude. La raison qui est donnée, c'est que ça coûte trop cher. Mais donc la qualité, Mesdames et Messieurs, j'espère que ça peut coûter un tout petit peu cher.

J'ai vu dans une des études au niveau de la pauvreté que Molenbeek et presque championne au niveau du redoublement dans l'enseignement primaire. Je pense qu'il y a plus ou moins 15 ou 25 % des enfants qui commencent l'enseignement secondaire avec deux ans de retard. Donc un tout petit peu de remédiation ou d'appui scolaire n'est pas jeté par les fenêtres, c'est un investissement nécessaire pour nos enfants.

Suite à cette lettre, le cabinet de la Bourgmestre récidive encore une fois. Encore une fois ce courrier est une mauvaise communication. Encore une fois, le cabinet de la Bourgmestre dit : « on ne va pas supprimer l'étude dirigée ». Ce que la lettre nie et la

pratique en démontré que les directions avaient bien compris la lettre. Et puis, ce qui est écrit dans la lettre, c'est qui manque de l'argent, tout à coup, un coup d'éclat, un budget est prévu pour faire face. Mais Mesdames et Messieurs, c'est génial, plus de problèmes budgétaires, tout à coup un budget est prévu pour. Mais je vous parle de ça, seulement après que les parents aient bougé que la presse ait communiqué deux fois à ce sujet. Par contre, on nous dit aussi que l'étude dirigée n'est pas proposée dans toutes les écoles et nous allons travailler à l'harmonisation. A, l'harmonisation, on a bien ! Surtout quand c'est pour augmenter la qualité. Mais donc, on prend le pire, parce qu'à mon avis, ce sera l'harmonisation vers le bas et donc on ne va plus utiliser les enseignants, des personnes formées pédagogiquement. Parce que nous réfléchissons à différentes pistes, notamment des partenariats avec des associations pour encadrer l'étude. Et donc, moi je veux savoir, maintenant de la Bourgmestre, qu'en est-il ? Est-ce que l'étude dirigée, encadrée par des enseignants et oui ou non une plus-value pour ces études ? Est-ce que l'étroite collaboration de ces études comme ça se passe ailleurs, je me rappelle par ailleurs qu'à l'époque qu'avec la Maison des Jeunes, on a œuvré pour une école des devoirs et je pense qu'à l'école numéro deux, ça s'est fait en étroite collaboration avec les professeurs et que l'équipe décide collectivement quels enfants en ont besoin. Parfois les enfants sont remis à niveau pendant trois mois et puis ils libèrent de la place pour d'autres. Ce n'est pas un fauteuil dans lequel les enfants s'installent, c'est réfléchi, c'est toute l'équipe pédagogique qui est derrière et qui utilise ça d'une façon très efficace. Est-ce que cette forme d'études dirigées ou de remédiations et une plus-value ? C'est une question simple. Est-ce que oui ou non, il y a un budget qui manque ou y a-t-il un budget qui est prévu ? Est-ce que oui ou non les études dirigées par des enseignants vont continuer oui ou non, et si vous dites qu'on va demander à des associations, est-ce que les animateurs de ces associations seront des gens formés avec une agrégation pédagogique ?

Voilà plusieurs questions, mais surtout j'ai l'impression que les parents en ont marre. Il y a eu trop de coupes, il y a trop de choses qui m'étaient supprimées, il y a trop de choses qui sont devenues payantes, les comptes de 2015, on va en discuter demain, mais donc les parents, les contributions et les interventions des parents ont augmenté depuis 2012 de 156 %. Ça c'est la réalité et puis on nous fait ceci, on coupe dans la qualité, ça les parents de l'accepteront plus.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, je serai brève, parce que Monsieur De Block a en grande partie posé les questions que je souhaitais poser. Effectivement, nous avons découvert que l'étude dirigée telle qu'organisée allait être amenée à évoluer. Pour nous, il est essentiel de pouvoir maintenir cette étude dirigée, organisé par des professionnels de manière à garantir l'égalité des chances, l'égalité de traitement et donc que toutes nos écoles communales puissent avoir le même type de fonctionnement est le même type de suivi qui soit offert aux enfants. On le sait, les enfants en dehors de l'école, la logique veut que les devoirs sont des choses que l'enfant doit faire seul, dans le sens où ça permet à l'instituteur de voir s'il a compris ou non, mais en dehors de la structure scolaire, les enfants ne sont pas égaux. Il y a des enfants qui bénéficient d'aides à la maison parce que les parents sont scolarisés et il y a des enfants qui ne bénéficient pas de cette aide. Donc il est nécessaire pour nous de pouvoir garantir aux enfants une étude extrascolaire qui soit dirigée par des personnes qui ont le titre requis ou qui ont les compétences requises pour mener à bien cette étude est donc mes questions sont celles qu'a posées Dirk De Block, donc quelles sont les pistes qui sont

envisagées pour maintenir ce service en l'état, si pas par les enseignants, est-ce que vous avez l'intention d'intensifier les partenariats avec des universités, comme c'est le cas avec l'ULB, et qu'il y a d'autres initiatives qui permettront une pérennisation de ce service qui seront mises en œuvre ?

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

On entend ici ce soir l'idée de s'attaquer aux études dirigées. Au fil des mois, nous avons eu un festival de coupes budgétaires, de révisions, d'adaptations, de stratégies visant à faire des économies pour combler les déficits de la commune, mais toujours en s'attaquant là où vraiment il y a des priorités. A l'heure où les chiffres de l'échec scolaire font rage, comment Madame la Bourgmestre en charge de l'Instruction publique, des outils tels que l'étude du soir peuvent-être délaissés. Vous le savez, avec un taux d'échec de 48 %, chiffre de l'OCDE, la Belgique est classée dernière en termes d'échec. Molenbeek est la deuxième municipalité la plus pauvre du pays. Les chiffres PISA vous indiquent que les enfants des familles socio-économiquement fragilisées sont les premières touchées par l'échec. Aujourd'hui, nous voulons vous faire part de la détresse des parents des écoles concernées. Madame la Bourgmestre, votre myopie à l'égard des réalités liées aux besoins des familles est consternante. J'ose espérer que c'est de la myopie ! Comment pouvez-vous délaissier des centaines d'enfants, pour qui l'accompagnement scolaire est vital, pour avoir des chances de réussite ? La situation est intolérable. Nous pensons réellement que vous ne mesurez pas l'ampleur des conséquences de ces manœuvres. Aussi, à l'heure où l'égalité des chances doit constituer l'axe principal de l'Instruction publique municipale, comment peut-on encore entendre que les frais liés à ces dispositifs peuvent constituer un frein d'accessibilité ou de développement ? On vous le demande aujourd'hui, envisagez-vous réellement d'inhumer définitivement l'étude dirigée à Molenbeek ? Y a-t-il une stratégie de développement, d'aller dans ce sens de manière plus large vers d'autres écoles ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président, la question des études a suscité des inquiétudes légitimes auprès de certains parents. Je les rassure, en aucun cas il n'a été question de supprimer les études dans nos écoles. Bien au contraire, nous souhaitons les maintenir et plus largement renforcer le soutien scolaire aux enfants. Je reconnais évidemment la communication sur ce dossier a été mal faite. La confusion vient d'une interprétation faite du courrier adressé aux directions qui leur demandait de postposer le démarrage des études dans l'attente d'une nouvelle organisation, mieux adaptée aux besoins des écoles.

Je relis l'extrait de ce courrier pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : « Soucieux de proposer un service qui répond aux souhaits des parents et aux besoins des enfants (...) le PO étudie actuellement les différentes pistes que nous soumettrons prochainement. Dans l'attente de nouvelles directives, nous vous demandons de ne pas organiser d'études dirigées par les enseignants. Les études gratuites surveillées par les animateurs/éducateurs

doivent toutefois être organisées en faveur des élèves qui fréquentent l'accueil extrascolaire du soir », j'insiste, il est bien écrit : « dans l'attente de nouvelles directives », car le but est bien de conserver et même d'amplifier les études mais de façon objective et cohérente pour toutes les écoles !

En effet, jusqu'à présent, nos écoles ont des pratiques très différentes en ce qui concerne les études et plus particulièrement les études dirigées. C'est l'école 1 et l'école 10 qui organisent des études dirigées, il n'y a pas d'étude dirigée dans d'autres écoles. Dans un objectif d'équité, notre volonté est d'organiser des études dans toutes les écoles de manière structurée, avec un vrai projet pédagogique et en réponse à des besoins proportionnés. Cette démarche demande un temps de mise en œuvre, je reconnais que nos services auraient dû proposer des solutions plus en avant de l'année scolaire, ne pas attendre que l'année scolaire soit entamée pour venir vers la direction des écoles et leur faire savoir que nous souhaitons rééquilibrer et réorganiser les surveillances, les études qu'elles soient dirigées ou surveillées. Voilà, ça c'est l'erreur que je peux reconnaître, c'est que nous aurions dû communiquer aux directions d'école dès le 1^{er} septembre et ne pas attendre la mi-septembre pour le faire. Cette démarche demande un temps de mise en œuvre, nos services devant identifier et quantifier les besoins et organiser un dispositif adapté.

Les études sont extrêmement utiles pour nos enfants et il nous semble nécessaire de généraliser, de professionnaliser le dispositif au bénéfice des enfants qui en ont besoin, mais dans toutes les écoles de la Commune. Un vrai projet d'étude et de soutien scolaire sera mis en œuvre, alors que jusqu'à ce jour, il était laissé à l'appréciation de chaque direction. Chaque direction pouvait jusqu'à présent organiser des études dirigées, s'ils le souhaitaient. L'étude dirigée à l'école 1, c'est vrai que c'était mettre à disposition quatre soirs par semaine pour tous les enfants des enseignants. Alors qu'à l'école 10, cette étude dirigée concernait beaucoup d'enfants qui se réunissaient à un même moment. On a donc constaté que chaque école s'était organisée ou du moins que chaque direction avait donné une impulsion en fonction de ce qu'elle considérait comme positif pour son école et surtout en collaboration avec des enseignants qui étaient disposés à donner des cours et à être rémunérés en conséquence.

Donc le projet résulte d'une réflexion pédagogique approfondie à partir des besoins communiqués par nos écoles et tenant compte des spécificités de chacune des écoles. Le souhait est donc un renforcement du soutien scolaire dans un souci d'équité entre toutes les écoles. Les études que nous proposons dans notre projet seront structurées, pensées pédagogiquement et tenues par des professionnels, enseignants ou gradués, assistés en plus par des animateurs et éventuellement des étudiants universitaires.

La grande difficulté qu'on a eue, c'est de dire, il y a des études dirigées et il y a des études surveillées. Il faut que les études surveillées soit véritablement de qualité. Concrètement, jusqu'à janvier, le dispositif existant sera maintenu dans nos écoles parce qu'il faut du temps, nous l'avons constaté, pour pouvoir mettre en œuvre le nouveau dispositif. A partir de janvier, les études seront généralisées, on ne fera plus la distinction entre les études dirigées et surveillées, et proposées dans le cadre de l'accueil extrascolaire 3 jours par semaine, à partir de 16h. Je précise que ce sera sans coût supplémentaire pour les parents : il y a un montant maximum de 10 euros qui est demandé pour le moment, et les 5 euros évoqués par Monsieur Berckmans correspondent au coût des études tarifées à l'époque où les garderies étaient gratuites. Il n'y avait pas d'étude surveillée, il y avait des garderies qui étaient gratuites et à côté de ça, il y avait des études dirigées où les parents payaient directement à l'école.

Sur le plan méthodologique et organisationnel, dans le cadre de ce nouveau projet, les enfants seront regroupés par niveaux. Du point de vue de l'encadrement, il y aura 1 ou 2 enseignants qui assumeront un travail personnalisé avec les élèves qui en ont besoin ou les

élèves qui sont demandeurs. Les disponibilités seront fonction de la taille de l'école et du nombre d'enfants concernés. Il est évident que toutes les écoles ne comptent pas le même nombre d'enfants, et que toutes les écoles ne rencontrent pas les mêmes difficultés en ce qui concerne la scolarisation des enfants. Ces enseignants seront là, ils seront présents, ils aideront les enfants à mieux revoir leurs matières, mais d'une façon générale, il y aura aussi des animateurs qui assureront le maintien du calme ainsi que de la petite remédiation.

Ce dispositif se fera sous la coordination de la Cellule pédagogique qui supervisera le travail de terrain, fixera les objectifs et fera les évaluations. En outre, nous sommes en contact avec l'ASBL « Schola » de l'ULB pour envisager la mise à disposition complémentaire d'étudiants. C'est un projet qui existe déjà au niveau du DAS, le dispositif d'accrochage scolaire, pour l'école des Tamaris. Vous voyez que la difficulté, c'est que chaque école s'organise un peu en fonction de ses affinités, de ses possibilités et de ses contacts. Nous en revanche, nous considérons qu'il faut assurer la même possibilité pour toutes les écoles communales.

Précisons que les études ne sont pas organisées en première et deuxième primaire, car les devoirs sont interdits par le Décret. Je pense aussi qu'il y a eu des erreurs qui ont été faites en organisant des études surveillées par des enfants en première et deuxième primaire et en leur donnant des devoirs. Il n'y a pas de devoirs pour les enfants en première et deuxième primaire. Ce qui n'empêche que ces enfants peuvent recevoir de la remédiation. En effet, à cet âge, l'attention n'excède en général pas les 15 à 20 minutes. Après 8 heures sur les bancs de l'école, il faut privilégier d'autres activités ou aider l'enfant à relire quelques petits mots, phrases lus en classe à ses parents, ou effectuer des petits découpages, collages, coloriages, ... autant d'activités ne nécessitant pas une « étude dirigée », juste une surveillance dans un endroit calme et approprié.

Le travail de soutien scolaire est un processus constant qui s'effectue tout au long du temps scolaire. Pour le mois de janvier, on vous proposera, et on aura l'occasion d'y revenir, cette étude surveillée pour toutes les écoles avec des enseignants, avec des étudiants si la collaboration avec l'ULB fonctionne, avec des éducateurs qui ont une formation. Il y a un soutien scolaire qui s'effectue pendant ce temps d'étude, mais qui s'effectue également pendant toute l'année pour les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Mais pour ces enfants-là, nous considérons que c'est d'abord des enseignants de pallier les lacunes des enfants, et que ça doit aussi se faire pendant le temps scolaire et pas uniquement après. Pendant la journée, il faut que la remédiation puisse se faire à l'égard de ces enfants, et d'ailleurs, la Commune a mis une série de moyen à la disposition des enfants pendant les heures de cours, sous la responsabilité de l'enseignant. Vous savez que la Commune a des logopèdes diplômées et financées par la discrimination positive ou par l'encadrement différencié ou via le capital-période pour les autres écoles qui ne bénéficient pas de l'encadrement différencié ou de la discrimination positive. Il y a des instituteurs supplémentaires de remédiation, toujours dans le cadre de la discrimination positive ou du capital-période, il y a des assistantes sociales à charge de la Commune, des psychologues du Centre Psycho-Médicosocial (CPMS).

Nous considérons que les instituteurs sont tenus de différencier les apprentissages en fonction des besoins des enfants, et selon leurs rythmes. Je prends l'exemple de la première primaire où tous les enfants sont supposés apprendre à lire de la même façon. Mais très vite, si certains enfants décrochent, ils sont tout de suite pris en charge par des maîtres d'adaptation ou des logopèdes pendant les heures de cours pour pallier à ces difficultés.

Comme je l'ai évoqué, il y a une école, Tamaris, qui a mis en place le tutorat à certains moments de la journée, c'est-à-dire la prise en charge d'un enfant de 1ère par un grand de 5ème pour l'aide à la lecture et au calcul, ou la communication entre l'instituteur et

l'enfant tuteur via un carnet de communication. C'est une expérience qui existe également au niveau d'une école communale.

Les moyens de l'encadrement différencié ont également permis d'équiper les écoles de bibliothèques de classes, alors que la Bibliothèque ZEP a pour mission d'éveiller tous les enfants à la lecture, à la recherche documentaire, sur internet ou dans les encyclopédie, à la production d'écrits...

Donc en répondant à votre interpellation qui est tout à fait justifiée, je voulais vous dire que le soutien scolaire dépasse la simple question des études et doit s'organiser de manière continue.

Les processus d'apprentissage ont été renforcés ces dernières années, et il faudra que les études qui sont données aux enfants soient généralisées pour toutes les écoles et pas seulement pour certaines écoles et qu'elles soient professionnalisées.

J'espère que cette réponse sera de nature à rassurer les parents, et comme je vous dit, je comprends parfaitement que les parents aient eu des interrogations tout à fait légitimes. En fait, les parents qui ont réagi, ce sont les parents de l'école1 et de l'école 10 et il est tout à fait légitime qu'ils aient réagi quand ils ont appris que l'étude dirigée était supprimée et qu'on attendait de nouvelles propositions. Et donc, je vous rappelle qu'il est hors de question pour la Commune de vouloir faire des économies sur des missions aussi fondamentales que l'instruction publique dans notre commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Bedankt voor de interpellatie, Mijnheer Berckmans, die mij de mogelijkheid geeft om meer uitleg te geven over huiswerkbeleid in onze Nederlandstalige gemeentelijke scholen. Onze visie over huiswerkbeleid leunt heel sterk op de visie die zowel de VGC alsook het onderwijscentrum Brussel al een hele tijd hanteren.

Deze divisie houdt in dat wij huiswerklast absoluut niet promoten. We doen dit vanuit een aantal belangrijke onderwijskundige inzichten maar ook op een visie en op een geloof en de nood aan een brede competentie ontwikkeling bij onze Brusselse kinderen. Dat is de reden waarom wij al lang dankzij de steun van de VGS in de brede scholen netwerk investeren.

Er wordt vaak en steeds opnieuw de vraag gesteld of het zinvol is om huiswerk te geven aan de leerlingen. Onderzoek toont aan dat klassieke huistaken heel weinig effect heeft op leerwinst van kinderen. Huiswerk wordt ook vaak gesteld vanuit de kansarmoede bestrijding. Het is ook uit onderzoek getoond dat huiswerk vaak de kloof tussen kansarme kinderen en niet kansarme kinderen vergroot. Ik verwijs U ook graag door naar het advies van Vlaamse onderwijsraden over kinderen in armoede waar U ook een aantal interessante punten zult vinden.

Initiatieven na de schooluren en daarbij bv de opvang die wij organiseren via de Molenketjes buiten de schoolmuren kunnen wel ruimte creëren voor de kinderen om hun huiswerk te maken. Dat kan bijvoorbeeld een stille ruimte zijn en het aanbieden van ondersteunde middelen zoals computers enz. maar zij hebben absoluut geen inhoudelijke

rol. Dat is hetzelfde voor de ouders. Wat wij verwachten is dat de ouders een ondersteunrol hebben zoals bv interesse tonen voor wat de kinderen op school doen. We mogen absoluut niet verwachten dat de ouders op de hoogte zijn van wat er in de klas is afgesproken over de lesinhoud. Dat is dus ook de reden waarom wij als scholen investeren in ouderbetrokkenheid zodanig dat het contact tussen scholen en ouders niet uitsluitend via huiswerk moet lopen en dat geeft ook de mogelijkheden om aan de ouders een goed inzicht te geven in wat op school gebeurt.

Ons beleid houdt ook in dat wij verwachten dat de leerkracht alleen en uitsluitend huiswerk geven dat een kind op een zelfstandige manier kan doen. Dat is ook wel belangrijk voor wat wij noemen zelfsturing van de leerlingen bij het maken van huiswerk. Dus dat kind moet niet iets nieuw leren bij het huiswerk. Het moet in staat zijn om alleen te werken

Voor al deze redenen organiseren wij al lang geen huiswerkklassen in onze scholen. Er is maar één uitzondering en dat is de school Paloke die bieden deze mogelijkheid uitsluitend aan kinderen van het 5^{de} en 6^{de} leerjaar met het oog op de overgang naar de middelbare school. De ondersteuning is betalend maar voor de ouders die gebruik maken van de opvang na de schooluren is het natuurlijk inbegrepen in de prijs.

Verder wil ik wel duidelijk maken dat remediering en huiswerk niet door elkaar moeten gehaald worden. Remediering moet uitsluitend in de klas gebeuren en niet buiten. Wij doen dit in onze scholen met zorgleerkrachten die in de klas aanwezig zijn om de kinderen te ondersteunen en we doen op basis van het differentiëren van de leerstof rekening houdend met de behoefte van het kind. Huiswerk geven aan een kind mag alleen een herhaling zijn van wat het kind al gezien en begrepen heeft. Het mag niet de bedoeling zijn dat een kind zou leren via huiswerk en niet in de klas. Het is aan de leerkracht wanneer een kind moeilijkheden heeft met leerstoffen dan is het belangrijk dat de leerkracht het door heeft dat het kind bepaalde moeilijkheden heeft met een bepaald iets en het is dan zijn taak om die moeilijkheden van het kind te verhelpen in de klas. Zoals ik al zei spelen de leerkrachten daar een belangrijke rol en we doen al jaren aan differentieel.

Verder is de totale ontwikkeling van een kind voor ons van groot belang alsook het kind buiten de schoolmuren in contact te brengen met het Nederlands. Juist daarom investeren wij liever in een brede school dan in huiswerkbegeleiding want het is een manier om talenten bij de kinderen te ontdekken en te ontwikkelen, op een positieve manier na de schooluren in contact met de schooltalen. Deze aanpak die zeer algemeen is, in het nederlandse onderwijs in Brussel is nut bewezen. Zoals u misschien hebt gelezen, in een recent onderzoek, de brusselse scholen, brusselse concentratiescholen scoren veel beter dan vlaamse concentratiescholen voor de leerlingen betreft anders talen en kansarmoede kinderen. Dank u voor uw aandacht.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Bedankt Mevrouw de Burgemeester et Mevrouw de Schepen voor jullie antwoorden. Donc en ce qui concerne l'enseignement francophone, je suis un peu surpris que c'est seulement dans les écoles 1 et 10 que c'est seulement dans les écoles 1 et 10 que c'est organisé. Je me demande si les parents n'ont jamais posé la question d'organiser cela ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

La réponse noie le poisson. J'aime bien l'argumentation que par un souci d'équité pour toutes les écoles, on commence par supprimer là où ça existe. C'est bien dans la lettre, vous pouvez le tourner comme vous voulez, vous auriez pu envoyer une lettre en disant que vous étiez en train d'étudier la question. En janvier, on viendra avec une piste pour réorganiser, mais jusque-là, continuez comme c'est jusque maintenant. Ça, vous auriez pu le faire. Vous avez choisi de ne pas le faire, vous avez choisi de rajouter un paragraphe : « on vous demande de ne pas organiser d'études dirigées par des enseignants ». Dans votre projet, vous parlez, si j'ai bien compris, d'études, mais on ne sait pas très bien de quoi il s'agit car derrière les mots peuvent se cacher plein de choses. Et donc par école, il y aura 1 ou 2 enseignants impliqués, vous avez bien dit ça ? Ah, maintenant vous me dites au moins deux par école. Je trouve que c'est fascinant, par ce que dans la lettre, il est écrit, je cite : « l'organisation des études par les enseignants est devenue au fil des années de plus en plus difficiles dans la mesure où ces derniers n'ont plus souhaité assumer cette charge en plus de toutes les tâches croissantes qui sont attendues dans le cadre de leurs fonctions. » Il nous revient néanmoins que plusieurs écoles peuvent encore faire appel à des membres de leur personnel intéressés par ces prestations du soir. Mais comme vous le savez, la situation financière de la Commune qui nous impose une prudence dans l'utilisation des budgets disponibles et donc on fait une priorité pour organiser les déjeuners avec des surveillants ALE et des enseignants qui encadrent les déjeuners. Je pose la question, si la raison de cette lettre est que le coût des enseignants dans les études est devenu trop cher ? Comment vous expliquez alors le budget, parce que vous avez demandé de tout supprimer, qu'on pouvait pas attendre, donc il fallait déjà supprimer ça dans les écoles numéro 10 et numéro 1, et là vous dites qu'on va juste investir un ou deux enseignants, dans toute les école communales molenbeekoises pour garantir l'étude dirigée. Et puis, ces animateurs, on ne sait pas vraiment d'où ils vont venir et quelles sont leurs capacités ? En tout cas les animateurs et les animatrices actuelles qui font l'étude surveillée...

M. le Président :

Monsieur De Block, je peux vous demander de conclure ?

M. De Block :

Mais je considère que je peux prendre un peu plus de temps que les autres parce que je suis celui qui a déposé cette interpellation.

M. le Président :

Mais non, vous avez le même temps que les autres.

M. De Block :

Alors je vais finir, vous dites que ces animateurs vont organiser le calme. Moi je pense qu'une étude silencieuse garantissant que les gens peuvent faire leurs devoirs, c'est tout à fait bien, mais ce n'est pas l'étude dirigée nécessitant des enseignants comme ça a été la pratique dans l'une ou l'autre école. Je pense que l'idée que les écoles de devoirs sont interdites en première et deuxième primaire, c'est vrai. Mais néanmoins, il y a des enfants

qui ont besoin d'une aide en première et deuxième primaire déjà. Je ne suis pas satisfait par votre réponse, vraiment pas. Je trouve que les chiffres nous donnent raison de ne pas être satisfaits, les chiffres à Molenbeek au niveau du redoublement ou au niveau de l'échec sont importants et donc moi, je le répète encore une fois, j'aimerais bien qu'on organise des Sections réunies sur l'enseignement. On a parlé beaucoup de l'accueil extrascolaire, mais on n'a pas parlé de l'enseignement. Sur l'enseignement, sur les choix pédagogiques, sauf l'école d'immersion, et peut-être l'un ou l'autre règlement d'ordre intérieur, on n'en a pas discuté. Moi j'aimerais bien écouter votre avis et voir comment vous allez appréhender les défis qui sont devant vous.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Madame la Bourgmestre, nous saluons votre volonté de généraliser et professionnaliser les dispositifs de soutien scolaire au sein des écoles de notre commune. Cependant, nous regrettons la communication autour de cette situation qui trompe la réalité. Au niveau de l'agenda et de l'annonce, vous reconnaissez votre erreur. C'est une bonne chose. Votre volonté de développer et de professionnaliser les outils de soutien scolaire méritent nos salutations et notre respect. Bravo ! Cependant, nous serons attentifs à ce que vos engagements se réalisent. Aussi, nous espérons de tout cœur que vous veillerez à ce que l'accessibilité financière ne constitue en aucun cas un frein pour les familles. Nous espérons aussi et surtout qu'aucune contrainte ou charges supplémentaires n'affectera les enseignants et professionnels qui seront mobilisés pour mener ces dynamiques. Vous le savez, la pénibilité du métier d'enseignant et les charges quotidiennes sont déjà conséquentes. J'aimerais savoir, afin qu'on puisse boucler ce point, si des indemnités complémentaires sont prévues pour compenser l'engagement d'acteurs éducatifs que vous allez mobiliser ? Je pense aux enseignants, aux animateurs autres. Et aussi, on vous le demande aussi ce soir, dans le cadre du développement de ce nouveau projet, pourriez-vous envisager la tenue de Sections réunies participatives avec des experts concernés par le sujet ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que la réponse que je vais donner n'amènera pas à de longs débats. Simplement, par rapport à cette réorganisation ou par rapport à cette organisation des études, la proposition qui est faite c'est qu'elle soit présentée en Sections réunies. Elle implique un budget complémentaire, c'est pour ça qu'on propose que soit organisée à partir du mois de janvier dans le cadre de la nouvelle année, en 2017. Donc, je pense qu'il est tout à fait intéressant de revenir en Sections réunies, avec la Cellule pédagogique qui viendra présenter ce soutien scolaire tel qu'il sera développé à partir de 2017 et je crois que le débat pourra être intéressant à cette occasion les échanges fructueux.

M. le Président :

Merci Madame Bourgmestre.

Je propose que nous suspendions la séance maintenant et que nous leur reprenions demain à 19 heures dans la même salle.

**5. Enseignement francophone - Propositions de candidatures au poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'ASBL Decroly.
Franstalig basisonderwijs - Voorstel voor de betrekking van beheerder van de Raad van beheer van de VZW Instituut Decroly.**

M. le Président :

Je crois que je dois passer la parole à Madame la Bourgmestre, parce qu'il y a une modification par rapport à la délibération. Non, elle reste tel quelle ?

Mme la Bourgmestre :

Non il n'y a pas de modification et c'est dans la continuité des mandats précédant à savoir, Madame Vande Maele, Madame Dewaele et Madame Bastin qui exerçaient déjà la fonction et qui maîtrisent bien les enjeux et le fonctionnement de l'Institut. Il s'agit d'un mandat de six ans révocable. Il y a trois communes qui exercent le Pouvoir Organisateur Saint-Gilles, Forest et Molenbeek. Il s'agit donc d'une responsabilité qui engage la Commune. Il n'y a pas de Molenbeekois qui sont accueillis à Decroly, mais on peut quand même considérer que c'est un enseignement, c'est un Institut important et donc il est également utile pour Molenbeek de participer.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, merci Madame la Bourgmestre. Je voulais être certaine et que ce soit acté, qu'il ne s'agisse pas de l'ASBL qui va gérer les deux nouvelles écoles dans le futur, qui sont de pédagogie active. Je viens d'entendre vos explications. Toutefois dans les documents que j'ai consulté avant-hier, il y est parfois écrit Institut Decroly et parfois ASBL Decroly, alors que l'Institut est aussi une ASBL. J'aimerais que ce soit acté, qu'on soit tous sur le même terrain et par ailleurs, maintenant, suite à votre explication, j'aimerais vous demander si vous avez une idée du pourquoi aucun enfant molenbeekois n'est accueilli au sein de l'Institut Decroly ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il ne faut pas confondre l'Institut Decroly et l'école Decroly qui est une école à pédagogie active. L'Institut Decroly s'occupe d'enfants qui ont des difficultés, notamment d'ordre comportemental et je pense qu'il serait intéressant que Madame Bastin intervienne.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'est une ASBL puisque c'est organisé par trois communes et l'Institut Decroly, c'était le nom qui existait auparavant, et on l'a gardé par référence à la personne Decroly qui y a mis sa pédagogie Decroly etc., et donc c'est par référence à ça qu'on a gardé. Maintenant, qu'il n'y ait pas de Molenbeekois, je ne suis pas tout à fait sûr, puisque les centres PMS de toute la Région bruxelloise envoient les enfants à Decroly, d'abord parce que c'est le seul endroit où il y a un internat. C'est un des seuls établissements où il y a du type trois et c'est un des seuls établissements où il y a du ramassage scolaire. Je veux dire qu'il n'y a pas de différenciation entre les enfants de toutes les communes de la Région bruxelloise, surtout des de celles du Nord, Nord-Ouest et c'est peut-être par hasard qu'il n'y a pas d'enfants de Molenbeek, mais ce n'est absolument pas une mesure. Au contraire, on est très heureux d'accueillir tous les enfants qui ont quelques problèmes.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Madame Bastin me rassure et donc c'est vrai qu'il se pourrait que par période, il n'y ait pas de Molenbeekois dans cette institution, mais j'ose espérer que de temps en temps, depuis 1993 il y en ait eu.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
25 votants : 25 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
25 stemmers : 25 positieve stemmen.*

**6. Petite enfance - Convention de fonctionnement avec l'asbl OLINA - Milieux d'accueil rue d'Enghien 51 'OLINA 5' et rue de Geneffe 22 'OLINA 6'.
Kinderopvang - Werkingsovereenkomst met de vzw OLINA - Kinderdagverblijven Edingenstraat 51 'OLINA 5' en de Geneffestraat 22 'OLINA 6'.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Nous en sommes à devoir voter ces conventions de fonctionnement, mais j'émet quelques remarques en ce sens que le budget prévisionnel 2017 de l'ASBL ayant été remis au mois de mai prévoyait une demande de subside à la Commune de 703.134 € pour gérer les six crèches, en budget cumulé. L'ASBL de gestion qui s'appelle Olina, percevra comme inscrit dans la délibération de ce jour, 646.000 € soit une différence de moins de 53.134 €.

Au passage, j'ai relu le budget cumulé, qui avait été remis aux conseils d'administration du mois de mai ou début juin de cette année, Olina 5 perd 18.000 € de subside communal pour 2017, selon la délibération que vous nous proposez aujourd'hui. Alors je vous demande sur lesquelles des quatre autres crèches vont tomber cette restriction de 53.134 € et sous quelles répartitions, je dis bien sur quelles répartitions au pluriel dans les postes budgétaires bien sûr ? De plus, quel est le nombre exact d'enfants pour les six crèches ? Vous indiquez dans la délibération 202. Je m'y suis reprise à quatre reprises, il y a au total pour les 6 crèches et 209 place d'enfants. Donc quel serait le lien avec les 8.000 € de return communal annoncé dans la délibération.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai pu comprendre dans la convention qu'il y a un rapport annuel qui est censé revenir à la Commune. Je voudrais juste qu'on me garantisse que ce rapport soit accessible, que vous confirmiez que ce rapport soit accessible à tous les Conseillers communaux et je voudrais qu'on ne doive pas le demander, mais qu'on puisse le recevoir dès qu'il arrive. C'est une question qu'on a débattu au Conseil communal et je pense que c'est important que les Conseillers communaux puissent suivre ce qui se passe. Il y a effectivement des questions pécuniaires. A l'époque, j'ai posé des questions au niveau de frais de fonctionnement ou de subsides et quels en étaient les conséquences. Je demande qu'on puisse avoir ce rapport annuel à chaque fois.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je me réjouis qu'il y ait des crèches et une augmentation de places disponibles, mais j'aurais voulu demander s'il y avait pour certaines, une convention avec le CPAS pour faire des haltes garderies. Je voudrais avoir la réponse de la Bourgmestre et donc pour savoir s'il y a des places qui sont réservées pour le CPAS quand les personnes doivent déposer leurs enfants à certains moments de la journée et pour des formations ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le point qui vous est présenté aujourd'hui concerne la convention de fonctionnement avec l'ASBL Olina pour deux milieux d'accueil. Le milieu d'accueil pour la rue d'Enghien et la milieu d'accueil pour la rue de Geneffe. La convention de mise à disposition vous a déjà été présentée au Conseil communal passé et cette convention de mise à disposition stipule que les locaux sont mis à disposition d'Olina pour l'accueil des enfants. Ça a été voté au mois

d'août. En ce qui concerne la convention de fonctionnement, il s'agit du budget alloué par la Commune pour le bon fonctionnement de ces deux crèches.

Mme Piquard :

Non c'est la totalité, Françoise.

Mme la Bourgmestre :

Mais Madame, j'entends bien, mais je vous dis que le point qui vous est présenté ce soir concerne la convention de fonctionnement avec deux ASBL, avec deux crèches, la crèche Olina 5 et la crèche Olina 6. Et donc, c'est sur ce point-là que je vais développer mon intervention. Maintenant, si vous le souhaitez, vous pouvez développer une interpellation sur le fonctionnement de tous les milieux d'accueils de la petite enfance, de toutes les crèches qui sont situées sur le territoire de la commune, mais moi, j'interviens par rapport à la convention de fonctionnement qui vous est proposée aujourd'hui. Il s'agit d'un budget qui est alloué à la Commune pour le bon fonctionnement des crèches. En ce qui concerne la crèche Olina 5 qui est appelée le petit train d'Olina, c'est une crèche qui a une capacité de 36 places, le budget de fonctionnement qui est donné est de 198.394 €, l'ouverture devait se faire le 28 septembre, mais elle a été différée en raison de la mise à disposition des locaux pour la crèche Reine Fabiola durant sa fermeture. Vous savez que suite à des problèmes de sécurité dans un premier temps, la crèche de la rue d'Enghien a dû accueillir des enfants de la crèche Reine Fabiola. En ce qui concerne Olina 6 qui est d'une capacité de 48 places, le budget est de 264.526 € et l'ouverture se fera début décembre. Ce montant résulte des besoins objectivés et exprimés par la directrice et validés dans le cadre d'une discussion budgétaire avec le service Crèches, les Finances et l'Inspecteur régional. Concrètement, ce subside couvre les frais des puéricultrices. Je rappelle qu'il a trois catégories de puéricultrices à charge de la Commune. Les frais de fonctionnement et donc pour sa part l'ONE couvre les salaires de la directrice plus l'infirmière et l'assistante sociale, le montant pour les deux conventions correspond à l'euro près à la demande qui a été faite par la directrice par de la structure Olina. De plus, la Commune a proposé à la directrice, en plus de ce subside, la mise à disposition d'un agent administratif pour l'aider dans ces tâches. Enfin, un bureau exécutif composé de la directrice, du trésorier qui est le chef de service de l'Instruction publique à Molenbeek de l'Instruction publique des crèches et le secrétaire, ainsi que de la responsable des crèches se réunit tous les mois pour aider la direction dans sa gestion journalière, tous les mois ou plus évidemment, si nécessaire. L'aide de la commune va donc bien au-delà du subside accordé. Les comptes et bilans ont été présentés à l'AG et au CA du mois de juin. Ces AG et CA sont d'ailleurs prochainement convoqués pour le budget de l'ASBL. Je pense, enfin je suis certaine Madame Piquard, d'ailleurs vous êtes membre du conseil d'administration de l'ASBL Olina et donc vous ne manquez pas d'intervenir, à juste titre et vous savez que l'ASBL a présenté des comptes à l'équilibre. Je pense que c'est vraiment une proposition qui ne pose aucune difficulté quant au bon fonctionnement des nouvelles structures de crèches qui sont offertes pour les habitants de la commune.

J'ai oublié de préciser que nous avons une convention avec la Cité Joyeuse, puisque nous subsidions également la crèche de la Cité Joyeuse pour que justement des mamans ou des parents en formation puissent déposer leurs enfants. En ce qui concerne les crèches Olina, il n'y a pas de convention avec le CPAS à l'heure actuelle.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre et Président de l'ASBL Olina, je m'excuse, mais je ne peux pas entendre tout à fait l'entièreté de vos explications parce que dans le budget cumulé 2017, un budget prévisionnel bien sûr, au total, pour les six crèches, il était demandé par la gestionnaire justement un budget global de 703.000 € et là, on se retrouve à 646.000 €. Vous nous expliquez que ce sont des conventions de fonctionnement pour Olina 5 et 6, mais alors, vous bloquez de toute façon tout le système par le budget global alloué qui est de 646.000 € pour les six crèches et c'est ça qui n'est pas très bien.

D'un autre côté, vous me dites que je suis au conseil d'administration et je vous en remercie de m'y avoir accepté, mais je ne suis pas pour couler les ASBL dans lesquelles je suis nommée ou désignée. Bien au contraire, je n'aime pas les mettre en péril, donc je ne suis pas convaincue par vos explications et je crois aussi, Madame, que pour clarifier les choses, il me semble que quand des dossiers pareils arrivent au Conseil communal, un conseil d'administration préalable au Conseil communal avec les administrateurs eut été préférable. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 21 votes positifs, 1 vote négatif, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 21 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 4 onthoudingen.

7. Enseignement francophone - Enseignement fondamental francophone - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Ecole n°9 « Augusta Marcoux » - Confirmation.

Franstalig onderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de toelating tot de stage van directeurfunctie van de Ecole n°9 "Augusta Marcoux" - Bevestiging.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le Président, ici, dans ce point on se réjouit de la rectification d'erreurs techniques commises par le passé dans ce dossier. Toutefois, nous souhaiterions en connaître le coût, le coût de ces erreurs de gestion y incluant un passage de l'avocat de la Commune au sein de cette assemblée.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je ne peux pas vous communiquer le chiffre, mais il y aura une réponse écrite qui vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**8. Evénements - Marché de Noël 2016 - Modifications du Règlement.
Evenementen - Kerstmarkt 2016 - Wijzigingen van het Reglement.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais quelques questions. Je ne suis pas un expert des marchés, mais il y a deux, trois trucs qui m'ont titillé. Il y a dans les considérants les modifications suivantes : « interdiction des bonbonnes de gaz pour cuisiner dans les chalets sous réserve de conformité aux dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'agrégation aux normes CE ainsi qu'aux instructions de l' AFSCA ». Je voudrais demander ce que ça implique. Est-ce que ça veut dire que les gens peuvent continuer ? C'est un Marché de Noël, donc il y a des beignets, j'imagine que les gens préparent des choses comme du vin chaud, et toutes autres choses. Tout ceci se prépare au gaz et donc ...

Alors il y a aussi : « interdiction de chaufferettes à bain d'huile ». Est-ce que ça veut dire aussi que ce sont les fritures, les friteuses ou est-ce que ce sont juste les trucs ouverts ou il y a de l'huile et qu'on jette les choses ?

Il y a l'affaire de l'AFSCA qui m'intéresse, donc les exposants qui vendent des boissons et des produits alimentaires doivent être enregistrés auprès de l'AFSCA. Est-ce que vous pouvez me préciser quelles sont les conditions au niveau de l'AFSCA ? Est-ce que ce sont des procédures où tout exposant doit toujours être enregistré ou est-ce que c'est quelque chose de basic ? J'ai entendu dernièrement des discours et des problèmes au niveau de certains fromages. Je voudrais savoir très concrètement si ça ne pourrait pas mettre à mal certains exposants de venir au marché de Noël comme des gens qui sont semi-amateurs ou semi-professionnels et je voudrais savoir si les produits de terroirs molenbeekoïses ne sont pas exclus de cette façon-là ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une toute petite question par rapport aux critères du fait d'être enregistrés à l'ASCA ou non. Est-ce que ceci pourrait empêcher par exemple qu'une association de femmes, comme ça a déjà été le cas, vienne vendre des briwats, des gâteaux très traditionnels pour financer un voyage, et ça a été le cas il y a quelques années. Ça voudrait dire qu'on ne pourra plus faire ça et ce serait doublement dommage parce qu'elles ne pourraient plus avoir cette activité-là, et en plus, ça avait tendance à mélanger les populations au Château du Karreveld et je pense que les gens de ce quartier-ci n'ont pas vraiment l'habitude d'aller là-bas.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

M. Tamditi :

C'est la même question que Monsieur Ikazban en fait. L'année passée, je sais qu'il y a des clubs de sports qui vendaient des crêpes pour récolter de l'argent pour les enfants pour améliorer leurs clubs sportifs et c'était juste pour savoir si eux aussi devaient s'inscrire et qu'impliquait l'inscription en termes administratifs ? Est-ce que c'est quelque chose de fastidieux ou est-ce que c'est juste une inscription qui peut se faire de manière light et qui ne découragera pas ces chouettes initiatives qui amènent une plus-value et un peu d'argent pour mener des petits projets.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Justement, comme vous le soulignez, la particularité du marché de Noël, à la différence d'autres marchés sur le territoire d'autres communes notamment de la Région bruxelloise, est que c'est un marché qui se veut de proximité, convivial, ce n'est pas un marché commercial et c'est justement un marché qui est ouvert aux artistes locaux, aux artisans et également aux associations. Evidemment cette spécificité du marché de Noël au Château du Karreveld, nous souhaitons la maintenir.

L'AFSCA, qui est une agence fédérale, je tiens à le dire, a envoyé à toutes les communes une circulaire rappelant les obligations que doivent remplir des exposants à l'occasion des marchés, à l'occasion de festivités, d'évènements et d'ailleurs dans cette circulaire, ils insistent sur les marchés de Noël et nous font savoir que des contrôles pourraient être effectués. Il était donc de la responsabilité de la Commune d'en informer les exposants pour avoir exactement quels sont les produits qu'ils peuvent présenter et donc c'est une communication que nous faisons aux commerçants et ce n'est pas la Commune qui va aller vérifier si les exposants sont en possession de toutes les autorisations nécessaires, mais c'est véritablement à titre de précautions que nous les informons de cette obligation qui est émise par l'AFSCA.

Pour le reste, je rappellerai que le Marché de Noël se tient cette année le 9, 10 et 11 décembre 2016, qu'il s'organise chaque année de façon positive. Comme vous le dites, il y a

beaucoup d'échoppes différentes et l'esprit convivial y est toujours de mise. La seule chose sur laquelle on doit compter qui ne dépend pas de nous, c'est le temps qui explique souvent le succès important ou non de ce marché.

Donc c'est simplement une règle que l'AFSCA nous a demandé de mettre dans notre règlement pour informer tous les exposants, mais pour le reste, en ce qui concerne la Commune, son attitude n'est absolument pas modifiée par rapport à cette circulaire de l'AFSCA.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Madame la Bourgmestre pour les explications, ce Marché de Noël est un moment important pour la vie culturelle et économique de notre commune, et plus particulièrement ce quartier. Il est clair que cette circulaire qui est arrivée récemment auprès des services qui nous rappellent certaines règles qui sont d'application pour l'ensemble des Marchés de Noël du territoire belge et qui sont pratiquement les mêmes qui sont d'application sur les marchés publics et qui imposent le respect de certaines précautions à prendre pour la vente d'expositions par exemple de produits laitiers qui doivent respecter la chaîne du froid, et je pense que c'est aussi indispensable pour protéger la sécurité de nos concitoyens qui viennent faire leurs courses lors de ce marché.

Par contre, ce qui est important à rappeler et ça répond un peu à vos préoccupations par rapport aux associations, chaque année il est donné à chaque association la possibilité de pouvoir venir, pour autant qu'ils respectent au minimum certaines règles de venir proposer leurs produits pour financer toute une série de projets. On peut le voir avec l'association du docteur Bacart qui chaque année vient pour financer son projet en Afrique, et ce qui est important, c'est qu'on puisse aussi mettre en œuvre les mesures qui sont prises au niveau Fédéral et qui visent à protéger nos concitoyens. Vous êtes tous les bienvenus pour partager ce moment de convivialité.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci pour vos réponses aux questions que nous n'avons pas vraiment posées, mais c'est toujours bien pour l'information. Donc concrètement, est-ce qu'on autorisera ou on n'autorisera pas les associations ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais je viens de dire oui.

M. Ikazban :

Ce n'était pas très clair. C'était clair pour vous. Si c'est oui, on approuve et on acte que c'est oui.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que l'article 8, comme il est formulé, indique effectivement que c'est un critère d'admission, ils doivent être enregistrés. Je propose article 8 : la Commune rappelle aux exposants qu'ils sont tenus à se tenir aux obligations de l'AFSCA. Comme ça, eux, ils sont informés, si vous dites que c'est informé, puisque dans l'article, vous dites que c'est informé et comme ça ils ne doivent être enregistrés, ce n'est pas quelque chose qui peut être utilisé par après pour dire qu'ils ne peuvent pas.

M. l'Echevin El Khannouss :

On ne peut pas. Nous avons la responsabilité de faire respecter les législations en vigueur. On ne peut pas juste informer.

M. De Block :

Donc ça veut dire que les gens qui sont là, vous en avez la responsabilité.

M. l'Echevin El Khannouss :

L'AFSCA nous informe que nous devons le mentionner dans le règlement et pas seulement informer. C'est-à-dire que si nous constatons que des personnes viennent avec des produits avariés, prenons l'exemple de produits fromagers nous devons... On ne peut pas modifier un règlement comme ça. On vous garantit en tout cas, je pense, que ça reste dans la philosophie du Collège et du Conseil communal de pouvoir soutenir les associations qui ont des projets. C'est un règlement type.

M. le Président :

C'est une inscription auprès de l'AFSCA. Il y a des niveaux d'autorisation en fonction du type d'aliments ou de choses qu'on va présenter, du chaud ou du froid. Il faut se déclarer et à ce moment-là, ils sont en ordre.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

**9. Communication - Logo communal - Convention de création de logos, de chartes graphiques et de cession de droits - Madame Aurore BEAULISCH, graphiste.
Communicatie - Gemeentelijk logo - Overeenkomst voor creatie van logo's, grafische charters en overdracht van rechten - Mevrouw Aurore BEAULISCH, ontwerpster.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant ce point-là, nous sommes nombreux ici, quelles que soient nos couleurs et nos sensibilités, à souhaiter que le blason de la commune puisse rayonner au mieux, que ce soit ici, ou bien au-delà de nos frontières. Je souhaiterais savoir dans quelle mesure l'ensemble des Conseillers ici présents pouvaient contribuer à une réflexion dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau logo et pourriez-vous envisager l'organisation de Sections réunies ou d'une réunion qui nous permettra justement de définir une charte graphique commune qui parle à tous les Molenbeekois, quel que soit leur sensibilité ou tendance ?
Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Peut-être que j'ai lu trop vite, mais j'ai cru ne pas voir dans la convention un coût de la convention. Est-ce que c'est parce que le coût revient dans le projet original de Molenbeek Culture ou est-ce qu'il y a dans l'extension, dans les variations que vous proposez au niveau du logo, est-ce qu'il y a un coût extra parce qu'il n'est pas mentionné dans la convention ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais savoir pourquoi cette convention tripartite ? Y aurait-il un litige avec l'association ou l'auteur ? Je voudrais vous demander quels sont les montants qui ont déjà été engagés par le passé pour ce logo et pourquoi circonscrire uniquement à cette personne-là ? Combien cette convention tripartite va coûter à la Commune, parce que Dirk, pour te répondre partiellement, il est écrit dans la convention que le prix, enfin le coût sera discuté après, entre les parties, donc après qu'on ait voté ce point-ci. C'est bien écrit dans la convention. Ce n'est pas formulé aussi simplement et cavalièrement que je le lis, mais c'est comme ça. Je voulais avoir une réponse à ces questions-là. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Une petite précision en marge de ce que je signalais tout à l'heure. Là on parle d'un logo, moi qui pensais déjà qu'il était obsolète et qu'on envisageait autre chose. Je réitère ma demande comment se fait-il que lors de l'élaboration de chantiers pareils, il y a un logo qui tombe du ciel et il n'y a aucune concertation et de contribution des premiers concernés ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Dans mon sens, Monsieur Rekik, le logo ne tombe pas du ciel. Il est bien visible, il porte haut, il s'inscrit dans les vents de Molenbeek. Moi, le moulin je le vois, je le croise, il se trouve le long du canal, sur les toitures, sur les véhicules communaux, sur le papier à lettre. Je pense que ce logo est bien connu sur le site sur I like Molenbeek, je pense que ce logo est bien connu de la Commune et de ses habitants. Je vous rappelle, puisque là, c'était quand même un projet collectif, que dans la foulée de Molenbeek Métropole 2014, nous avons mis en évidence, en lumière, le fameux moulin à vent qui a été dessiné par la firme Cuberdon, et nous avons décidé de pérenniser ce moulin couleur fuchsia. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a fonctionné Métropole Culture. Ce moulin à vent se retrouvait dans toutes les communications qui ont été faites à l'occasion de cette année. Evidemment, le but de cet événement était d'éviter un one shot. Je vous le rappelle, Métropole Culture, ce n'était pas une année d'activités, c'était véritablement penser, mettre en valeur, pérenniser des activités de la commune, des associations de la commune, des services de la commune. Il était important, après Métropole Culture, de conserver certaines manifestations. C'est le cas notamment de Molendance.

L'élément visuel fort de Métropole Culture était ce fameux moulin à vent qui est devenu en quelques sortes le symbole de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Donc, je fais la distinction, Madame Piquard, entre les armoiries de la Commune et le logo de la Commune. Dans beaucoup de communes, je peux prendre l'exemple de la commune de Bruxelles-Ville, le logo de la Commune est différent des armoiries. Il en est de même pour Molenbeek. Les armoiries de Molenbeek, c'est Saint Jean-Baptiste et le logo de la commune, c'est ce moulin à vent qui a véritablement pris sa place dans toutes les communications et dans l'espace public à Molenbeek.

La firme Cuberdon nous a autorisés à utiliser le logo. Elle a été extrêmement positive dans les contacts qu'elle a eu avec la Commune et nous en sommes particulièrement fiers. D'ailleurs, nous remercions cette firme d'avoir participé de manière positive à Métropole Culture en mettant en valeur ce logo, en l'imaginant.

Aujourd'hui, en vous présentant cette convention, nous officialisons l'accord qui a été conclu avec la société qui nous cède les droits pour l'usage de ce visuel.

Par ailleurs, nous avons remarqué qu'au fil du temps, certains services communaux ont demandé à décliner le logo à leur manière. On a retrouvé de plus en plus ce logo sur des communications, des folders, des supports et chacun y allant de sa petite touche personnelle. Il en était de même pour les courriers, les emails, les cartes de visites et donc, il est apparu nécessaire au Collège d'avoir une vraie charte graphique qui fixe clairement les règles d'utilisation du logo et ses déclinaisons. Cela vaut aussi pour la police d'écriture, les choix de couleurs, la taille des caractères, etc.

Cette mission, nous proposons qu'elle soit confiée à Cuberdon. La rédaction d'une charte graphique est donc ce document qui fixera le bon usage du logo, la réalisation de tous les fichiers prêts à l'emploi en format Word ou pour les lettres des courriers officiels, les fax, les cartes de visites, les cartes de remerciements, les enveloppes de plusieurs modèles, les signatures électroniques, les documents PowerPoint pour la présentation de projets, notamment dans le cadre des réunions et les T-shirt et outils professionnels comme vous les avez déjà vu.

C'est vraiment ce qui vous est proposé ce soir. Je pense que c'est extrêmement positif de concrétiser dans le cadre d'une convention, la valorisation de ce logo. Je peux vous rassurer quant au coût parce qu'il s'agit de 4.000 € pour un travail qui durera trois semaines à temps plein. A titre de comparaison, je vous dirai que c'est bien moins que la Ville de Bruxelles qui pour son logo, a dépensé 80.000 €, Schaerbeek 76.000 € et bien d'autres communes. Je pense vraiment que ce moulin à vent a obtenu un consensus et que les Molenbeekois se sont appropriés ce logo, ce sont appropriés ce moulin à vent et je pense que ça s'est fait de façon naturelle de façon positive, et bien maintenant, concrétisons-le dans le cadre d'une convention et allons de l'avant, parce que je pense que ce logo fait partie aujourd'hui de la personnalité, de l'identité de notre commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

En ce qui concerne la conception de ce le logo, je tiens à vous rappeler que la conception et le dessin ont été entrepris il y a plusieurs années par des jeunes de l'Athénée Royal Serge Creuz, section mécanique. Ce n'est pas une firme qui l'a créé, allez voir les plans, les premier croquis. Ce sont ces élèves qui ont dessiné sur papier avec leur prof de mécanique, le schéma de ces éoliennes, et qu'au final, ces éoliennes ce sont les photographies de ces éoliennes en bordure du canal qui ont été détournées pour créer un logo. Je tiens juste dans cette dynamique qu'on puisse, à un certain moment, rendre hommage à cette section mécanique et à ces jeunes qui ont conçus l'idée, et faites aussi attention à ce niveau-là. Donc en ce qui concerne les droits, si l'entreprise vient dire : nous, on a des droits de création et de conception, ils n'ont rien conçus, vous allez voir les professeurs en charge de la section mécanique, ils vous sortiront tous les croquis et je pense que vous le savez.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour les explications. Toutefois je ne comprends pas pourquoi il était écrit dans la convention que nous devons approuver maintenant, que le coût en serait discuté ultérieurement. C'est bien écrit, vous savez, et donc ce serait plus limpide de prévoir un coût, une estimation d'un coût, qu'un projet. Quand il y a un coût, et bien il y a un coût et que nous soyons d'abord informés. Là, vous avez dit 4.000 €, j'espère que la TVA est comprise, car ça on n'en est pas certain à ce jour, à cet instant, ça m'étonnerait mais bon.

Moi je n'ai rien contre les moulins, excuse-moi Nader, mais ce ne sont pas des éoliennes, c'est un moulin.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Mme la Bourgmestre :

Merci à Monsieur Rekik de rappeler que les élèves de l'Athénée Royal Serge Creuz ont également participé à la conception de ce logo, mais je dis, c'est vraiment un travail collectif ce logo et c'est tant mieux. Il a été élaboré à l'occasion de Métropole Culture qui est aussi je dirais une participation de nombreuses associations, des écoles de Molenbeek et pour le reste, le coût n'est pas indiqué dans la convention parce que la délibération vous a été envoyée avant qu'on ait la confirmation du montant pour le travail qui est demandé dans le cadre de cette convention.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 25 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais justifier mon abstention.

M. le Président :

Aller justifiez votre abstention.

M. De Block :

Les 4.000 €, je n'y crois vraiment pas. Aucune boîte ne travaille à ce tarif-là. Ça c'est un point d'interrogation. Je trouve important que les gens qui ont collaboré à la fabrication des moulins soient cités, et j'espère que quand on va réutiliser notre logo électoral de 2012 ou 2006, on ne sera pas taxé pour faux usage du moulin qui était le logo qu'on a utilisé à l'époque aussi.

Mme la Bourgmestre :

J'ai ici le mail de confirmation avec le montant.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. L'incident est clos.

10. Affaires juridiques - Dossier école provisoire Windekind - Occupation d'un terrain appartenant au CPAS de la Ville de Bruxelles - Conclusion d'un contrat d'occupation précaire pour 3 ans - Approbation.

Juridische zaken - Dossier tijdelijke school Windekind - Bezetting van een terrein van de OCMW van Brusselstad - Afsluiting van een overeenkomst van tijdelijke bezetting voor 3 jaar - Goedkeuring.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

11. GRH - Règlement de travail - Annexe 12 - Règlement sur les concierges des bâtiments communaux.

L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 19 votes négatifs, 5 votes positifs et 2 abstentions.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 12 - Reglement op de huisbewaarders van de gemeentegebouwen.

Het amendement neergelegd door Mijnheer De Block wordt verworpen door 19 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 2 onthoudingen.

M. le Président :

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Voor dit punt en het volgende punt stel ik de vraag of er een speciale reden is waarom de tekst niet in het Nederlands is vertaald?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je l'ai vu en gros et je ne suis pas spécialiste des horaires, je le conçois, toutefois il y avait un protocole d'accord signé par deux syndicats et je trouvais qu'ils avaient une chouette idée en ce sens qu'ils précisaient de façon pertinente les horaires des concierges afin qu'il n'y ait aucun mal entendu, ou en tout cas qu'il y ait une très bonne compréhension de la part de tout le personnel. Je disais que c'était pertinent la remarque des syndicats et que je suggérais que ce soir, tout le monde soit d'accord qu'on reprenne leur formule, donc bien détailler les horaires en ce sens de 6h30 à 18h00, un horaire flottant, 7h30 à prester, c'était vraiment le rôle des concierges, de 18h31 à 21h59 qu'ils y habitent ou qu'ils ne logent pas sur place, et bien de temps libre forcément. Il faut bien que ces gens puissent se reposer un peu et à partir de 22h00, le rôle de concierge. Je trouvais que cette formulation bien précise à la limite aiderait tout le monde à la gestion du dossier du nouveau règlement. C'est ce que je propose.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Madame Piquard a peut-être reçu un autre protocole. Moi je vois le protocole avec une signature pour désaccord et deux autres qui manquent complètement. Dans ce sens-là, je voudrais me permettre de faire un amendement sur place, vu que les dernières fois que j'ai essayé de faire ça, c'était les boucliers levés parce qu'il y avait un accord avec les syndicats. Ici, je vois qu'il n'y a aucun accord et plutôt un désaccord avec les syndicats. Donc je voudrais introduire l'amendement de retenir le texte qui est écrit par la responsable de la CGSP concernant les horaires et je voudrais vous demander, au chapitre 7 de la convention statuts pécuniaires, prestations supplémentaires après 22h00, je crois avoir compris que la loi permet ou oblige même de compenser effectivement ces prestations et ces interventions supplémentaires. Je voudrais vous demander si c'est vrai ou pas et je pense que les personnes qui font ces interventions après 22h00 ont droit effectivement à être payées pour ces interventions. Est-ce que je dois l'écrire parce que vous l'avez par écrit ?

M. le Président :

Si vous laissez d'abord Madame l'Echevine répondre ?

M. De Block :

Ok.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Concernant ce point, il est important pour les concierges. Actuellement, il n'y pas vraiment d'horaire défini. Ils sont disponibles quasi 24h sur 24h et le week-end aussi. Ici, le protocole d'accord, c'est vrai qu'il y a un désaccord, mais le protocole d'accord concernant les concierges porte sur la possibilité de prendre du repos et de quitter leur logement entre 18h30 et 22h00, ce qu'ils n'ont pas actuellement et de leur laisser congé le samedi et le dimanche entièrement, ce qui n'était pas le cas actuellement. Je vous demande donc d'accepter cet accord tel qu'il a été négocié, même si la proposition des syndicats est en horaire flottant entre 6h30 et 18h00, ce qui est très compliqué. Il ne faut pas oublier que c'est un concierge et qu'il a comme avantage, qu'il a son logement. C'est vrai qu'on ne parle pas après 22h00, car normalement, on ne leur demande rien. S'il y a quelque chose, c'est vrai qu'ils logent là et qu'ils sont sur place. Ce sont vraiment des cas particuliers et je vous demande d'accepter ce point tel qu'il est proposé par la DRH.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais introduire l'amendement et je n'ai pas reçu de réponse concernant la demande. Est-ce qu'on peut se permettre de demander des interventions après des heures de travail normales sans compenser cela par le salaire ? Je pense que ce n'est pas tout à fait correct. Si vous n'êtes pas capable de donner la réponse je propose, qu'on postpose ce point à un prochain Conseil.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Pour le protocole en néerlandais, je pense que vous avez raison et qu'il faudrait demander de l'avoir en néerlandais aussi. Je demanderai au service de le mettre en néerlandais pour la prochaine fois.

En ce qui concerne les heures après 22h00, on ne demande pas aux concierges d'intervenir après 22h00, et si jamais on le demandait, alors ce sont des heures récupérées ou alors ce sont des heures payés par l'organisateur parce qu'on fait payer si nécessaire. S'il y a des heures supplémentaires, on les fait payer. Au Festival Bruxellons par exemple, c'est l'organisateur qui va payer les heures supplémentaires du concierge. On ne s'en sortait plus comme avant. Vous vous souvenez, Madame Piquard, le nombre d'heures supplémentaires qu'on avait ?

M. De Block :

Ça veut dire que vous allez encaisser de l'argent pour quelque chose que vous ne payez pas.

Monsieur le Président je vous propose un amendement.

M. le Président :

Attendez la réponse de l'Echevine.

Développez votre amendement pour qu'on puisse voter sur votre amendement.

M. De Block :

Je vous propose d'appliquer l'amendement ainsi : ce qui est écrit sur le verso, je pense, de la convention : l'horaire retenu est de 6h30 à 18h00 en horaire flottant, 18h01 à 18h30 rôle de concierge, 18h31 à 21h59 temps libre et puis après 22h rôle de concierge, mais que, pour les heures prestées entre 18h30 et 21h59 il y a 150 % de récupération et que les heures après 22h00 sont effectivement prestées et payées aussi. Là, vous dites on le demande pas, mais si vous dites on ne le demande pas, alors il ne faut pas le mettre dans le chapitre 7.

M. le Président :

Je résume ce qu'il a dit : il ne modifie pas le texte en ce qui concerne les horaires. Il introduit simplement le fait que la prestation qui est faite entre 18h00 et 22h00 doit être payée à 150 % ou en récupération de 150 %, et pour ce qui est des heures qui seraient prestées entre 22h00 et 6h00 du matin, elles devraient être payées au tarif de la nuit. Est-ce que c'est ça votre amendement ?

M. De Block :

C'est qu'ils seraient payés et ce qui est dans le chapitre 7 n'est pas le cas.

M. le Président :

C'est ça que vous proposez ?

M. De Block :

Non pas seulement.

M. Ikazban :

Je voudrais savoir ce que l'Echevine en dit.

M. De Block :

Il faut respecter les récupérations officielles.

M. le Président :

Donc, j'ai bien compris.

M. Ikazban :

Je voudrais savoir ce que l'Echevine en dit.

M. le Président :

Elle maintient sa position.

Nous passons au vote de l'amendement.

L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 19 votes négatifs, 5 votes positifs et 2 abstentions.

Het amendement neergelegd door Mijnheer De Block wordt verworpen door 19 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 2 onthoudingen.

M. le Président :

Maintenant on vote pour le point.

M. Ikazban :

Moi je m'abstiens.

M. le Président :

Vous pouvez justifier votre abstention, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne m'abstiens pas parce que j'étais contre ce que vous proposiez parce que c'est bien qu'il y a un règlement, l'Echevine a quand même expliqué qu'ils ont essayé de travailler

une proposition, mais simplement je trouve que dorénavant, ces points-là doivent être présentés avec un peu mieux de préparation, si je peux me permettre. Mais de part et d'autres, également de ceux qui proposent des amendements, parce que ce n'est pas clair, je ne voulais pas intervenir sur ce point donc on est obligé de s'abstenir par manque de clarté.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 20 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 20 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

12. GRH - Règlement de travail - annexe 16 - Surveillant éducateur.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 16 - Toezichter-opvoeder.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Là, ça m'inquiète. Ça m'inquiète dans le sens que ça fait déjà quelques fois que j'ai entendu qu'on veut, qu'on a un problème avec ces cinq personnes, avec les statuts spécial de ces cinq personnes et on veut s'en débarrasser.

Mme Piquard :

Quels cinq ?

M. De Block :

Les cinq éducateurs, donc j'ai entendu que la Commune ne veut plus porter ces frais, voulait d'abord les mettre au frais de certains subsides qui ne pouvaient pas porter ce genre de dépense. Donc ce serait illégal et maintenant j'ai l'impression que la Commune a trouvé une façon de les pousser vers la porte en demandant tout d'un coup une semaine de 41 heures alors qu'avant c'était 37 heures ou 36 heures même, ça apparaît dans la délibération de 2013, on l'a tous votée à l'unanimité. Je pense donc que la Commune doit être claire. Ces gens ont fait un travail important, surtout dans les deux écoles qui ont été touchées la dernière année avec les événements qui ont touchés le corps professoral, les enfants, les familles, ils ont fait un boulot de dingue et on les remercie comme ça, sans explication. Je vois dans les considérants, je vois qu'on discute que du coût, mais du personnel ça coûte. Après on dit qu'ils n'ont pas le diplôme requis. Et bien s'il faut, formons-les. Est-ce qu'il y a des problèmes particuliers, spécifiques sur le boulot qui est mal fait ? Alors, dites-le ! Ici, j'ai l'impression que c'est juste augmenter les heures et pas un tout petit peu. On augmente de 5 heures par semaine. En ce qui concerne la compensation salariale et la compensation de congé, je n'ai rien entendu. Je trouve que c'est trash. Je trouve que ce n'est pas respectueux envers de ces gens qui ont beaucoup donnés, je n'ai jamais entendu des problèmes spécifiques et donc je trouve qu'il faut carrément retirer le point.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Outre les éléments que nous venons d'entendre ici, moi, ce que je souhaiterais, c'est une clarification. On parle ici de surveillants éducateurs, ensuite on nous parle d'agents animateurs. Un agent-animateur n'est pas un surveillant-éducateur, un éducateur spécialisé en accompagnement psychoéducatif. Ce n'est pas la première fois qu'on voit dans les documents et dans la présentation des choses une confusion telle qu'on a la légitimité de s'inquiéter. Ce point parle de surveillant éducateur. Ensuite, dans les statuts et dans la job description, on voit, on parle d'agent animateur. Un agent animateur n'est pas un éducateur spécialisé en accompagnement psychoéducatif et un surveillant n'est pas un éducateur et inversement. J'ai l'impression que c'est un méli-mélo de toute une série de choses. Est-ce que vous pourriez tout simplement clarifier la situation ? Est-ce qu'on parle de surveillant ou d'éducateur ou d'animateur ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, je pense que si ce n'est pas clair, c'est qu'on n'a pas voulu, je pense, activer et appliquer au sens strict la réforme des titres qui a été faite au niveau de la Communauté française et c'est pour ça qu'à mon avis, ce n'est pas très clair. Je pense que si le Collège avait voulu appliquer la règle, ces gens-là seraient déjà dehors parce qu'ils n'ont pas les titres requis. Moi, en tout cas, ce que j'ai trouvé embêtant, c'est que le protocole d'accord, on l'a eu dans BO hier au matin seulement. Ça, c'est la première remarque que j'ai à faire. L'écriture des syndicats, c'est un peu une écriture de médecin et c'est difficile à décrypter leur remarque. Je sais qu'il y a également parmi ces gens-là des gens qui ne sont peut-être pas syndiqués. Si ces gens refusent de signer, qu'est-ce qui arrive à ces personnes ? Je sais aussi qu'au niveau de ces travailleurs-là, il y a déjà eu des changements qui ont été faits il y a une ou deux années, je pense, par rapport à leurs horaires qui avaient déjà augmentés, alors je comprends très bien qu'il ne faut pas de discrimination au sein des membres du personnel, que tout le monde doit être traité à la même enseigne et là, la question que je pose, c'est pourquoi on n'a pas directement supprimé cette discrimination au niveau des horaires la première fois et qu'on est en train de la faire ici en deux temps ? Ce sont les questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci pour vos questions. Je vais tous vous rassurer. Tout d'abord, ce point est à l'ordre du jour parce que le poste de surveillant éducateur doit être adapté à la nouvelle

législation, et donc, c'est même une demande des éducateurs eux-mêmes de répondre à la demande pour pouvoir rester en poste. Alors on m'a bien assuré que chacun va rester à son poste. Ils ont tous accepté de prester une heure de plus, mais ils gardent leurs congés scolaires, si ce n'est une semaine début juillet et une semaine fin août et ils sont tous d'accord avec ça. Ils vont avoir les formations supplémentaires nécessaires pour certains et ils sont d'accord. Au niveau du protocole, c'est vrai, il y a des remarques que je ne sais pas bien lire non plus, mais au niveau des personnes, des surveillants éducateurs et là, c'est vrai que dans la délibération, pourquoi il est indiqué complément au règlement de travail pour les agents animateurs, je crois que c'est une subdivision, c'est un titre et puis après, on parle des animateurs et des surveillants éducateurs. Donc, j'espère vous avoir rassurés.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Ça ne me rassure pas du tout. C'est vite dit. Moi j'ai l'impression qu'on veut s'en débarrasser. J'ai l'impression que ça coûte. Est-ce que les gens ont accepté ? Ce que j'ai entendu, c'est que les gens n'ont presque pas eu le choix. Ils ont été convoqués et à peine une heure ou deux heures après, ils ont été reconvoqués pour signer. Moi je n'appelle ça, ni de la concertation avec les travailleurs et ni de la concertation syndicale. Franchement, je ne crois pas qu'on a laissé un peu le choix aux gens.

Deuxièmement, 41 heures par semaine ! Comment ça se fait qu'on dit, à un moment donné, dans la convention qu'on parle de 37h30 et alors, c'est quoi la différence entre 37h30 et 41 heures ? Est-ce que ce sont les plages de repas ? C'est quoi cette différence ? Je trouve qu'il y a pleins de choses qui clochent. J'ai l'impression qu'on veut juste faire travailler ces gens un petit peu plus parce qu'on ne sait pas les faire chier d'une autre façon, c'est ça et moi je trouve que ça ne va pas.

M. le Président :

Eux, ils sont contents avec leurs 14 semaines de congés, Monsieur De Block.

M. De Block :

Ils sont contents avec leurs 14 semaines ?

Mme la Bourgmestre :

Il faudrait quand-même apporter des précisions. Un éducateur travaillait 36 heures semaine et avait les congés scolaires à l'exception de la première semaine de juillet et la dernière semaine du mois d'août. Donc, il bénéficiait je dirais d'un statut tout à fait particulier. Il avait plus d'avantages qu'un animateur et il est mieux rémunéré qu'un animateur. Nous, nous avons voulu assurer l'équité dans les statuts et donc demander aux éducateurs, puisqu'ils bénéficient des congés scolaires dont ne bénéficient pas les animateurs, et bien, qu'ils prestent plus pendant l'année, qu'ils prestent un peu plus d'heures que les animateurs pendant l'année puisqu'eux ils bénéficient des congés scolaires. C'est juste une question d'équité et d'équilibre et il faut savoir qu'à Molenbeek, nous avons désigné, nous avons le statut à des personnes, nous les avons désignés comme éducateurs, alors que certains n'ont pas le titre d'éducateur et il est important justement que ces personnes, pendant leurs heures de travail, je précise, puissent suivre le cursus d'éducateur. Je pense que c'est un

plus pour eux, c'est un plus pour la Commune, c'est un plus pour nos enfants et nos écoles. Moi, je considère, au contraire, que ce règlement pousse le personnel, les éducateurs vers le haut et donc je trouve dommage que vous, dans vos arguments, vous plaidez surtout pour le nivellement vers le bas. Vous voulez que tout le monde soit sur la même ligne, mais surtout vers le bas et pas vers le haut parce que quand dites, oh les éducateurs ne doivent surtout pas suivre de formation, oh les éducateurs doivent bénéficier de tous les avantages des animateurs, ils doivent bénéficier de tous les avantages financiers des éducateurs, et bien moi, je ne trouve pas ça correct vis-à-vis des autres membres du personnel, et donc je pense qu'il faut revenir un petit peu à un minimum de respect et de correction et ne pas lancer comme ça des ukases comme vous le faites en mettant en doute la bonne volonté des personnes qui ont assuré un juste équilibre dans le fonctionnement des services.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pas trop de contrevérité, je viens de dire s'il y a des problèmes avec les titres, et bien formons-les. Comment vous pouvez déduire de ces paroles-là le contraire ? C'est votre intention et c'est votre jugement. A la LES aussi, j'insiste tout le temps sur les formations. Ce n'est pas moi qui décide que ce sont des miettes qu'on donne à la formation. Ne m'accusez pas de ne pas penser au personnel ou à la formation du personnel ! Ma question est combien de temps ont reçu les gens pour réfléchir ? Est-ce qu'il y a réellement eu une négociation ou les gens ont pu choisir entre peut être, ok je travaille 41 heures je choisis pourquoi pas peut-être qu'il y a des autres qui disent moi je veux bien contribuer à autre chose pendant les vacances. Je ne sais pas ? Ce que j'ai entendu, c'est que les gens ont été convoqués et très vite après, ils devaient venir signer leur avenant. Cela moi, je n'appelle pas une négociation. Il faut le dire. Est-ce que les gens ont reçu le temps oui ou non et je vois qu'au niveau des négociations syndicales ou sociales, je vois effectivement des désaccords. Ne dites pas que tout est réglé et qu'on a fait le tour du sujet ce n'est pas vrai.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 20 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 20 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 5 onthoudingen.

**13. Recette communale - Comptes annuels 2015.
Gemeenteontvangerij - Jaarrekeningen 2015**

M. le Président :

Je propose que nous fassions les points 13, 14 et 15 ensembles puisqu'ils regroupent les différentes décisions concernant la clôture des comptes de 2015, et je vais commencer à donner la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. Je vais vous présenter de manière résumée le résultat des comptes 2015, bien qu'il y a eu la Section réunie durant laquelle on a pu répondre aux interrogations techniques des Conseillers communaux.

Alors, Mesdames et Messieurs, le résultat du compte 2015 s'est clôturé à l'exercice propre, le résultat de l'exercice propre était de 11.696.123 € en négatif et ce, malgré une parfaite maîtrise des dépenses d'exploitation. C'est-à-dire qu'à aucun poste, à aucun code économique, les dépenses d'exploitation n'ont été dépassées, que ce soit au niveau du personnel, du fonctionnement, des transferts et de la dette. Donc il n'y a pas eu de dépassement, chose qui n'était plus arrivée à Molenbeek depuis très longtemps. Le mali est dû bien sûr d'un côté parce que le budget n'était pas en équilibre, donc il était déficitaire dès le départ et d'un autre côté parce que nous n'avons pas pu réaliser l'ensemble des recettes qui étaient prévues au budget. Cela est dû principalement à la non-perception des précomptes. Il s'agit notamment bien sûr du précompte professionnel et du précompte immobilier.

A ce titre, il faut rappeler que la créance du SPF Finances vis-à-vis de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean s'élevait au 31 décembre 2015 à 13.300.000 €. Donc si vous additionnez ce montant au mali du compte, si le Ministère des Finances donnait à la Commune tout ce qui est ouvert à son nom, on serait aujourd'hui en boni.

Pour ce qui est du résultat cumulé, le compte 2015 présente un mali de 13.401.520 €. Celui-ci, et nous avons d'ores et déjà reçu l'accord, sera couvert à 100 % par une intervention du fonds de refinancement des trésoreries communales. Le résultat extraordinaire, quant à lui, présente un boni de 34.860.049 €. Pour le solde de trésorerie, et il est important de le rappeler, le solde de trésorerie était en négatif de 65.000.000 € au 31 décembre 2015, donc il s'agit ici d'une photo. Le taux d'emprunt auquel nous avons droit au 31 décembre était de 0,40 %, à rappeler à titre indicatif et je l'ai dit en Sections réunies, que ce taux aujourd'hui est négatif pour la Commune de Molenbeek. C'est-à-dire, quand on fait des avances, quand on demande de l'argent pour financer la trésorerie, on reçoit des intérêts étant donné que les taux sont négatifs.

Alors, la modification de clôture, pour ceux qui ne le savent pas, ne fait qu'injecter en 2016 ce qu'on a obtenu en 2015. Donc le résultat du compte 2015 est injecté via une modification de clôture. C'est la loi budgétaire qui l'impose, elle a été injectée en 2016 et donc, c'est le but de la modification de clôture.

Pour ce qui est de la vérification de caisse, il suffit ici, c'est une communication et donc ça dénote d'une vérification au 30 juin du disponible au niveau des comptes communaux et de la trésorerie. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je voudrais intervenir dans le sens de savoir ce qu'il en est par rapport au plan 2015-2016, alors qu'aucun des chiffres qui était prévu dans ce plan-là n'a été effectivement réalisé, et malgré des contributions bien plus importantes de la Région que prévues, une augmentation généralisée des taxes qui touchent aux gens et aux entreprises molenbeekoises, et des emprunts dont les 13.700.000 € qui ont été affectés à la réserve ordinaire, le déficit budgétaire est de plus de 12.000.000 € alors qu'il était prévu à 9.000.000 € au départ ans le plan. Je me demande d'ailleurs à quoi bon nous faire attendre de plus en plus longtemps pour avoir un budget alors que vous n'arrivez pas du tout à approcher les montants effectivement réalisés. Donc, il n'en reste pas moins que le compte de résultat, lui, il atteint un déficit de 20.000.000 €, ce qui est très grave et il est aussi inquiétant de savoir

que l'endettement global atteint des niveaux insupportables à 51,43 %, alors qu'en même temps les capacités financières de la Commune n'atteignent guère plus que 48,57 % avec une proportion de ressources annuelles absorbées par la charge de la dette de 7,42 %. Si on calculait la capacité de financement, je me demande combien d'années d'autofinancement il faudrait pour pouvoir apurer toute cette dette ? Je voudrais donc savoir ce qu'il en est par rapport au plan et par rapport aux objectifs ? Bien que vous soyez totalement monitorés, donc ça vous dédouane un peu d'être créatifs et d'avoir réellement un impact sur ça, mais il n'empêche que même ce qui vous est possible de faire, vous n'arriverez pas à le réaliser. Donc, je me demande comment vous allez faire pour réaliser le plan et pour arriver à ne pas non plus handicaper trop le potentiel de développement qui existe encore dans cette Commune. Bien qu'avec une ponction sur les revenus des personnes et des entreprises comme vous êtes en train de le faire, je me demande bien ce qu'il est possible de faire ou bien s'il est encore possible d'obtenir un développement à Molenbeek pour ce qui est votre part de responsabilité vis-à-vis de la population et des entreprises.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur Gjanaj pour vos remarques. Je vous corrige directement, on n'est pas totalement monitorés. Ce qu'il y a, c'est qu'on a une enveloppe dans laquelle on doit rester.

Par rapport à la question que vous posez, elle a été posée lors de la Section réunie par vos collègues notamment, par rapport au plan. Donc, il est important de rappeler ici, et c'est un élément très positif, nous faisons au niveau des dépenses, une économie de 2.094.000 € par rapport à ce qui était prévu et plus que ça, on ne sait pas faire.

Au plan, effectivement il y a un mali. Comme vous l'avez dit il y avait déjà un mali de 9.000.000 € de prévu. La différence entre le mali du compte et le mali qui a été prévu vient du fait que le Ministère des Finances, et ça, ça n'a rien à voir avec Molenbeek, c'est pour l'ensemble des communes Belges, au niveau de l'I.P.P. et je ne vais pas vous l'apprendre Monsieur Gjanaj, vous avez suivi l'actualité fin de l'année passée quand le Ministère des Finances a dit que pour la première fois dans l'histoire, les communes ne recevront pas l'ensemble de ce qui leur est dû pour l'I.P.P. parce qu'il y a un problème au niveau de l'enrôlement, vous connaissez l'histoire et je ne vais pas la refaire. Et puis alors, au niveau du précompte immobilier de la même manière donc, il y avait une enveloppe qui avait été prévue, à la fin de l'année, le Ministère des Finances envoie ces extraits de rôle tardivement, les paiements sont faits tardivement et par conséquent, on ne perçoit pas. Là, on n'a pas la main dessus. Je rappelle que ça se passera peut-être mieux quand ça passera à la Région en 2018. Vous êtes au courant que ça passe à la Région de 2018. J'espère que l'administration fiscale régionale agira de manière plus proactive et donc j'ai rappelé que, et c'est important, ces deux impôts font qu'aujourd'hui le Ministère des Finances doit donner à la Commune de Molenbeek et c'est officiel, c'est un document officiel qui le dit, 13.300.000 €. Si demain le Ministère des Finances nous donne ces 13.300.000 €, on est en boni et vraiment en boni important et ça, c'est un facteur que les Communes de maîtrisent pas. Il ne s'agit pas de la Commune de Molenbeek, aucune Commune sur le territoire national ne maîtrise ces aspects-là. Les aspects qu'on maîtrise, c'est principalement les dépenses. A ce niveau-là, on a rien à se reprocher puisqu'on ne dépasse aucun poste.

J'ai rappelé qu'au niveau du personnel, on n'était pas en dépassement, au niveau du fonctionnement, ce n'est pas le cas, au niveau des transferts, ce n'est pas le cas et au niveau de la dette, ce n'est pas le cas. Les 13.700.000 € que vous avez cités, ils viennent corriger les années antérieures. C'est le mali cumulé. De la même manière, le mali cumulé à

la clôture 2015 était toujours de 13.400.000 €, malgré l'intervention des 13.700.000 €. Ces 13.400.000 €, aujourd'hui, on les a, et je vous remercie pour les calculs que vous avez faits au niveau de l'analyse financière et le ratio, on aurait pu en discuter de manière plus approfondie en Sections réunies, mais je vous dit que les ratios d'endettement, du fait qu'il y a une intervention de 13.400.000 € de la Région, il est vrai que l'intervention sera en 2016, et c'est là que vous avez le ratio 31, c'est une photo, je ne vais pas vous l'apprendre, et donc ce ratio dans les jours qui suivent, et à la clôture de 2016, sera certainement beaucoup plus positif qu'aujourd'hui, puisqu'on a un effacement du mali intérieur et donc, aujourd'hui sur base de l'intervention du Fonds de refinancement trésorerie communal, le mali cumulé de la Commune sera à zéro. Je pense avoir répondu à vos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

N'empêche quand même qu'on pourrait revenir sur ce que vous avez dit. Il y a des choses qui, sûrement aussi de mon côté, mais aussi de votre côté, qui ne sont pas tout à fait justes en terme de réponse, mais n'empêche quand même, que sur le Fonds, il y a par exemple 23.000.000 € d'augmentation de la dette avec 9.000.000 € à payer cette année-ci au niveau de la charge de la dette. Ça veut dire que c'est un montant très important et est-ce que vous avez une solution pour ça ? Vous aviez sorti à un certain moment, comme si c'était la panacée, votre régie de travaux, je ne sais plus ce que vous aviez sorti, est-ce que c'est fini ça, la régie pour récupérer la TVA, vous l'aviez sorti à un moment comme le lapin sous le chapeau. Je ne sais pas si vous l'avez dit dans les mêmes termes, comme la tour des parkings de Monsieur Gypers ?

M. l'Echevin Haouari :

La régie effectivement est en cours et vous devrez en principe avoir une présentation en Sections réunies dans les semaines qui suivent par rapport à ça.

Le blocage, ça a pris du temps parce que c'est dû à une question purement parlementaire. Il y a eu une réponse du Ministère des Finances par rapport à une question écrite au Parlement et c'est ça qui a bloqué. Le ruling était négatif pour la Commune. Il a fallu attendre que le Ministère des Finances corrige sa réponse au Parlement fédéral pour pouvoir faire ce ruling positif. Maintenant le ruling est positif et ce n'est pas dû à la Commune, la Commune de Molenbeek n'a pas lâché.

Par rapport à la dette, effectivement, elle a augmenté de 23.000.000 €. Pour rappel et on l'a déjà dit, il y a 15.000.000 € qui ont été empruntés pour financer des contrats de quartiers de 2007 à 2011 pour lesquels il n'y avait pas eu d'emprunt. On a corrigé ce qui a été fait, et ce n'est pas un reproche.

Voilà vous posez une question par rapport à la dette de 23.000.000 €, il y a 15.000.000 € qui ne sont pas un endettement pour cette année. Il a fallu le faire pour corriger ce qui a été fait au niveau des contrats de quartiers de 2007 à 2011. Là, on n'avait pas le choix, des contrats de quartiers ont été financés sur la trésorerie courante, ce qui n'aurait jamais dû être fait. On a du faire un emprunt à long terme pour financer les investissements. Voilà la réponse à la question que vous avez par rapport à la dette.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Comme il y a plusieurs Conseillers qui se sont rajoutés, est-ce que je peux vous demander de reprendre votre place ?

Madame Piquard, est-ce que vous voulez bien retourner à votre place pour le vote, s'il vous plaît ?

Est-ce qu'on peut utiliser le système électronique ? Je ne sais pas si tous les Conseillers sont revenus ? Non, alors on vote à main levée.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 20 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 20 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

**14. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale au 30 juin 2016.
Dienst Gemeenteontvagerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 30 juni 2016.**

M. le Président :

Il s'agit d'une prise de connaissance.

**15. Finances - Modifications budgétaires de clôture de l'exercice 2015.
Financiën - Begrotingswijzigingen betreffende de afsluiting van het dienstjaar 2015**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 20 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 20 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

**16. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics -
Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten -
Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 21 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 21 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

**17. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Monsieur De Block, vous voulez justifier votre abstention ?

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne sais pas si c'était le but de discuter, mais j'avais une question. Il y avait les packs biométriques et je voulais juste savoir ce que ça représente et est-ce que c'est quelque chose qui est nécessaire par la loi ou pas ? Moi je ne suis pas pour le fichage biométrique de la population belge et c'est pour ça que je m'abstiens.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Qui peut donner une réponse à Monsieur De Block ? On donnera une réponse écrite à Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 21 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 21 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

**18. Finances - Fabrique d'église Sainte-Barbe - Compte 2015.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Rekening 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

**19. Logements temporaires - Transit - Reconduction du mandat de gestion avec l'asbl La MAIS et augmentation du nombre de logements de transit.
Tijdelijke woningen - Transit - Verlenging van het beheersmandaat met de vzw MAIS en verhoging van het aantal transitwoningen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, j'aimerais bien savoir à combien on augmente et à quel nombre total on a pour la Commune, de logements transits ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre intérêt, Madame Piquard. Nous augmentons de trois logements pour atteindre 21 logements de transit communaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

**20. Propriétés communales - Chaussée de Ninove, 100 - Occupation précaire de l'immeuble par l'ASBL Communa Productions et l'ASBL La Febul.
Gemeentelijke Eigendommen - Ninoofsesteenweg 100 - Tijdelijk gebruik van het gebouw door de VZW Communa Productions en de VZW La Febul.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

21. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de service pour l'entretien et la réparation en cas de panne des installations de chauffage dans les bâtiments communaux - Adaptation de la dépense - Approbation du mode de financement.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht van diensten voor onderhoud en reparatie in geval van defect van de verwarmingsinstallaties in de gemeentelijke gebouwen - Aanpassing van de uitgave - Goedkeuring van de financieringswijze.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je n'ai juste pas compris le calcul. Vous dites que les crédits engagés initialement au profit de la société Imtech sont épuisés. Comme j'ai pu comprendre, c'étaient des crédits de 137.000 €, puis ils présentent des factures de 98.000 € et on dit que les crédits ont déjà dépassés les 137.000 €. Je ne comprends pas. Est-ce que vous pouvez expliquer et après

ils disent une dépense supplémentaire de 158.000 €, mais d'où viennent les 158.000 € ? Est-ce que ce sont les 98.000 € et les 60.000 € de travaux supplémentaires ? Moi, je trouve que ça ne va pas qu'on dépasse tellement des crédits sur lesquels on a eu, à mon avis, on a eu un calcul relativement précis aussi. Et- ce que vous pouvez m'expliquer ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Effectivement, les crédits engagés initialement au profit de la société Imtech étaient de 137.000 €. Il y a une dépense supplémentaire de 158.000 € à couvrir par des fonds d'emprunts. Cette dépense-là, elle se décline comme 98.000 € pour des travaux déjà effectués sur le budget extraordinaire 2016 et 60.000 € TVAC prévus pour le gestionnaire technique pour couvrir les travaux à venir, sur le budget 2016. Donc il y a deux volets. Il y a 98.000 €, donc les suppléments qui sont demandés par le service sont de 158.000 € et donc ces 158.000 € se déclinent en 98.000 € pour les travaux déjà effectués sur le budget 2016 et 60.000 € qui doivent encore être dépensés sur le budget 2016, mais dont on aura besoin parce que ces travaux sont prévus.

M. De Block :

Donc, là vous me dites est-ce que les 150.000 € remplacent les 137.000 € ?

M. l'Echevin Gypers :

Non.

M. De Block :

Donc alors vous avez un budget de 290.000 €, mais je ne vois que des factures de ...

M. l'Echevin Gypers :

Ça, ça a déjà été approuvé. Cela a déjà été dépensé, donc je veux dire c'est quelque chose qu'on ne doit plus délibérer maintenant. Ce qu'on délibère maintenant, c'est ce qu'on demande en plus. Les 158.000 € sont la somme des 98.000 € et des 60.000 €. Donc pour être clair, c'est pour ça que j'ai demandé au service, au technicien qui s'en occupe, de faire le listing des chaudières, du nombre de pannes, des réparations, entretiens, etc. afin d'avoir une vue d'ensemble et de pouvoir améliorer la gestion des infrastructures. Ça, c'est ce que j'ai demandé en interne. J'ai eu la même réflexion que vous, sans doute. Quand on voit le nombre de chaudières et d'interventions, c'est un fameux paquet et donc j'aimerais bien savoir quel est l'entretien par chaudière, localisé dans quel bâtiment et quels sont les frais qui ont été faits pendant les trois dernières années et quels sont les entretiens qui ont été faits et pourquoi on remplace les chaudières aussi rapidement ? Mais en attendant toutes ces informations, les chaudières doivent tourner et on doit les remplacer. Le problème, c'est qu'une chaudière ne prévoit pas quand elle va tomber en panne. Les pannes ne sont pas prévisibles. Si c'était prévisible, ce serait très facile et quand on voit le nombre de chaudières qui tournent dans cette Commune, ça va très vite. Donc 20.000 €, ce n'est rien du tout et je constate ça. Je ne pense pas que le service va faire en sorte que ça coûte plus que ça ne devrait coûter.

M. le Président :

Ce n'est pas une décision politique.

M. l'Echevin Gypers :

Ça n'a rien à voir. C'est technique, c'est purement technique.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

22. Département Infrastructures et Développement urbain - PTI 2013-2015 - Projets 2, 3, 7, 9, 13 - Modification du taux de subsides demandés.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarenplan 2013-2015 - Projecten 2, 3, 7, 9, 13 - Wijziging van de subsidies percentage gevraagd.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une question. On change le taux de demande de subside. On passe de 50 à 90 %, donc c'est très bien pour la Commune et c'est même tant mieux si la Commune les reçoit. Si la Commune ne reçoit pas ce changement de taux, est-ce que ça a une implication sur la réalisation ou non de ce projet, de ce dossier ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block :

M. De Block :

Ma question est toute simple. Comment ça se fait qu'on a demandé que 50 %, alors qu'il y avait 70 % possibles, et 90 % pour certains dossiers. C'est quand même une différence de centaines de milliers de francs belges. Je voudrais juste savoir ce qui fait qu'on a réalisé tout d'un coup que c'était possible, qu'est-ce qui se fait que maintenant on décide, on découvre que c'est possible ? Ca ça m'inquiète un tout petit peu.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois qu'ici, au Conseil, on a fait passer une délibération où on disait qu'il y avait deux projets communaux qui étaient repris dans le PTI qui n'auraient pas été faits. On parle

ici de l'avenue des Myrtes et de la place Mennekens, parce que la Tutelle a refusé le dossier et que du fait de ce refus, on était hors délai pour demander qu'ils soient subventionnés dans le plan triennal. Alors il faut se dire, j'ai fait mes recherches et je me dis qu'on est arrivé à ce que le plan triennal travaux ait un budget, ait une somme qui est dévolue et qui est partagée entre les 19 communes, et donc, c'est une somme qui est dévolue à Molenbeek. C'est une enveloppe qui est dévolue à Molenbeek et donc anciennement, on subventionnait les travaux de voiries que pour 50 % et on en faisait beaucoup plus. Cela permettait au service de dire voilà, on fait tous ces travaux de voirie et ils sont subventionnés à 50 %. A partir du moment où on retire deux projets, j'ai demandé au service de renégocier et de dire voilà puisqu'on peut subventionner tous les travaux à 90 %, il faut que la perte qu'on a sur ces deux projets, soit compensée par une augmentation du pourcentage sur les projets qui sont acceptés et donc ça, c'est pour récupérer l'argent au niveau communal et pour ça, j'ai actuellement un accord verbal de la Tutelle. Suite à cette nouvelle demande de subside, la part subsidiée passe de 1.403.000 € à 2.484.000 € et donc, ça veut dire que la part sur fonds propres n'est plus que de 276.000 € au lieu de 1.356.000 €. Ça veut dire qu'on récupère par ce biais une somme qui n'était plus dans les deux projets qui ont été déboutés. La Commune retrouve donc l'argent et on ne fait pas de perte d'argent, l'argent nous revient. Je ne sais pas si c'est clair. Les PTI, c'est une enveloppe fermée et donc on peut faire un tas de travaux jusqu'à épuisement de cette enveloppe. Anciennement, on faisait du 50 % des subsides, comme ça, on pouvait faire plusieurs rues jusqu'à épuisement du subside de l'enveloppe fermée, mais comme on a deux projets qui ont été refusés, ça nous faisait les 50 % de ces deux projets qui ne rentraient pas dans la caisse communale. Pour que ça rentre dans la caisse communale, on a demandé de remonter les projets qui étaient accordés à 90 % et non plus à 50 % et là, on récupère l'argent et il n'est pas perdu pour la Commune. Ça, c'est toute l'opération, c'est Mennekens et Myrtes. Myrtes on va le faire en fonds propres puisqu'on récupère l'argent.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Gypers.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

23. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrats de Quartiers durables "Autour de Léopold II" et "Petite Senne" - Projets "crèche Ulens", "crèche Charbonnages", "crèche Liverpool" et "Jardin d'hiver - Approbation de 4 conventions FEDER.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rondon Leopold II en Duurzaam Wijkcontract "Zinneke" – Projecten "crèche Ulens", "crèche Charbonnages", "crèche Liverpool" en "wintertuin" - Goedkeuring van 4 EFRO overeenkomsten.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

24. Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Construction de 3 logements suivant le standard passif (opération RI.1b/2.2) et aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) - Rue de Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de travaux - Approbation du nouveau mode de passation du marché.

Infrastructuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Bouw van 3 woningen (ingreep RI.1b/2.2) volgens de passief standaard en inrichting van een groene ruimte (Ingreep RI.1c/2.1) in de Mexicostraat 13/15 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Opdracht voor werken - Goedkeuring van de nieuwe gunningswijze van de opdracht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

25 votants : 25 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

25 stemmers : 25 positieve stemmen.

25. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les Rues de Liverpool, Quai de l'Industrie, Rue de Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché - Retrait de la délibération du Conseil communal du 31 aout 2016.

Departement Infrastructuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingreep 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2: Herinrichting van een openbare ruimte en bouw van een Franstalige crèche voor 72 kinderen, gelegen in het blok begrensd door de Liverpoolstraat, Nijverheidskaai, Gosseliesstraat en Heyvaertstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Dienstenopdracht met betrekking tot een projectontwerper - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Intrekking van de beraadslaging van de Gemeenteraad van 31 augustus 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je n'ai pas compris pourquoi une nouvelle version de l'avis du marché pour la mission de service était nécessaire. On dit que ça a été fait suite à une réunion de la Tutelle, la Commune et du Bouwmeester. On explique pas pourquoi, et j'aimerais bien savoir pourquoi et qu'est-ce qui a fait qu'on doit retirer le point.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ten eerste mijn vraag gaat eigenlijk over punt 22 maar ik veronderstel dat het samen wordt behandeld. Mag ik mijn vragen nu stellen voor het punt 22?

Dhr. de Voorzitter :

Ja punt 21 is het zelfde onderwerp, maar het ene is ingetrokken en het andere komt terug. Dus ja U mag uw vragen stellen.

Dhr. Berckmans :

Ik vind het positief dat er in de Heyvaert wijk een nieuw project komt. Ik denk dat er nog een aantal dingen moeten gebeuren om die wijk effectief en op redelijke termijn een beetje te revaloriseren maar ik heb enkele vragen. Hier gaat het over studie, een studieopdracht maar moest die studieopdracht gebeurt zijn heeft U dan een gedacht van de termijn waarbinnen dat project kan gerealiseerd worden? In artikel 4 van punt 22 is er sprake van werken door Brussel mobiliteit. Kunt U daar iets concreet over zeggen?

Dan heb ik nog een ander idee. Er is hier al gesproken over het tweetalig onderwijs immersie. Dus op de agenda staan verschillende punten met betrekking tot kinderkribben. Ik ben geen specialist en ik ken de decreten niet die voor de Franse en Nederlandse gemeenschap de zaken regelen maar ik stel gewoon de vraag of het mogelijk is een tweetalig project te doen dus een tweetalige kindercreche.

Donc, je répète mes deux questions en français. Je suis content qu'il y a des nouveaux projets pour le quartier Heyvaert. C'est important de revaloriser ce quartier. Est-ce que vous avez une idée après que l'étude soit faite quand ce projet pourra être réalisé ? Ensuite dans l'article 4 du point 22, on parle de travaux par Bruxelles Mobilité. Qu'es ce que vous envisagez par ces travaux ?

Et finalement on a un projet dans la commune pour l'enseignement d'immersion. Je pose la question parce que je ne connais pas les détails dans les décrets de la communauté flamande ni de la communauté francophone qui gèrent les crèches et je pose la question parce qu'il y a plusieurs points à l'ordre du jour concernant ces crèches, s'il n'y a pas moyen de faire un projet d'immersion dans ces crèches ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Le point est retiré parce qu'il y avait un « gap » entre la manière dont les cahiers de charges étaient demandés par la Tutelle et les réunions que j'avais eues avec le Bouwmeester et qui n'étaient pas les mêmes, alors qu'on se trouve quand même dans un plan canal, donc le long du canal où la mission du Bouwmeester est complète et c'est quand-même lui qui doit veiller à ce qu'il y ait une coordination et à ce qui est bâti autour du canal, soit en relation l'un avec l'autre et qu'on ne fasse pas de bêtises qu'on regretterait par après.

Sa façon de faire des cahiers de charges est beaucoup plus qualitative, alors que la Tutelle est beaucoup plus quantitative. La rédaction entre les bureaux d'études pour la Tutelle se fait d'une façon quantitative donc il faut avoir fait ceci ou cela dans le passé, par exemple une école ou trois écoles durant les trois dernières années avec un budget d'autant, alors que le Bouwmeester lui, il dit que ce qu'il faut surtout juger, c'est la qualité de ce qu'on offre, de ce qu'on va faire et donc pour mettre ces deux demandes qui sont justifiées toutes les deux ensemble, on a fait un nouveau cahier des charges et on l'a adapté. Ça, c'est l'adaptation qu'on fait aujourd'hui.

Mijnheer Berckmans, het gaat dus over een crèche en over de wintertuin die we daar projecteren en het gaat dus ook over de kaai. Dus de heraanleg van de kaai als je de projecten van het wijkcontract bekeken hebt dan ziet ge dat de kaai juist voor de Lobelco hal dat is tussen Liverpool en Gosselies en dat gedeelte zouden we dus autovrij maken. Door het feit dat dit een gewestelijke weg is gaat het Gewest dat doen en daarom staat het hier op die manier omdat ij daar geen controle meer op hebben. Het Gewest dat is Brussel Mobiliteit die de werken gaat uitvoeren maar wij hebben daar dus niet meer aan te zeggen en daarom staat erop dat het voordeliger is.

Betreffende de tweetaligheid van crèches dat is mijn specialiteit niet. Ik weet niet of mijn collega's daar een antwoord op hebben.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Bij mijn weten bestaat het in het wettelijk kader niet. We krijgen een erkenning van de ONE ofwel een van Kind en Gezin maar van beide krijgen we dit niet. De taal vereisen van Kind en Gezin zijn in het laatste nieuw decreet niet verstrengd. Ik denk niet dat het op dit ogenblik mogelijk is.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

26. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les Rues de Liverpool, Quai de l'industrie, Rue Gosselies, et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2: Herinrichting van een openbare ruimte en bouw van een Franstalige crèche voor 72 kinderen, gelegen in het blok begrensd door de Liverpoolstraat, Nijverheidskaai, Gosseliesstraat, en Heyvaertstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Dienstenopdracht met betrekking tot een projectontwerper - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

27. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.C1, 1.C2 (partie A), 1.C3 : construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.C1, 1.C2 (deel A), 1.C3: bouw van een passiefgebouw met op de gelijkvloerse verdieping productieateliers (1.C1) en op de verdiepingen woningen gelijkgesteld aan sociale woningen (1.C2) gelegen aan de Nijverheidskaai 79, alsook de inrichting van een collectieve binnenplaats (1.C3) gelegen binnen een huizenblok aan de Nijverheidskaai 77 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Dienstenopdracht met betrekking tot een projectontwerper - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vastlegging van de voorwaarden van de opdracht

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

24 votants : 24 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers : 24 positieve stemmen.

28. Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatifs à la construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103 - Modification du cahier des charges et des annexes - CC16.019.
Infrastructures en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht van werken betreffende de bouw van een nieuwe Franstalige bibliotheek in de Begijnenstraat 103 - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR16.019.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

29. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation du cahier des charges - CC16.020.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Dienstenopdracht betreffende de ontwerpopdracht met het oog op de bouw van een nieuwe nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat, 54 - Goedkeuring van het bestek - CC16.020.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

30. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés publics - Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens - Modification du cahier des charges et ses annexes - CC16.022.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht van werken betreffende de plaatsing van nieuwe verlichting op voetbalveld C van het Edmond Machtensstadion - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR16.022.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Mijn vragen zijn de volgende. Ik zie dat dat punt eerst ingetrokken was en nu opnieuw op de dagorde staat omdat er opmerkingen waren van de Toezichthoudende Overheid. Ik denk dat dat vragen zijn voor Mijnheer Gypers. Welke opmerkingen waren dat? Welke wijzigingen zijn er gebeurd en dan heb ik ook nog een aantal vragen die ik gisteren uit mijn interpellatie heb gelaten om wat tijd te winnen maar met betrekking tot dat punt C.

Ik herinner eraan dat er halverwege 2015 dat punt goedgekeurd werd. Ik heb tijdens de bespreking van 2015 aan de Schepen van Sport twee maal gevraagd of hij approximatief kon zeggen wanneer die verlichting er zou zijn. Ik heb geen antwoord gekregen maar dat was voor dat ik wist dat dit punt 26 er ging zijn en dus mijn vragen zijn wat is vandaag de stand van zaken ook nu met dat nieuw punt hebt U een idee wanneer die werken zullen beëindigd worden?

Een tweede vraag: "Hoeveel oefenvelden kunnen er op het terrein C worden gecreëerd voor de jeugd ploegen wetende dat voor een jeugd ploeg sommige ploegen zijn van 5 spelers, soms 8 spelers en die kunnen op kleinere terreinen spelen."

Ik heb gehoord dat de Club RWDM in begin juli van dit jaar een voorstel had gedaan in verband met de verlichting van dit en terrein en mijn vraag is dus om welke reden is dat voorstel niet in overweging genomen?

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Monsieur Berckmans parlait de l'interpellation, et on avait des questions par rapport aux occupations des terrains. Hier, on a parlé de l'occupation par des jeunes de ce terrain. L'installation de ce nouvel éclairage elle est bienvenue puisqu'on est bientôt en hiver et qu'il va faire noir. Je voulais simplement savoir quand vous alliez le faire et puis quand est-ce que les travaux vont débiter et est-ce que ça ne dérangera pas pour l'occupation du terrain ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Ik ben er eigenlijk blij om dat U het vraagt. Wat zijn de aanmerkingen van de Voogdij? Ik heb die als oefening meegenomen omdat U zou aanvoelen aan wat de diensten moeten geconfronteerd worden in deze tijden en ik ga ze U voorlezen. Het zijn maar drie punten maar ze zijn wel in het Frans.

Les remarques de la Tutelle pour avoir refusé le dossier sont les suivantes : en application des dispositions de l'article 158 de l'A.R. du 15 juillet 2011, relatives à la passation des marchés publics dans le secteur classique et de l'article 34^{ème} alinéa de l'A.R. du 25 janvier 2001 relatives aux chantiers temporaires ou mobiles, le coordinateur projet aurait dû préciser clairement les éléments pour lesquelles le document visé à l'article 30, 2^{ème} alinéa premier de cet A.R. doit être fourni par chaque soumissionnaire.

Dans les documents du marché cahier spécial des charges et avis du marché, il est à plusieurs fois précisé que la réception provisoire sera partielle et qu'elle ne portera pas sur les postes liés aux prestations et maintenances générales d'entretien spécifique et de dépannage durant la période de garantie. Or, le seul poste du métré de ce type est un poste d'ordre général. Dans l'avis de marché, il est fait un usage inapproprié des deux colonnes du point 2.3 de l'avis de marché. Les informations à mentionner dans la colonne de droite auraient dû être liées aux exigences mentionnées dans la colonne de gauche et préciser leur niveau minimal d'exigence. Il est erroné de mentionner que ce marché est couvert par l'accord sur les marchés publics, compte tenu de son estimation.

Ce sont les remarques, je ne suis pas juriste, mais ce sont toutes des choses que dans un dossier d'une centaine de pages, qu'on passe facilement et je suis très content que

la Région relise ça, et trouve ce genre de choses, mais doit-on refuser le dossier pour ces raisons ? Un coup de téléphone aurait suffi, on aurait modifié et ce serait passé.

Je réponds à la deuxième question, les travaux sont prévus pour mars 2017 et la fin des travaux pour juillet 2017. Ça, c'est la réalité à laquelle on est confronté et on ne sait pas passer au-dessus. C'est comme ça, que ça fonctionne.

Par rapport au club même, je ne suis pas dans le foot. Je ne peux pas savoir comment fonctionnent les ...

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

In mijn vragen die eigenlijk gericht waren tot twee schepenen. De Schepen van sport vond het niet nodig om naar mijn vragen te luisteren. Mes questions étaient adressées à deux Echevins, mais je remarque que l'Echevin des Sports ne jugeait pas nécessaire d'écouter mes questions.

Pour rafraichir sa mémoire, comme il voulait faire hier avec moi ...

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'était pas suffisant hier, Monsieur ? L'amnésie commence ?

M. Berckmans :

Non Monsieur l'Echevin, est ce que vous voulez bien me laisser la parole ? Merci. Donc hier, j'ai dit pour gagner du temps, que je ne parlerais pas de la deuxième partie de mon interpellation, notamment la situation du terrain C et c'est ici que je rafraichis votre mémoire. Pendant la séance du Conseil communal du 24 juin 2016, il y a un point sur ce sujet qui a été approuvé. Pendant la discussion de ce point, j'ai relu tout ça et j'ai demandé deux fois à l'Echevin des Sports quel serait la date approximative à laquelle ces travaux seront finalisés. Je n'ai pas eu de réponse. Donc je pose la question suivante : quel est aujourd'hui l'état des lieux dans ce dossier ? J'ai compris que je ne dois pas poser la question suivante parce que les travaux doivent encore commencer.

La deuxième question, elle est typiquement pour l'Echevin des Sports. Combien de terrains d'entraînement peuvent être créés pour les équipes des jeunes à ce terrain C, sachant que pour les équipes de jeunes, en sachant que pour les plus petits, on joue à cinq dans une équipe, ceux qui sont un peu plus grands, huit joueurs et les plus grands évidemment onze joueurs et donc, avec les plus petits, on peut créer sur un terrain normal plusieurs terrains d'entraînement.

Puis, j'ai appris que le Club RWDM que vous connaissez bien et qui vous a contacté plusieurs fois dès le début de l'année, néanmoins vous dites que c'est début juillet qu'ils sont venus chez vous, ils ont fait, lors d'une énième tentation de prendre contact, ils ont fait une proposition début juillet pour faire aussi quelque chose pour l'éclairage du terrain C.

On apprend ici avec Monsieur Gypers que ces dossiers prennent tellement de temps au niveau administratif, donc je pose la question, quelle était la proposition et pourquoi n'a-t-elle pas été prise en considération ? Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Alors, Monsieur Berckmans, il faut peut-être rappeler que tout ce qui concerne les travaux au sein des infrastructures de la Commune dont fait partie entre autre le Stade Machtens, est géré par le service des Travaux publics qui rédige les appels d'offre public, mais aussi qui s'occupe du suivi des travaux...

Monsieur, ne m'interrompez pas je vous prie. Je vais essayer de rester courtois avec vous parce que j'ai l'impression que malgré les réponses que je vous ai données hier, vous revenez avec les mêmes questions et donc je vais essayer de vous réexpliquer et donc je rappelle que le service des Travaux publics suit toutes les procédures, que ça soit les marchés publics, mais aussi la réalisation de ceux-ci, nos infrastructures dont font partie le stade Machtens et il y a un point aujourd'hui qui était à l'ordre du jour et je pense que mon collègue vous a très bien expliqué les procédures qui étaient en cours sur lesquelles nous n'avons pas une très grande maîtrise, ce sont des applications des législations relativement strictes qui font que celles-ci prennent du temps à être réalisées.

En ce qui concerne la gestion des infrastructures du stade Machtens, je vais le rappeler, nous avons des conventions d'occupation qui sont signées avec le White Star d'un côté, et de l'autre avec le RWDM et nous ne sommes pas maître de la gestion des infrastructures. J'ose espérer, ce qui est le cas me dit-on, que ceux-ci gèrent leur terrain avec beaucoup de parcimonie, mais ils sont évidemment handicapés par la situation du terrain C et je vais, sans transition, passer à votre dernière question qui concerne la proposition du RWDM, que j'ai rencontré avec des membres du Collège pour pouvoir parler de la répartition des infrastructures, de pouvoir proposer un éclairage provisoire. La Bourgmestre les a contactés pour demander des éléments techniques, je pense, sur ce qu'ils proposaient et au jour d'aujourd'hui, nous sommes toujours en attente sur cette proposition qui était de faire, ils ont proposé qu'un de leur sponsor puisse prendre en charge l'éclairage provisoire et donc, nous sommes en attente de cette proposition pour pouvoir la faire étudier par nos différents services, que ce soit le service Juridique bien évidemment, mais aussi le service technique pour voir si c'est réalisable ou pas. Voilà où nous en sommes aujourd'hui par rapport à la problématique du terrain C.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

J'ai quand même posé une question typiquement pour l'Echevin des Sports à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Donc je répète encore une fois, et en français, pour que vous compreniez bien donc combien de terrains d'entraînement peuvent être créés pour les équipes de jeunes à ce terrain C, si ce terrain est en ordre, sachant que pour les équipes de jeunes, on peut jouer sur des terrains plus petits que le terrain des équipes premières. Donc combien de terrains d'entraînement peut-on créer pour l'équipe des jeunes ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais répondre parce que nous avons des collègues qui doivent quitter pour des raisons urgentes. Evidemment, notre rêve a tous, c'est que nous puissions avoir du foncier pour créer d'autres terrains et répondre ainsi à cette à ces demandes qui deviennent de plus en plus importantes. Moi, je vois une piste de solution et c'est le terrain du Scheut qui est laissé à l'abandon. Il est vrai que ce terrain, qui appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait, si on trouve des moyens financiers, servir à soulager toute une série d'équipes et en plus, c'est une magnifique infrastructure, mais il faut des moyens financiers. J'ai déjà visité à plusieurs reprises cet endroit, et donc, ça reste une des pistes, mais il faut urgemment et j'en appelle ici à mes amis qui sont en charge cette matière à la Région, s'ils pouvaient nous aider à trouver des financements rapidement, bien évidemment que nous serions disposés à pouvoir provisoirement occuper cette infrastructure qui, je le rappelle, nous soulagerait énormément.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne replacerai pas le débat sur le terrain C, mais sur les pistes envisageables, le Scheut, ça fait des années que je rêvais d'en faire des terrains pour Molenbeek et je dirais simplement à Monsieur El Khannouss, qu'un jour j'ai assisté à une réunion où j'ai dû fortement insister pour dire que Molenbeek est toujours intéressé par le Scheut parce que je pense que la Ministre de l'Enseignement que vous connaissez bien, a d'autres projets par rapport à cette localisation, il faut lui en parler et je vous invite, je pense qu'elle est de votre formation politique. Sinon, il y a une autre piste à Molenbeek, c'est l'utilisation en partie du deuxième terrain synthétique au Hockey Club. Vous avez un club qui a deux terrains synthétiques et je trouve que si on fait jouer des petits enfants sur ce terrain, ça ne poserait pas de problèmes, ça poserait moins de problèmes que si on mettait des grands et c'est une piste qui est vraiment sérieuse. D'ailleurs c'est simple, moi je vous le dis, je reviendrai ici avec la proposition.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous savez, Monsieur Ikazban, la plupart des guerres ont été perdues parce qu'on a ouvert un deuxième front. On est en train de gérer déjà un front avec les footeux, n'ouvrons pas un front le Hockey.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Juste sur ce point, parce que je trouvais que cette proposition est intéressante, j'ai eu contact avec le club de hockey qui m'a dit, mais je n'y connais rien, je ne suis pas technicienne de terrain, mais qu'aujourd'hui les terrains de hockey ne peuvent pas être employés comme des terrains d'entraînement de foot parce que ce sont des terrains mouillés qui ont une structure spécifique. Je vous transmets l'explication qui m'a été donnée par le Club de Hockey.

M. Ikazban :

Moi je confirme que quand on a fait le deuxième terrain, un des accords était que ce ne soit pas un terrain exclusivement utilisé pour le hockey et dans ma tête, j'avais déjà l'idée parce que, que ce soit le White Star, le RWDM aujourd'hui ou le Brussels avant ou demain autre chose, il n'y aura jamais assez de terrains pour les petits. J'ai toujours trouvé que si on mettait les petits et j'insiste vraiment sur les petits parce que si vous mettez les grands, il y aura plein de problèmes, plein de difficultés, ils vont avoir peur, mettez des petits avec des parents qui vont aller consommer à leur cafétéria, ça fera plaisir à tout le monde.

Je vous donne ici une solution et ce n'est pas pour ouvrir une guerre, Monsieur El Khannouss, mais je pense vraiment que c'est une solution qui peut apporter quelque chose d'intéressant. D'ailleurs, je rappelle que le RWDM, puisque c'est eux qui sont en panne de terrain, et le hockey, ont un point commun, ce sont les descendants du grand Daring rouge et noir à Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

31. Démographie - Rétrocession gratuite d'une concession à la commune - Lemye-De Middelaer.

Demografie - Kosteloze wederafstand aan de gemeente van een grondconcessie - Lemye-De Middelaer.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
25 votants : 25 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
25 stemmers : 25 positieve stemmen.*

32. Démographie - Règlement sur les inhumations et le cimetière - Modification de l'article 91.

Demografie - Algemeen Reglement op de begravingen en de begraafplaats - Wijziging van artikel 91.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
25 votants : 25 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
25 stemmers : 25 positieve stemmen.*

**33. Démographie - Règlement-tarif sur les transports funèbres, les exhumations, les caveaux d'attente et le dépôt mortuaire - Modification de l'article 8.
Demografie - Tariefreglement op het lijkenvervoer, de ontgravingen, het huren van wachtkelders en het verblijf in het lijkenhuis - Wijziging van artikel 8.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
25 votants : 25 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
25 stemmers : 25 positieve stemmen.*

**34. Propreté publique - Mise en œuvre de la 6ème réforme de l'Etat - Volet « Propreté publique » - Convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'Agence Régionale pour la Propreté.
Openbare Netheid - Uitvoering van de 6de Staatshervorming - Luik "Openbare Netheid" - Overeenkomst tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het Gewestelijk Agentschap voor Netheid.**

M. le Président :

Monsieur De Block, vous n'étiez pas à votre place. C'est déjà approuvé. Nous sommes au point 34. Vous n'êtes pas à votre place. Si vous poussez sur le bouton, j'ai un œil là et je vois ce qui se passe. Vous n'y étiez pas.

M. De Block :

Vous n'êtes pas correct !

M. le Président :

Si je suis correct. Les Conseillers doivent être à leur place. Excusez-moi Monsieur De Block, c'est vous qui avez demandé à ce que nous passions au niveau du vote électronique. Pour l'instant, on n'est pas occupé à l'utiliser, mais ça signifie que quand on l'utilise, les Conseillers ne savent pas bouger de leur place. Donc vous devez être présent à votre place.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Vous savez que la propreté est un sujet qui nous préoccupe tous et nos habitants en particulier. Je voudrais savoir, par rapport à l'organisation actuelle, puisqu'il est question de collaboration avec Bruxelles-Propreté sous la sixième réforme de l'Etat, je voudrais savoir si on a déjà évalué l'organisation actuelle, et puis par rapport à la prévention, et aussi à la répression, les installations de caméras, les amendes assez excessives, je trouve un peu bizarre qu'on a mis en place, cette année je pense, les 65.000 € pour dépôts clandestins. Est-ce que ça a produits des résultats ? Est-ce que ça a induit des comportements meilleurs ? Est-ce qu'on en a fait une évaluation ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

La convention est déjà quelque chose d'important. Donc, je vais quand même recadrer la cadre de la convention. Nous recevons des subsides tous les ans de l'Agence Bruxelles-Propreté et dans ce cadre, l'Agence, comme tout pouvoir subsidiant, attend des résultats, du moins des résultats en termes de collaboration puisque c'est la collaboration que la Commune a avec l'Agence. La bonne communication qu'elle a à la fois sur les artères régionales, mais également sur d'autres aspects comme le relai d'information, parce que nos agents, quand ils constatent quelque chose sur les artères régionales, ils communiquent cela à l'Agence et vice versa. Donc les agents de Bruxelles-Propreté, lorsqu'ils voient quelque chose d'important sur un axe communal, ils relaient cela au niveau de la Commune.

Il y a aussi un deuxième aspect, c'est que le but est de se rencontrer régulièrement. C'est ce que nous faisons depuis plusieurs années. Même avant moi, le Comité d'accompagnement Commune-Région existe pour que ce soit un lieu d'échange avec nos points de contact ABP et qu'on s'améliore, qu'on améliore nos techniques, nos façons de travailler, nos manières d'acheter notre matériel, tout simplement parce que souvent, nous faisons appel à la centrale des marchés ABP pour du matériel.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin mais l'objectif est toujours d'améliorer, de s'améliorer que ce soit en termes de caméras et on va certainement en parler lors de notre prochain Comité d'accompagnement et j'en ai déjà parlé les précédentes années, ici, on va en parler plus concrètement lors du prochain Comité d'accompagnement d'octobre, et bien on parlera de caméras, on parlera de mesures qu'on a mises en place, celles qui ont bien marché et celles qui ne marchent pas parce que vous vous rendez bien compte que si on a mis beaucoup d'argent dans les caméras, c'est parce que toutes les autres formes de sensibilisation à la propreté n'ont pas marché, en tout cas pas avec tout le monde et pas avec assez de monde. C'est pour ça que nous avons dû recourir à des contrôles plus pointus avec les caméras.

C'est un constat d'échec, quelque part de dire que toute la sensibilisation qu'on a mené depuis 15-20 ans à Bruxelles dans toutes les communes ne marche pas souvent. C'est difficile et c'est un peu comme la cigarette, et j'ai envie de dire la vitesse au volant et on en reparlera avec Monsieur Lakhroufi dans son interpellation. A un moment donné, on peut mettre pleins de choses en place et on aura toujours à faire quelque part à des personnes qui ne veulent pas respecter la règle. C'est une évidence.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie Monsieur Mahy pour sa réponse très claire, mais voilà, il fait un constat d'échec par rapport à ce qu'on fait actuellement. C'est vrai que l'installation des caméras, ça peut être plus efficace. Quand on regarde le long de la Gare de l'Ouest, le chemin de fer, c'est catastrophique. Je ne sais pas si là, on a mis des caméras, car moi, je n'en vois pas. Je pense qu'elles sont très discrètes. Enfin, il y a beaucoup de lieux qui sont des dépotoirs et moi, j'aimerais bien que ça s'améliore et que ce soit plus efficace.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

35. Développement durable - Convention d'octroi d'un subside dans le cadre de la phase de conception et montage du projet WIM - WeCycle In Molenbeek (« Co-create » 2016 - Innoviris).

Duurzame ontwikkeling - Samenwerkingsovereenkomst inzake de toekenning van een subsidie in het kader van het ontwerp en de installatie van het WIM-project WIM - WeCycle In Molenbeek ("Co-create" 2016 - Innoviris).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

36. Cultures - Octroi à l'asbl Sarahcademy d'un subside pour soutenir le Pole Dance Festival 2016 Culturen

Toekenning van een subsidie aan de vzw Sarahcademy om het Pole Dance Festival 2016 te steunen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
24 stemmers : 24 positieve stemmen.*

40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC, relative à la fête du sacrifice.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GGB, betreffende het offerfeest.

41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Manzoor, Conseillère communale MR, relative à la fête de l'Aïd. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Manzoor, Gemeenteraadslid MR, betreffende het Eid-feest. (Aanvullend)

M. le Président :

Nous arrivons aux interpellations. Je propose, à la demande de plusieurs personnes, que la première interpellation concernant la fête la fête de l'Aïd, et nous avons deux

personnes qui doivent intervenir à ce niveau-là et je suis occupé à rechercher le document. Je crois que Monsieur Lakhloufi était le premier je crois.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi et par après, c'est au tour de Madame Manzoor. Je voudrais préciser quelque chose, vous savez que normalement, on ne peut pas réintervenir sur un sujet moins de trois mois avant qu'il n'ait été traité. Lors du dernier Conseil, il avait été abordé, mais vu les circonstances particulières dans lesquels l'évènement s'est passé, nous avons considéré qu'il était important de permettre de s'exprimer à ce niveau-là. Monsieur Lakhloufi je vous donne la parole.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, un nouvel échec programmé de la Région concernant l'organisation de la fête du sacrifice. Cette année, la fête a bien été gâchée. La société chargée d'abattre et livrer les moutons en région bruxelloise n'a pas été capable de le faire. A peine 40 moutons sur les 203 moutons prévus ce lundi à Molenbeek ont été livrés, pouvait-on lire dans la Dernière Heure du 13 septembre. Le méga site n'aura finalement attiré que 655 inscrits, soit à peine autant qu'à Molenbeek. Malgré ce chiffre très faible qui traduit la méfiance des musulmans à l'égard de la Région, celle-ci a été incapable d'assurer l'organisation de ce qui devrait être une fête de partage et de convivialité.

Après ce nouvel échec, le Groupe d'Intérêt Communal plaide pour un retour de l'organisation de la fête musulmane du sacrifice vers les Communes. Nous avons averti que le niveau régional serait incapable de réaliser cet évènement important pour nos concitoyens de confession musulmane. Au fil des années, les Communes avaient développé un savoir-faire et un service de proximité qui étaient parfaitement assurés. Pour garantir une dimension humaine, assurer les prescrits musulmans à la matière et veiller au bien-être des animaux destinés à l'abattage rituel, nous estimons que seul les Communes sont les plus aptes et certainement plus que les technocrates de la Région à mener ces missions. Les Communes sont le seul niveau de pouvoir apte à gérer ce genre d'organisation, car elles sont proches des citoyens et connaissent parfaitement le terrain.

Au vu de ces évènements, le Groupe d'Intérêt Communal demande au Collège deux choses. Il nous semble important que vous interpelliez, si ce n'est pas encore fait, la Région bruxelloise sur les raisons des ratés dans la gestion de cette fête, et particulièrement en ce qui concerne les Molenbeekois qui étaient inscrits et que vous nous communiquiez les éclaircissements obtenus.

Ensuite, il nous semble également important que le Collège étudie toutes les possibilités pour reprendre l'organisation de cette fête par nos propres services communaux. Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Madame la Bourgmestre, Madame l'Echevine, la fête de l'Aïd constitue pour tous les musulmans un moment privilégié de fraternité et de partage. Force est de constater que cette année, son organisation a connu quelques ratés qui ont choqué beaucoup les fidèles et créés des tensions inutiles. La responsabilité de cet échec en incombe à la société chargée d'abattre et de livrer les moutons en région bruxelloise. Cette procédure est du ressort de la

Région qui a mandaté ladite société. Il appartient donc à la Région d'assumer ses responsabilités et de tirer les conclusions qui s'imposent afin de ne pas répéter les mêmes erreurs et manquements l'année prochaine.

Je souhaite donc que la Commune demande à la Région que toute la clarté soit faite quant aux conditions dans lesquelles l'évènement a été organisé, mais aussi de nous informer quant aux mesures qui seront prises en 2017 afin que les familles musulmanes puissent célébrer cette fête dans la sérénité. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie les collègues d'avoir déposé cette interpellation. Peut-être juste parce que le Groupe d'Intérêt Communal aime parler, aborder tout ce qui traite aux matières communales et uniquement communales, je pense qu'ici, on n'est pas au Parlement régional bruxellois, donc moi, je vais me concentrer vraiment sur la Commune. Néanmoins il y a des Députés qui ont déjà procédé à des interpellations, dont je fais partie d'ailleurs.

Je voudrais poser une question à Madame l'Echevine et c'est Madame l'Echevine qui doit répondre. Je sais depuis des mois que la relation entre la Région et la Commune de Molenbeek était bonne, était positive. Il y avait une concertation. Je pense que la première question qu'on doit se poser, c'est est-ce que la Commune, au vu de la norme européenne, pouvait ou pas encore organiser la fête ? Je pense que la seule question essentielle qu'on puisse se poser ici, c'est celle-là, c'est de savoir si oui ou non, avec cette norme qu'on nous a pondue, est-ce que la Commune pouvait encore l'organiser ou pas ? Si la réponse est non, alors le débat est clos. La Commune a renvoyé ça vers la Région, le fait est que le malheur, et Madame Manzoor a été précise, a fait que c'est tombé sur un opérateur privé, comme quoi parfois, ceux qui pensent que le privé fait mieux que le public, et bien voilà, il y a eu un ratage catastrophique qui va entraîner une aggravation de la méfiance par rapport à cette population ! En gros, on a confié cette mission à une société privée, une mission de service public, elle ne l'a pas rendu, elle doit rendre des comptes. Je sais, d'après mes informations, qu'il y a des évaluations qui sont en train d'être faites. Il y a des comptes qui vont devoir être rendus, et même des dédommagements.

Je voudrais savoir, Madame l'Echevine, est-ce que la Commune était vraiment dans l'impossibilité de le faire ? Est-ce qu'elle était dans l'impossibilité à cause des normes ou parce qu'on ne trouvait pas d'endroit et de terrain ? Si c'est non, le débat est clos et si c'est oui, alors moi, je plaide aussi personnellement et je l'ai toujours, dit à la fois pour que la Région continue à assumer cette responsabilité, mais à la fois pour que la Commune continue aussi à le faire parce que l'abattage à dimension humaine à Molenbeek, ça marchait, ça fonctionnait et je pense qu'il faut les deux.

Je terminerai avec une dernière remarque. Je pense qu'il faut répondre à cette question essentielle avant d'aller plus loin, c'est pourquoi j'ai interpellé au Parlement, il y avait huit députés qui interpellaient. Je pense qu'il y a trois députés sur huit qui interpellaient dans votre sens. Les autres n'intervenaient pas dans ce sens-là. Ils intervenaient pour dire : il faut arrêter purement et simplement. Donc je m'adresse à mes deux amis, mes deux collègues, attention à la façon dont on formule nos critiques légitimes de ne pas donner du grain à moudre à ceux qui veulent qu'on interdise l'abattage sans étourdissement. Ici, la Région bruxelloise, malgré ce qui s'est passé, ne s'est pas orientée vers une interdiction comme les autres Régions. Je trouve que c'est quelque chose qui est très important et il faut y réfléchir, il faut faire vraiment très attention. Ils sont trois députés différents, de trois

différentes formations politiques, il y en avait cinq qui pensaient que la solution, ce n'est pas de désigner les Communes ou faire autrement, mais c'est purement et simplement d'interdire cette fête, d'interdire ce truc, car pour certains, c'est juste un truc. Je vais m'arrêter là et j'espère que l'Echevine pourra répondre à la question essentielle.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Pour aller dans le sens de Monsieur Ikazban et de mes collègues, j'ai vu qu'on annonçait qu'on avait trouvé 229 carcasses sur le site de la Commune et donc sur les trois dernières années, ça fait 601 carcasses sur Molenbeek et donc il faut trouver des solutions parce que si les gens continuent à polluer comme ça ...

Il me semble que ce sont des centaines de carcasses qui ont été retrouvées sur la région et apparemment, ça continue encore, on en trouve encore. Là, je pense qu'il faut absolument trouver une solution pour que ce problème ce règle pour la salubrité publique aussi.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'avais posé une série de questions lors de mon interpellation fin août, et donc c'est vrai que le problème, c'est l'organisation. Au départ, on sait que c'est la question de l'étourdissement qui posait problème. Surtout la méthode d'étourdissement par percussion, ou électronarcose, l'animal était mort avant. La question du bien-être animal, on est tous sensible à cette question-là. Il faudrait revoir d'autres méthodes pour pouvoir endormir l'animal pour son bien-être. C'est une question qui nous touche très fort, nous les musulmans et le mouvement Islam en particulier.

Pour moi, peu importe que ce soit la Région ou la Commune qui l'organise, la question, c'est de bien l'organiser et ce qui posait problème aussi aux musulmans, c'est le fait qu'on ne pouvait pas suivre le parcours que l'animal suit. On a préparé des lieux d'attente comme des salles d'attente avec un thé, ce n'est pas ça qu'on veut. Le musulman ne suit pas, ne voit pas ce qui se passe derrière le rideau. Ça c'était le problème, et cette question d'organisation, c'est la région qui l'a mise en place et elle doit revoir cette question d'organisation. Donc voilà à quoi ça mène de ne pas écouter ses citoyens et de ne pas essayer au moins de mettre les conditions pour une bonne réalisation de cette fête parce que ça concerne quand même énormément de citoyens dans notre région et ça peut être une grosse fête très intéressante et un apport économique aussi.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mm El Belghiti :

Je voudrais rejoindre la position de la majorité, des collègues dans le sens de l'importance de l'organisation de cette fête. La fête de l'Aïd, c'est la plus grande fête pour la communauté musulmane et c'est vrai que depuis les deux dernières années, on a senti énormément de tensions qui sont liées à des problèmes géopolitiques internationaux et qui sont exportés dans nos quartiers au sein de nos communes, une tension dans laquelle il y a par moment des positions qui sont prises pour ne pas accepter des choses qu'on a accepté auparavant parce que ça s'organisait bien. Dans les communes, dans la région, il y a des choses qui se sont mises en place politiquement parlant pour pouvoir accueillir ces populations qui sont de confession différentes et puis on sent maintenant qu'il y a une tension. On va parler d'étourdissement et ce sont des prétextes parce qu'il y a un problème de position par rapport à une conviction.

Par rapport à ma commune, je voudrais faire passer un message. On a vécu ensemble depuis des années et il y a des choses qui se sont mises en place et c'est important pour la communauté musulmane de fêter cette fête qui est aussi symbolique que la Noël, donc aussi importante. De plus en plus de jeunes le font moins, ils vont faire un don, c'est une réalité aussi et donc, il y a aussi des changements au niveau de la communauté musulmane. Dans une famille de cinq enfants, on va sacrifier un mouton et puis les quatre autres vont être donnés... Ça, c'est un changement aussi et je pense que c'est important, qu'il faut pouvoir respecter cela et ça doit continuer à s'organiser de la meilleure manière parce que ça va engendrer des frustrations et je pense qu'on a tout intérêt à rester dans se vivre ensemble, à tisser des liens, à mieux se connaître. Cette fête c'est le symbole pour ceux qui ne le savent pas, donc c'est le prophète Abraham qui a voulu sacrifier son fils par amour pour le divin et donc c'est très symbolique pour la plupart des familles musulmanes.

Donc j'invite au niveau du pouvoir décisionnel communal de pouvoir quand même essayer de pouvoir l'organiser.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour les interpellations et les questions et je tiens à m'associer aussi au regret par rapport à la manière dont la fête s'est déroulée. Je sais bien que c'est une fête importante pour la communauté et ça n'a pas été une fête digne de ce nom. Comme vous l'avez, j'imagine, tous lu, le Ministre Vervoort c'est lui-même excusé auprès de la population.

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai déjà expliqué au mois d'août, mais il est quand même important de rappeler certains points. Cette année, c'est la Région qui a choisi d'organiser la fête du sacrifice via la mise en place d'un abattoir modulaire. J'insiste un abattoir modulaire, ce n'est pas la même chose qu'un abattoir temporaire. Les différences par exemple dans un abattoir modulaire, les particuliers ne peuvent pas rentrer et ça, ça répond à la critique que Monsieur Ait Jeddig disait. Effectivement, les fidèles ne pouvaient pas rentrer dans cet abattoir. Dans un abattoir modulaire, les sacrificateurs sont professionnels et c'est en plus une structure qui est conforme aux normes belges et européennes.

Pourquoi la Région a-t-elle choisi cette année d'aller vers des abattoirs modulaires et de ne plus autoriser les abattoirs temporaires, donc pour répondre à votre question Monsieur Ikazban, effectivement nous n'avons pas le choix. Les abattoirs temporaires, les Communes ne peuvent les organiser que sur autorisation régionale. Avec la réforme de l'Etat, il y avait toujours eu une autorisation régionale au niveau de l'environnement, avec la réforme de l'Etat, s'ajoutait une autorisation régionale du bien-être animal. Si la Région n'estime pas donner ces autorisations, la Commune ne peut pas organiser l'abattage temporaire. Pourquoi la Région n'a pas voulu organiser d'abattage temporaire, je cite le Ministre Président dans sa réponse à la Région Bruxelloise, d'un côté, c'est parce que la légalité des sites communaux temporaires a été contestée. Il y a une législation européenne qui met, si vous le voulez, un peu en danger l'aspect juridique, la légalité même des sites temporaires.

Comme vous le savez la Région, avec la réforme de l'Etat, rejuge, je vous le disais, la compétence du bien-être animal et enfin le Ministre-Président et le Gouvernement estimaient qu'il était de sa responsabilité d'offrir à ses concitoyens de confession musulmane la possibilité de vivre leur foi de manière conforme à la législation en vigueur en contribuant à éviter les abattages clandestins problématiques.

Donc vous l'aurez compris Madame Evraud, éviter des abattages clandestins est aussi une préoccupation de la Région. Evidemment, il est clair que les Communes ne pouvaient pas organiser les abattoirs temporaires pour les raisons que je viens de vous expliquer.

Pour revenir à ma réponse pour 2017, les premiers points que j'ai cité dans la réponse du Ministre-Président sont importants. C'est la question de la légalité des sites d'abattage temporaire qui est contestée par un avis du Conseil d'Etat et par la législation européenne. Il est vrai qu'on peut critiquer la Région, mais j'ai travaillé pendant des mois avec la Région et je trouve qu'ils ont fait des efforts considérables pour mettre en place les dispositifs qui répondent aux normes qui sont en vigueur qui soient réalisables dans un délai qui n'était pas extrêmement long en essayant de trouver un consensus entre toutes les parties qui étaient autour de la table et ça n'a pas été simple. Je pense qu'on ne peut pas dire que la Région n'a pas essayé. Après, ça c'est mal passé, mais je dois reconnaître que mes collègues au niveau de la Région ont fait un travail considérable.

Après la Région a choisi, et je pense que ça c'est la grande erreur, mais je dis le Ministre-Président l'a reconnu lui-même, le problème, c'est qu'on a choisi une entreprise, Madame Manzoor l'a dit aussi, cette entreprise qui est basée à Lokeren et cette entreprise a été chargée, à la suite d'un marché public, d'organiser l'abattage modulaire et aussi le transport des carcasses vers les quatre sites communaux. Je tiens quand même à préciser que tout a été fait avec un travail qui est derrière et qu'une des raisons pour laquelle cette entreprise a été choisie, c'était parce qu'elle était la seule qui contenait des propositions qui avaient été validées et acceptées par des représentants des Mosquées de Bruxelles et par la plateforme des musulmans de Belgique. Il y avait une convention signée entre ces partenaires. On ne peut pas dire que la Région a choisi n'importe quel partenaire. Elle a choisi ce partenaire parce que derrière, il y avait un appui de la communauté musulmane représentée par ces associations. Je sais qu'on peut beaucoup discuter sur la représentativité des associations, ce n'est pas mon but, mais donc je pense qu'ils ont fait leur devoir.

Pour répondre à Monsieur Ait Jeddig, oui il y a des associations musulmanes qui ont accepté les principes tels que je viens de les décrire, dont les abattoirs modulaires où les gens ne pouvaient pas rentrer. On peut dire que ce n'est pas ce que les gens veulent, mais à un certain moment, la Région est coincée par rapport aux possibilités qu'elle a.

Cette entreprise n'a respecté aucun engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Région et encore pire, vis-à-vis des fidèles.

Vous avez aussi demandé qu'est-ce qu'on avait fait au niveau de la Commune ? Deux jours après la fête du sacrifice, on a constaté 18 infractions au cahier des charges qu'on avait tous lu et même commenté. Je ne vais pas citer la liste des 18 infractions, mais je vais en citer quelques-unes. Les fidèles n'ont pas reçu les moutons de leurs choix, le transport s'est fait dans le chaos, l'entreprise n'avait communiqué aucun nom des responsables du transport et de la remise des carcasses, les horaires et la quantité de livraison n'ont pas été respectés, etc. Il y avait quand même eu 18 infractions dans un délai de 48 heures et donc, je pense qu'on a fait de notre mieux. Nous avons été pendant les deux jours de la fête en étroite contact avec la Région et je tiens à souligner que la Région était joignable, alors que l'entreprise même ne l'était pas.

Donc, la liste a été remise, j'ai contacté le Conseil Consultatif des Mosquées, etc. A ce jour, nous n'avons aucune information précise sur le nombre total de moutons qui ont été livrés. Nous avons fait 203 inscriptions. J'ai même reçu des habitants qui ont félicité la Commune pour l'accueil lors des inscriptions et par là, je veux dire que notre travail a été bien fait. Malheureusement, le travail de l'entreprise n'a pas suivi. Il y a eu deux livraisons partielles et tardives le premier jour et le deuxième jour, il n'y a eu aucune livraison. Pour comparer avec Schaerbeek, là, il y a eu qu'une livraison très tardive le deuxième jour et on a livré 19 moutons alors que plus de 110 personnes s'étaient inscrites.

Alors ce que la Région a fait face à ces manquements que nous avons constatés, elle a désigné un bureau d'avocats. Ce bureau d'avocats rédige actuellement un projet de citation et examine aussi la question de l'indemnisation des personnes lésées. La Région nous a aussi promis de nous inviter à une réunion une fois que ce projet sera prêt. D'un côté, elle veut savoir à quel type de sollicitation les Communes sont confrontées pour savoir si les Communes souhaitent ou peuvent participer à l'action en justice régionale et aussi quelle indemnisation il faut prévoir pour les particuliers.

En ce qui me concerne, si les Communes peuvent s'associer à cette action en justice, moi, je demanderai au Collège l'autorisation pour que la Commune puisse s'associer. En ce qui concerne 2017, je reviens à mes points de départ. Je vous disais que la base légale pour des abattoirs temporaires est contestée. Comme nous avons besoin d'une base légale, et la Région, elle aussi a besoin d'une base légale pour autoriser les abattoirs temporaires, si cette base légale est contestée à ce jour, pour moi, il est impossible de vous dire si la Région prendra des risques ou pas d'autoriser ces abattoirs en 2017.

En vue de cette interpellation, j'ai posé la question à la Région, ils ne m'ont pas encore donné de réponse claire. Je vous assure que j'insiste auprès d'eux et que je ne les lâche pas et je vais continuer à insister pour qu'il y ait une clarté absolue pour l'organisation de la fête du sacrifice en 2017, et j'insiste, dans des délais assez courts, parce que la prochaine fête est prévue début septembre et que nous avons les mois d'été et qu'il faut s'organiser assez vite.

En ce qui concerne les carcasses, on n'est jamais sûr que toutes ces carcasses proviennent de la Commune de Molenbeek et que cette année la Zone de Police a mis pour la première fois en place un dispositif de saisie de moutons et que la police de la zone a saisi 14 moutons qui ont été confiés à Veeweyde. C'était une première et je trouve que c'était un très bon résultat pour une première fois. Les années précédentes, on pouvait faire des PV, mais pas saisir les animaux et donc cette année, c'était possible pour la première fois aussi grâce à la collaboration de la Région et je suis tout à fait d'accord qu'il y a des changements de mentalités qui se font, c'est un débat qui existe au sein de la communauté musulmane et ce n'est pas à moi, en tant qu'Echevine, de me mêler dans ce débat. Mon rôle à moi, c'est

d'assurer que cette fête se passe dans les meilleures conditions possibles. Cette année, ce n'a pas été le cas pour des raisons que j'espère vous avoir clairement expliquées et pour le futur, j'attends que la Région nous donne une clarté absolue sur 2017. Je vous remercie.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mevrouw Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Je ne sais pas si vous l'aviez remarqué dans mon interpellation, j'ai bien indiqué en ouverture de celle-ci un échec programmé. Alors j'entends bien que vous me dites que vous avez travaillé durant une longue période avec la Région, mais je tiens à rappeler que les premiers contacts et les premiers signaux que la Région a envoyé à la Commune de Molenbeek, c'était approximativement fin juin pour nous demander si on avait connaissance d'un terrain libre où on pourrait déposer un abattoir. Donc eux-mêmes, à ce moment-là, la Région ne savait pas ce qu'elle allait faire puisqu'elle a demandé à la Commune de Molenbeek si elle avait un terrain disponible pour pouvoir placer des abattoirs. Donc on prévient la Commune en dernière minute et on annonce à la Commune à ce moment-là que finalement, il n'y aura pas d'abattoir communal. C'est dans un laps de temps très court. Moi je soupçonne derrière, qu'il y a une espèce, à ce moment-là, dès que la décision a été prise, une espèce de bran le bas de combat qui s'est mis en place dans la précipitation la plus totale et la plus encombrante, en fait. On sait prévoir cette fête très longtemps à l'avance et moi, je suis intimement certain que l'échec a été programmé. Je rappelle un fait, la Région a organisé deux fois dans son histoire cette fête et les deux fois, ça a été une catastrophe sans nom et si Monsieur Ikazban peut s'en rappeler, puisque j'ai eu à l'époque une réunion avec lui et Monsieur Emir Kir qui était Secrétaire d'Etat à la Propreté, deux fois l'organisation a été régionale et deux fois ça a été une catastrophe. J'entends bien les arguments que vous donnez, mais je dis qu'il y a un manque de prévoyance de la Région. Est-ce que ça a été voulu ou pas, peu importe, mais il y a un manque de prévoyance par rapport à ça. On a bâclé cette organisation. On peut me raconter tous ce qu'on veut. Les faits que j'indique sont incontestables. La Région ne s'est intéressée à ça qu'à la fin du mois de juin alors que la fête a eu lieu au mois de septembre.

Je tiens simplement à rajouter une chose, les organisations que vous avez citées, ses associations, elles ne représentent qu'eux-mêmes, elles n'ont aucune légitimité au niveau de la population des musulmans de Bruxelles en tout cas. Elles ne représentent qu'eux-mêmes et moi, je conteste cette légitimité que vous leur apportez, mais ça, c'est un autre débat.

En tout cas, je porte à votre connaissance que le 27 septembre, donc hier je pense, Madame Bianca Debaets a émis l'hypothèse que finalement, ce serait mieux que l'organisation de cette fête retourne aux Communes. Moi, je ne peux que vous encourager à soutenir Madame Debaets qui est la responsable au niveau du bien-être animal et tout ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

L'incident est clos

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je voudrais juste dire que la décision a été prise au mois de juin parce que le cahier des charges a été publié au mois de mai, alors que nous, on savait déjà. Je l'ai lu moi-même. C'est vrai que c'est une décision tardive, mais dire qu'on a été prévenu au mois de juin, ce n'est pas du tout correct.

Alors, Madame Debaets peut affirmer qu'elle veut que les Communes reprennent en charge, mais elle-même est la première à dire que les abattoirs temporaires ne sont pas conformes. Qu'elle vienne m'expliquer comment elle veut confier cela aux Communes alors qu'elle-même n'est pas disposée à reconnaître les abattoirs temporaires.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Il nous reste encore deux interpellations, une concernant les casiers judiciaires et une concernant la sécurité routière. On fait la proposition d'interrompre la séance publique maintenant, de passer à la séance huis clos et de reprendre les interpellations après le huis clos. Après, puisque là, nous n'avons pas besoin du quorum, ce qui permettra aux personnes qui ne sont pas intéressées par le sujet de pouvoir le faire. Ça ne vous pose pas de problème ? On fait comme ça ? Voilà. Merci. Nous passons au Huis clos.

La séance publique est interrompue pour traiter les points de l'ordre du jour à huis clos.

De openbare zitting wordt onderbroken om de punten van de dagorde van de zitting met gesloten deuren te behandelen.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC, relative aux extraits du casier judiciaire.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de uittreksels uit het Strafregister.

M. le Président :

Voilà, je rouvre la séance publique.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

En principe, la délivrance d'un extrait de casier judiciaire est immédiate après réception du paiement en cas de demande écrite ou pour qui en fait la demande directement au guichet peut-on lire sur notre site internet. Sinon, un délai de trois jours ouvrables est d'application si le document doit être signé par l'Officier de l'Etat civil, destiné à des autorités étrangères.

Apparemment, pour un extrait de casier judiciaire de modèle 1, dans le cadre d'une recherche d'emploi et destinée à un employeur privé, ce délai de trois jours ouvrables est également d'application.

J'ai été interpellé à ce sujet à plusieurs reprises et preuve à l'appui. Certains usagers se demandent, et à juste titre, pourquoi ne peuvent-ils pas obtenir ce document immédiatement, alors que dans d'autres Communes, c'est possible ? Peut-on avoir des éclaircissements à ce sujet ?

En outre, il est demandé une participation de 10 €, cependant la gratuité est consentie pour certains usages : emploi, demande de nationalité, mutualité, allocations uniquement. Il faut simplement en apporter la preuve. Cette règle est facilement contournable puisqu'il suffit par exemple de découper une offre d'emploi dans un journal et de la présenter au guichet pour bénéficier de la gratuité. Par oubli ou méconnaissance de la règle, il arrive que des usagers ne se présentent pas avec l'offre d'emploi en question ou tout autre document justifiant de la gratuité.

Par conséquent, se pose la question pourquoi maintenir une règle qui peut être facilement contournée et sur laquelle nous n'avons aucun contrôle ? Pour faciliter la vie de nos administrés, notamment pour celles et ceux qui sont à la recherche d'un emploi, ne faudrait-il pas supprimer la condition de se munir d'une preuve pour obtenir la gratuité ? C'est ce que nous proposons. Je termine l'interpellation ici et ma motion, je la présenterai au prochain Conseil.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais simplement dire ou rappeler à Monsieur Lakhroufi qu'il a voté le règlement-taxes il y a un an ou deux ici au Conseil communal et que s'il réclame ce soir sur les prix, je ne sais pas très bien où il est.

D'un autre côté, je voulais signaler que pour une motion, en principe les motions se discutent entre chefs de groupes et pas seul dans son coin. Et je vois qu'Anne Goris est devenue très large dans sa gestion.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Pour ce qui concerne, notre groupe, je pense qu'on n'a pas vraiment de position par rapport à ça, mais en fait, il faudrait quand même qu'on puisse savoir ce que ça représente comme budget et que si on décide d'aller jusqu'au bout de cette motion entre chefs de groupes, qu'on puisse avoir cet accord et qu'on puisse voir ça pour le budget 2017.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Il y a, comme vous le savez, différents modèles d'extraits de casier judiciaire et le modèle 2 nécessite des vérifications complémentaires, entre autre à la police, ce qui veut dire qu'évidemment ce modèle-là, on ne peut pas le délivrer tout de suite.

En ce qui concerne le modèle 1, c'était une habitude pour éviter les erreurs, le fait de vite les remplir au guichet quand les gens sont là, de dire et bien écoutez, les gens peuvent faire la demande par email, ils ne doivent pas venir au guichet. La demande peut être faite de manière électronique et puis les gens se déplacent une fois et viennent le chercher au guichet. C'est une habitude qui a été prise pour éviter les erreurs de le faire hors guichet.

Il faut savoir que d'ici peu, c'est-à-dire dans une bonne année, toutes les Communes vont être rattachées directement au casier judiciaire central. L'année 2017 sera donc une année de transition, de préparation à cette nouveauté et donc en 2018, toutes les Communes seront à même de délivrer directement tous les différents modèles d'extraits de casiers judiciaires.

En ce qui concerne la gratuité, on peut envisager cette proposition, mais je trouve qu'il faut réfléchir à ce genre de proposition dans un cadre global, sinon chacun va arriver et on va dire ça, ça coûte 10 €, ça, ça coûte 5 €, donc je pense que c'est important. Il y a aussi un budget qui est confectionné en début d'année et je propose que nous prenions en considération cette demande et qu'on analyse les répercussions financières que cela apporte. Il faut savoir que les casiers représente +/- 6 % des rentrées de la population et que donc, on voit comment on peut gérer cette petite perte financière au niveau de la population. La demande est tout à fait audible et donc je propose que nous puissions en discuter avec les collègues au Collège. La question plus globale des différents extraits et des différents certificats pourra aussi être envisagée.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Madame Goris et je reviendrai au prochain Conseil communal présenter la motion.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC, relative à la sécurité routière.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de verkeersveiligheid.

M. le Président :

Je vous restitue la parole Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Avec les beaux jours, certains axes routiers sur notre commune deviennent de véritables circuits pour les amateurs de bolides en tout genre. Voitures, motos, quads, scooters, parfois même en groupe, se livrent à des concours de vitesse ou d'acrobaties en pleine rue, troublant ainsi par leur vacarme incessant la tranquillité de nos habitants, parfois jusqu'aux heures les plus tardives de la nuit. Ces inconscients pilotes du dimanche mettent en péril leurs vies et celles des usagers de la route par simple goût du danger et perturbent par la même occasion la tranquillité des Molenbeekoïses. Ils provoquent ce qui constitue des troubles manifestes à l'ordre public. Par conséquent, il est de votre devoir d'agir.

Je vous le dis sans détours : les Molenbeekoïses en ont marre de ces trompe-la-mort et ils demandent que nous réagissions.

Ces axes problématiques sont clairement identifiés; rue Piers, rue Vandenpeereboom, rue des Quatre vents, chaussée de Gand. Ces axes ont pour particularité d'offrir de longues lignes droites sans qu'à aucun moment, la vitesse ne soit limitée par un quelconque dispositif réglementaire.

Qu'attendons-nous pour enfin prendre ce problème à bras le corps en réalisant les aménagements nécessaires sur les axes que j'ai cités? Nous l'avons demandé à plusieurs reprises ici même, au Conseil. On nous a toujours dit : "ce sera fait". Mais quand? Par conséquent, nous insistons pour que ces aménagements soient budgétisés, inscrits et réalisés avant l'été 2017.

En outre, il faut également prendre des mesures, identiques à celles que d'autres communes ont entreprises contre certains engins bruyants et fournir à nos agents de police des instruments de mesure sonore, de sorte que, les propriétaires d'engins causant trop de nuisances sonores soient verbalisés.

Entre les décollages et les atterrissages d'avions, les voitures avec des pots d'échappements de dragster, les motos, les quads, les scooters surpuissants, il y a de quoi devenir fou!

Enfin, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour attirer votre attention sur les problématiques que vivent les cyclistes. Je ne suis pas un féru du vélo, mais cela ne m'empêche pas d'y être sensible. On ne respecte pas assez les cyclistes sur notre commune. Certains automobilistes n'hésitent pas à rouler ou carrément se stationner en double file sur des pistes cyclables. J'interpellerai également le Conseil de police à ce sujet, cependant j'aimerais savoir, parce que je les ai rarement vus, que deviennent nos unités de policiers cyclistes ? À mon sens, ils sont les mieux placés pour traquer et verbaliser ce genre de comportements.

Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre pour résoudre ces questions et dans quel délai? Assurer la sécurité de vos administrés, l'ordre public et la tranquillité de chacun, doit rester votre première priorité. Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig :

M. Ait Jeddig :

Moi aussi je suis sensible à ce bruit, à cette circulation, mais c'est vrai, les quads, je n'en ai plus vu depuis que c'est interdit, je n'en ai plus vu et c'est très bien parce que ça fait énormément de bruit, mais c'est vrai que je me pose des questions la zone 30 par exemple, c'est vrai que j'avais déjà interpellé, posé une question là-dessus, sur ces zones 30 qui ne sont pas respectées dans des quartiers populaires et puis, des exemples : devant une école à la rue de Courtrai, il y a une école, il n'y a pas de ralentisseurs, il n'y a rien, la rue des Quatre-Vents, il y a aussi une école et il y a un casse vitesse qui a été placé, mais c'est vraiment très timide et aussi à Beekkant, le passage pour piétons, il n'est pas du tout sécurisé et j'aimerais bien qu'on résolve ces problèmes. Il y a aussi la question des Etangs Noirs. Je trouve ça très mal fait entre la rue des Osiers et la Chaussée de Gand. C'est très compliqué, on doit céder le passage quand on arrive à la chaussée de Gand, mais on ne

peut pas passer que si on force et donc, c'est une peu aberrant. Il y a des petites problématiques dont je souhaite que la Commune se mette à pied d'œuvre pour résoudre ces problèmes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

J'avais déjà parlé de la sécurité routière en parlant de propreté publique. On peut mettre beaucoup de moyens et il y a toujours quelqu'un qui ne va pas respecter la règle. En matière de sécurité routière, la Commune comme d'autres Communes à Bruxelles consentent énormément d'investissements, que ce soit en termes de réfection des voiries, en termes de marquage au sol tout bêtement, c'est important, de création de pistes cyclables et d'éclairage aussi, parce que l'éclairage est très important pour la sécurité et également pour la pose de ralentisseurs. Je ne prendrai rien que ce dernier point. Un ralentisseur coûte 6.500 €. Avec 6.500 €, on ne peut pas en faire des tonnes et il faut choisir les endroits. En tout cas, les endroits que vous avez cité, Piers, Vandenpeereboom et d'autres endroits seront équipés de ralentisseurs. Piers, il y aura 4 ralentisseurs qui seront prévus, ils sont budgétés cette année, bien sûr je ne parle pas de 2017-2018. Vandenpeereboom, nous essayons de trouver des moyens moins chers pour en placer plus tout simplement. Il existe bien des modèles thermoplastique et on pense qu'on va faire quelques tests et notamment à la rue Vandenpeereboom qui devra à court terme être réfectionnée dans son ensemble. C'est une vraie ligne droite comme la rue Piers, ce sont des points communs. On pense que par exemple, la rue Vandenpeereboom, on devra créer des chicanes, des ralentisseurs vous savez très bien, on peut mettre 10 ralentisseurs sur une rue, il y a toujours quelqu'un qui va voler au-dessus de ces ralentisseurs. Ça coûte très cher et c'est pour quelques-uns. Quand on y pense, c'est une minorité qui est dangereuse et pour ça, on doit consentir des millions ce que je trouve tout à fait anormal.

En ce qui concerne les cyclistes, nous avons bien 9 policiers à vélo. On les appelle les bikers et qui sont, outre leur mission classique de police, ils ont une attention particulière sur la sécurité des cyclistes. Donc tout véhicule qui se trouve sur une piste cyclable, ou tout comportement dangereux vis-à-vis d'un cycliste, sera beaucoup plus appréhendé par cette police que par une police en voiture. Il y a quand même neuf cyclistes et pour le détail, il y a un commissaire et 8 policiers de grade normal.

En ce qui concerne le bruit, c'est vrai que ce n'est pas un problème de sécurité en soi, mais il est vrai que c'est extrêmement dérangeant. Ce sont des questions qu'il faut peut-être poser au Conseil de police par rapport aux engins qu'ils possèdent pour limiter le bruit et surtout le contrôler.

Globalement les investissements se montent par millions, à chaque Conseil communal, on vient avec des réfections de voiries et à chaque fois, ces réfections sont étudiées par l'Urbanisme régional, par l'Urbanisme communal bien évidemment, par les Travaux publics, par le service Mobilité à la fois régional et communal et à chaque fois, il y a une étude particulière qui est faite pour tous les usagers. Le but à chaque fois est réduire la dangerosité des voitures. On peut faire la plus belle rue qui soit, on aura toujours un ahuri qui va vouloir faire son show, il sera dangereux et contre cela, il y a pas trente-six solutions, c'est la répression par la police, mais je ne suis hélas pas au Conseil de police.

En termes d'investissement, je pense que la Commune fait énormément d'efforts et je vous en ai donné quelques exemples.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur l'Echevin. Je suis très heureux qu'il y a déjà pour les rues Piers et Vandenpeereboom des investissements qui sont budgétisés et qui vont être réalisés. J'insiste fortement par rapport à la rue des Quatre-Vents et notamment le tronçon à partir du n°91. Les vitesses à partir de cet endroit-là sont des vitesses complètement folles et je pense que les habitants de la rue ont déjà adressés deux pétitions et les ont envoyées au service concerné pour attirer l'attention sur la problématique. J'insiste fortement et je suis totalement satisfait par les réponses que vous avez données et je suis fort heureux que la rue des Quatre-Vents, la rue Piers et la rue Vandenpeereboom soient déjà reprises dans des budgets prévus pour la réalisation des travaux.

M. l'Echevin Mahy :

Alors, Beekant, c'est Vandenpeereboom et donc les coussins seront mis au niveau du passage près de la passerelle. On essaiera d'en mettre à d'autres endroits et de l'autre côté, là c'est plutôt une réfection de la voirie qui devra être repensée, y mettre un rond-point et des marquages au sol, mais ça je n'ai pas le programme des travaux des trois ans qui viennent sous les yeux.

39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, relative aux sanctions administratives communales (SAC). Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de GAS-boetes.

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

Je vous souhaite une bonne soirée et un grand merci pour ceux qui ont fait le marathon des deux jours, des trois jours, prenons celui de vendredi avec.